Plan Climat Air Energie Territorial
Communauté de Communes
de la Région d'Audruicq

PLAN D'ACTION

Table des matières

PREAMBULE 4
DECLINAISON EN OBJECTIFS OPERATIONNELS 6
METHODE D'ELABORATION DU PLAN D'ACTION 8
1. Co-construction du PCAET 8
2. Co-construction du plan d'action 8
3. Réalisation de fiches action 10

ANALYSE DU PLAN D'ACTION 13
1. Récapitulatif des Impacts des action 13
2. Mobilisation des acteurs locaux 14

LE PROGRAMME D'ACTION 17
1. Promouvoir de nouvelles mobilités sur le territoire 17
2. Encourager et soutenir la sobriété énergétique des logements 35
3. Encourager une alimentation et une consommation durable 49
4. Augmenter la résilience des écosystèmes naturels aux effets du changment climatique 66
5. Protéger la population face aux risques d'évènements extrêmes 77
6. Favoriser la résilience du territoire et adaptation au changement climatique 87
7. Développer la production locale d'énergie renouvelable 90
8. Soutenir l'éxemplarité des collectivités 101
9. Sensibiliser et mobiliser les habitants et les acteurs locaux 110

Pilotage du plan d'action, indicateurs de suivi, évaluation 119
1. Les objectifs du dispositif de suivi et d'évaluation du PCAET 119
2. L'organisation 119
3. Les indicateurs 122

PREAMBULE

Le programme d'action est la colonne vertébrale du PCAET. Il rayonne sur l'ensemble du territoire en décrivant les action qui seront mises en œuvre pour atteindre les objectifs fixés dans la stratégie.

Point réglementaire

CE QUE DIT LE DÉCRET (Article 1er - III) : « … Le programme d'action porte sur les secteurs d'activité définis par l'arrêté pris en application de l'article R. 229-52.
Il définit des action à mettre en œuvre par les collectivités territoriales concernées et l'ensemble des acteurs socio-économiques, y compris les action de communication, sensibilisation et d'animation en direction des différents publics et acteurs concernés.
Il identifie des projets fédérateurs, en particulier ceux qui pourraient l'inscrire dans une démarche de territoire à énergie positive pour la croissance verte, tel que défini à l'article L.100-2 du code de l'énergie. Il précise les moyens à mettre en œuvre, les publics concernés, les partenariats souhaités et les résultats attendus pour les principales action envisagées.
Lorsque la collectivité ou l'établissement public exerce les compétences mentionnées à l'article L2224-37 du code général des collectivités territoriales, le volet relatif aux transports détaille les action dédiées au développement de la mobilité sobre, décarbonée et faiblement émettrice de polluants atmosphériques, précise le calendrier prévisionnel de déploiement des infrastructures correspondantes, notamment les infrastructures de recharge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables et de recharge en hydrogène ou en biogaz pour les véhicules utilisant ces motorisations, et identifie les acteurs susceptibles de mener l'ensemble de ces action. Lorsque la collectivité ou l'établissement public exerce la compétence en matière d'éclairage mentionnée à l'article L.2212-2 du même code, le volet du programme d'action relatif au secteur tertiaire détaille les action dédiées à la maîtrise de la consommation énergétique de l'éclairage public et de ses nuisances lumineuses.
Lorsque tout ou partie du territoire faisant l'objet du plan climat-air-énergie territorial est couvert par le plan prévu à l'article L.222-4, le programme d'action doit permettre, au regard des normes de qualité de l'air mentionnées à l'article L.221-1, de prévenir ou de réduire les émissions de polluants atmosphériques. »

Ce rapport présente le plan d'action du PCAET de la Communauté Communes de la Région d'Audruicq : élaboration du plan d'action, analyse des enjeux liés, présentation des fiches action.
L'élaboration du plan d'action s'est effectuée dans la continuité du travail sur la stratégie afin de construire un plan d'action ambitieux mais réaliste, permettant de répondre aux objectifs stratégiques.

Le plan d'action est composé d'action diversifiées et échelonnées à plus ou moins long terme selon l'urgence de l'objectif à atteindre et la maturité de la filière considérée, à travers non seulement la prolongation ou le renforcement d'action existantes mais également la mise en place d'action nouvelles ; cela en vue d'obtenir les résultats nécessaires à court terme tout en préparant un terrain favorable aux action futures, pour garantir l'atteinte des objectifs à long terme.

Ce document constitue donc la troisième partie du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq. Il détaille le plan d'action à travers **39 fiches opérationnelles** réparties suivant les **9 axes de la stratégie**.

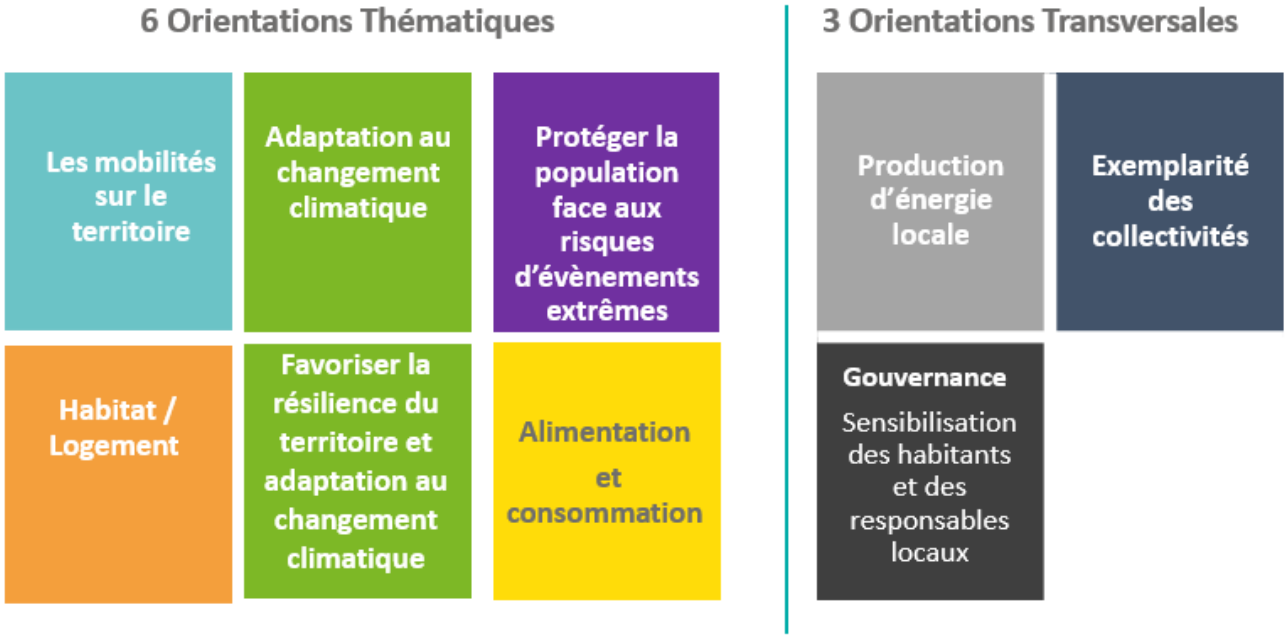

Ces action visent à atteindre les objectifs stratégiques et opérationnels définis dans la stratégie du PCAET.

Le PCAET étant par nature « territorial », le programme d'action concerne l'ensemble des acteurs du territoire (collectivités territoriales, entreprises, associations, citoyens, etc.). Les action sont ainsi multiples. Elles concernent tant le patrimoine et les compétences de la CCRA, que des porteurs d'action publics et privés. Par ailleurs, un volet important de mobilisation des acteurs locaux est prévu pour engager l'ensemble des acteurs vers un territoire plus vertueux en matière énergétique avec une politique de sobriété, d'efficacité énergétique et de développement d'ENR qui permettra au territoire d'être proche de « l'autonomie ».

Le programme d'action précise les moyens à mettre en œuvre, les publics concernés, les partenariats souhaités et les résultats attendus pour les principales action envisagées.

DECLINAISON EN OBJECTIFS OPERATIONNELS

Le travail de co-construction du plan d'action a permis d'aboutir à une structure du plan d'action autour de 9 orientations transversales qui ont déclinées en 20 Objectifs opérationnels.

Orientations Stratégiques	Objectifs opérationnels
1. La mobilité sur le territoire	1.Promouvoir un usage partagé de la voiture pour réduire le nombre de véhicules en circulation et l'autosolisme
	2. Favoriser la pratique de la marche à pied et celle du vélo pour les déplacements de courtes distances
2. Habitat et logement	3-Mobiliser les habitants dans un objectif de sobriété, d'efficacité et de transition énergétique
	4-Créer une dynamique locale en faveur de la sobriété, de l'efficacité et de la transition énergétique de l'habitat privé
3.Alimentation et consommation	5- Poursuivre la déclinaison de PAT (promouvoir le manger local et de saison, soutenir les initiatives de productions locales
	6- Agir contre toutes les formes de gaspillage pour tendre vers une réduction de la production de déchets et le déploiement de l'économie circulaire sur le territoire
4. Augmenter la résilience des écosystèmes naturels aux effets du changement climatique	7- Créer des conditions favorables à la biodiversité « ordinaire de proximité » dans les espaces publics et privés
	8- Réduire la vulnérabilité des productions alimentaires au changement climatique
5. Protéger la population face aux risques d'événements extrêmes	9- Réduire la vulnérabilité des biens existants au risque de submersion marine et lutter contre l'érosion dunaire et la submersion marine
	10- Réduire la vulnérabilité aux risques d'inondations
	11- Améliorer la connaissance et la culture du risque

6. Favoriser la résilience du territoire et son adaptation au changement climatique	12- Faire des documents d'urbanisme des outils de la prise en compte des enjeux climat-air-énergie et intégrer la transition énergétique et écologique dans les projets d'aménagement
7. Production d'énergie locale d'énergie renouvelable	13- Informer et sensibiliser les collectivités et habitants sur les manières d'agir
	14- Se doter d'outils pour faciliter le développement du potentiel d'énergie renouvelables
	15- Accompagner les initiatives opérationnelles publiques et privées pour le développement des énergies renouvelable
8. Soutenir Exemplarité des collectivités	16- Intégrer les enjeux du PCAET dans les différentes compétences et le quotidien des collectivités
	17- Faire des équipements scolaires une clé d'entrée prioritaire d'engagement
	18- Aménager des parcs d'activités exemplaires
9.Sensibilisation et mobilisation des habitants et des acteurs locaux	19- Définir et conduire dans la durée une politique ambitieuse d'information et de mobilisation des habitants et des relais locaux, visant à changer les comportements individuels et collectifs
	20- Se doter d'une politique partenariale de sensibilisation des jeunes générations aux enjeux du développement durable et des dérèglements climatiques

METHODE D'ELABORATION DU PLAN D'ACTION

1. Co-construction du PCAET

Avec l'engagement de son PCAET, la CCRA affirme la volonté de s'engager dans un véritable projet de transition écologique et énergétique territorial qui définit sa feuille de route pour les prochaines années.
Tout le long du processus d'élaboration du PCAET, la CCRA a souhaité mettre en avant la méthodologie de co-construction à chacune des étapes ceci dans un souci de mobilisation des acteurs du territoire.

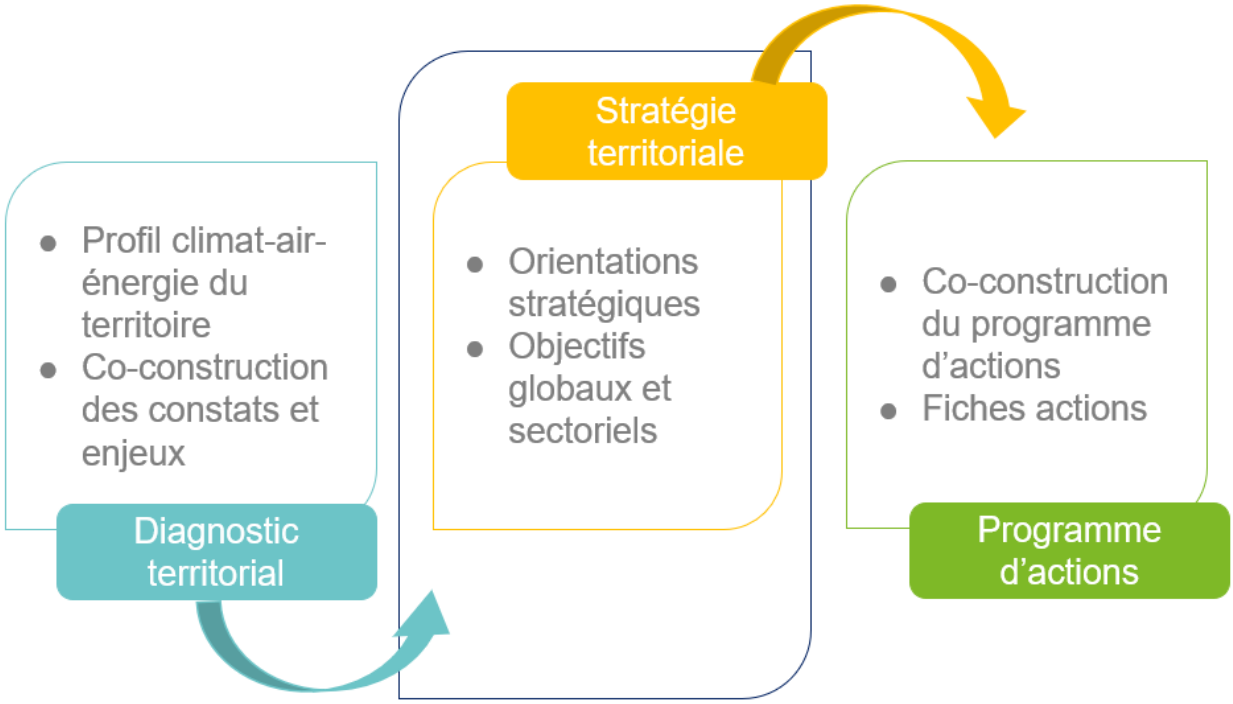

2. Co-construction du plan d'action

Le plan d'action a été élaboré de manière concertée avec les différents acteurs locaux. Une première version a été constituée par l'équipe projet en s'appuyant sur les retours des consultations des partenaires, du public et des action en cours.
Cette première version a fait l'objet d'une présentation et d'une validation auprès du comité technique ainsi que de la commission « développement durable, Gemapi volet inondation et submersion marine, alimentation ».
Cette version s'est notamment basée sur le travail conduit dans le cadre de la concertation préalable, des entretiens avec les services, sur les ateliers « destination TEPOS », ateliers Forces vives ainsi que les recommandations des comités de pilotage.

• 9H : Accueil des participants dès 9h

• 9H30/10H15 : Présentation générale des objectifs, de la stratégie et du plan d'actions du PCAET de la CCRA

• 10H30/12H : Deux ateliers au choix

Atelier 1 : **Comment agir pour limiter le gaspillage ? Comment développer le réemploi ?**
Témoignages de la Communauté de Communes du Sud Artois qui met en œuvre un programme pour limiter le gaspillage alimentaire et de FaceValo Calaisis qui porte une ressourcerie.

Atelier 2 : **Voiture, vélo….quelles mobilités durables ?**
Témoignages de la CC du Pays de Lumbres qui s'est pleinement investie dans ces sujets et d'une ambassadrice du développement durable du CERDD *autour de la place du vélo

• 12H/14H : Pause déjeuner et visite du site de l'Écopôle alimentaire de la région d'Audruicq

• 14H/15H30 : Deux ateliers au choix

Atelier 3 : **Sobriété énergétique et production d'énergie renouvelable.**
Intervention du CD2E sur les énergies renouvelables et les performances énergétiques des bâtiments.
Témoignages de la ville de Loos-en-Gohelle (à confirmer).

Atelier 4 : **Des opérations d'aménagement exemplaires, des lieux démonstrateurs.**
Témoignages des Anges Gardins pour présenter les nouvelles ambitions de l'Ecopôle alimentaire en matière de transition agroécologique et du CAUE* du Pas de Calais sur les enjeux d'un aménagement durable de l'espace.

• 16H/17H : Conclusion de la journée et perspectives

*CAUE : conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
*CERDD centre de ressources du développement durable
*CD2E : Centre de Développement des Eco-Entreprises

L'objectif de ces ateliers était de discuter, d'enrichir et de valider les action proposées dans la première version d'une part et de diversifier les porteurs d'action. Il est à noter que les ateliers ont peu mobilisé mais dans ils ont été riches de propositions.

2ème Etape : Travail de Hiérarchisation

La hiérarchisation des action a été établi à partir de différents critères suivants :

- La performance de l'action (résultats attendus en termes d'économie d'énergie, d'efficacité énergétique, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et/ou de polluants atmosphériques, d'emplois à créer, d'impacts rapides et visibles, etc.) ;
- Le budget : le rapport coût/efficacité, les recettes engendrées, l'autofinancement de l'opération grâce aux économies générées, etc. ;
- L'existence d'aides financières : Fonds chaleur, appels à projets et autres aides ;
- L'immédiateté de l'action
- Les co-bénéfices qualité de l'air et climat : privilégier les action ayant un impact positif sur la qualité de l'air et le climat

3ème Etape : Présentation au comité technique et au comité de pilotage (le 15 juin 2021)

3. Réalisation de fiches action

Le présent document constitue le programme d'action du PCAET de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq.
Constitué d'une suite de fiches action classées par enjeu, il présente le détail de chaque action, à savoir :

- Le rappel de sa place au sein de la stratégie
- La temporalité
- Le contexte
- Les objectifs
- Le descriptif
- Les acteurs
- Les moyens et les coûts
- La compatibilité avec le SRADDET
- La transversalité
- Les effets attendus et les co-bénéfices
- Les indicateurs
- Les modalités de mise en œuvre
- Le suivi de l'action

A noter que l'évaluation environnementale et stratégique, à laquelle le PCAET est soumis, apporte des justifications en toute transparence sur les action modifiées ou retirées du plan d'action au cours de l'élaboration du PCAET.

Fruit d'un travail partenarial mené avec les parties-prenantes du PCAET, ce programme d'action sera le support de la mise en œuvre opérationnelle du PCAET sur le territoire. Des groupes de travail thématiques seront créés et animés par la CCRA dans le but de mettre en œuvre et de faire vivre ce programme d'action.

Le PCAET étant un document évolutif, le programme d'action ne constitue pas un document figé car il sera amené à évoluer au gré de possibles changements au cours des six ans de sa mise en œuvre (réglementaires, partenariaux, etc.). L'évaluation à mi-parcours du PCAET ainsi que son évaluation au bout de six ans permettra de réorienter le programme d'action si jugé nécessaire.

Explications de la structure des fiches action

Axe Correspond au titre de l'axe qui contient l'action					
Objectif stratégique Correspond au titre de l'objectif stratégique ou transversale qui contient l'action					
Objectif opérationnel	**Correspond au titre de l'objectif opérationnel contenant l'action**				
SECTEURS Cette partie représente les différents secteurs d'activité sur lesquels l'action pourra influencer. L'action peut influencer sur un ou plusieurs secteurs, ces derniers seront mis en avant avec leur couleur prédéfinie et en gras					
TRANSPORT	RÉSIDENTIEL	TERTIAIRE	INDUSTRIE	AGRICOLE	DÉCHETS

Action ou Sous action	Correspond à l'intitulé de l'action
Contexte	Cette partie représente le contexte de l'action, il est rédigé dans le but de faciliter la compréhension de l'action, de la nécessité de sa mise en place. Généralement il répond à la question « pourquoi mettre en place cette action ? » Il permet de la situer, de donner des détails à la personne lisant la fiche
Objectif(s)	Il représente les objectifs de l'action mais aussi les objectifs donnés par différents organismes tels que le SRADDET ou le PPE par exemple.
Descriptif de l'action	Il permet d'expliciter ce que le territoire doit mettre en place pour réaliser cette action
Effets attendus / co-bénéfices	Ce sont les effets, bénéfices supplémentaires ayant lieu lors de la réalisation de l'action.
Calendrier	Cet encadré a pour but de donner un ordre d'idées du temps ou de la période pour réaliser l'action

Compatibilité SRADDET	Transversalité
Correspond à la partie du SRADDET compatible avec cette action	Certaines action peuvent se recouper, si c'est le cas, les action se recoupant seront inscrites dans cet encart

Maître d'ouvrage	Répond à la question « Qui est le porteur de l'action »
Partenaires techniques	Correspond à toutes les structures pouvant apporter leur aide technique au maître d'ouvrage dans la réalisation de l'action

Partenaires financiers	Correspond à toutes les structures pouvant apporter leur aide financière au maître d'ouvrage dans la réalisation de l'action				
Moyens humains	Répond à la question « quelles sont les personnes nécessaires à la réalisation de l'action ? »				
Budget prévisionnel	Correspond aux investissements et de fonctionnement nécessaire au projet Identification des financements potentiels				
Impacts	**GES**	**Consommation d'Énergie**	**Production d'énergie**	**Qualité de l'air**	**Stockage Carbone**

Le tableau représente l'explication des différentes notations présents dans les impacts.

Thématique	Question associée	/	+	++	+++
Impact GES	L'action permet telle de réduire les émissions de GES ?	Pas du tout	Oui un peu	Oui modérément	Fortement
Impact sur la consommation d'énergie	L'action permet-elle de réduire les consommations énergétiques ?	Pas du tout	Oui un peu	Oui modérément	Fortement
Impact la production d'énergie	L'action permet-elle d'augmenter la production d'énergie ?	Pas du tout	Oui un peu	Oui modérément	Fortement
Impact sur la qualité de l'air	L'action permet-elle d'améliorer la qualité de l'air ?	Pas du tout	Oui un peu	Oui modérément	Fortement
Impact stockage carbone	L'action permet-elle d'augmenter le stockage carbone ou de limiter le déstockage ?	Pas du tout	Oui un peu	Oui modérément	Fortement

Indicateurs de suivi	**Indicateurs d'évaluation**
Ces indicateurs servent à faire un suivi du déroulement de l'action. C'est au pilote de projet d'effectuer un suivi de ces indicateurs et le rapporte à son équipe. La fréquence de suivi est annuelle et les méthodes de calculs varient selon l'indicateur étudié.	Deux types d'indicateurs : - Indicateurs CAE (Climat-Air-Énergie) quantitatifs, renseignés annuellement à partir de la base de données (émission de GES, tonnages des déchets ...) - Indicateurs socio-économiques comme la création d'emploi.

Modalité de mise en œuvre
Cette partie regroupe tous les points de mise en œuvre de l'action

ANALYSE DU PLAN D'ACTION

Afin de répondre aux 20 objectifs opérationnels poursuivis par ces 9 axes stratégiques, 39 action ont été définies. Le tableau suivant reprend le récapitulatif des action mises en œuvre, ainsi que les objectifs stratégiques auxquels chaque action répond.

Pour rappel, les objectifs stratégiques sont les suivants :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le résidentiel, les transports, le tertiaire, l'industrie et l'agriculture ;
- Renforcer le stockage de carbone ;
- Réduire la consommation d'énergie finale ;
- Augmenter la part de la production d'énergies renouvelables et de récupération dans la consommation d'énergie finale ;
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration ;
- Renforcer la politique de lutte contre les inondations et des risques de submersion marine.

1. Récapitulatif des Impacts des action

Action	GES	Consommation d'énergie	Développement des ENR	Qualité de l'air et santé humaine	Séquestration Carbone
Prise de la compétence d'Autorité Organisatrice Mobilité	++	++	/	++	/
Engager une réflexion sur les flux quotidiens des habitants au sein du territoire et vers l'extérieur	+	+	/	+	/
Développer le covoiturage de proximité	+	+	/	+	/
Explorer de nouvelles formes d'action accessibles à tous	+	+	/	+	/
Communiquer, sensibiliser et créer les conditions d'un développement du télétravail	+	+	/	+	/
Définir et mettre en œuvre un plan « vélo & marche à pied » à l'échelle communautaire	++	++	/	++	/
Répondre aux besoins d'information des particuliers	+	+	+	+	/
Accompagner les particuliers et stimuler leur passage à l'acte dans les travaux de rénovation	++	++	+	++	/
Travailler avec les professionnels du secteur du bâtiment et de l'habitat	+	+	+	/	/
Sensibiliser et informer aux nouvelles techniques d'écoconstruction, à la maîtrise de l'énergie, aux éco-matériaux et aux énergies renouvelables	+	+	/	+	+
Mobiliser les habitants	+	+	+	+	/
Engager une réflexion sur la restauration collective scolaire durable et la prise en compte de la loi EGALIM	++	+	/	+	/
Susciter une prise de conscience des enjeux d'une alimentation durable et faire connaître l'offre alimentaire locale	+	+	/	+	+
Accroître la propension au « faire soi-même alimentaire » par les habitants	+	+	/	+	+
Agir pour une réduction du gaspillage alimentaire	+	+	/	/	/
Encourager la réduction des déchets à la source et sensibiliser les consommateurs et commerçants au zéro gaspi zéro déchet	+	+	/	+	/
Valoriser économiquement les déchets en encourageant les initiatives de partage, de réemploi et de réparation des objets	+	+	/	/	/
Créer une dynamique de sensibilisation et de mobilisation des artisans et commerçants locaux dans la prise en compte des objectifs du PCAET	+	+	+	/	/
Accompagner les collectivités à repenser la création et l'entretien des espaces « verts et de nature »	+	/	/	+	/
Soutenir le développement d'une offre nouvelle de services écologiques	+	/	/	+	/
Sensibiliser et accompagner les habitants pour un maintien / création d'habitats d'intérêts écologiques	+	/	/	+	+
Développer la sensibilisation et mobilisation des agriculteurs à ces enjeux du PCAET	+	+	+	+	++
Un éco pôle alimentaire pour conjuguer transition alimentaire et adaptation aux changements climatiques	+	+	+	+	++

Poursuivre la mise en œuvre d'opérations de protection du cordon dunaire Poursuivre la démarche d'autorisation du système d'endiguement du Platier d'Oye et des mesures de gestion et d'entretien associées Projeter un aménagement à long terme sur la partie Est du littoral d'Oye-Plage	/	/	/	/	/
Poursuivre la mise en œuvre d'opérations de maîtrise et d'évacuation des eaux continentales Améliorer la rétention en amont	/	/	/	+	+
Développer un programme de sensibilisation pour acquérir une culture de polder sur le territoire	/	/	/	+	+
Intégrer la prise en compte du risque dans le document d'urbanisme et réaliser des opérations d'aménagement durables	+	+	+	++	++
Informer, créer des espaces de dialogue autour du sujet	+	+	++	+	/
Réalisation d'un plan solaire à l'échelle du territoire	++	/	++	+	/
Etudier la faisabilité de la mise en place d'énergies renouvelables	+	++	++	+	/
Evaluer le potentiel de la méthanisation agricole	+	/	++	+	/
Création d'un dispositif d'accompagnement technique et / ou financier pour développer les ENR sur le territoire	++	+	+++	+	/
Inciter et accompagner les communes et les collectivités à réaliser un bilan énergétique (Bâtiment, éclairage public, véhicule) et à mettre en œuvre les action qui en résultent	+	++	++	/	/
Promouvoir les politiques d'achats éco-responsables au sein des structures publiques et intégrer les considérations environnementales dans les appels d'offres	+	+	/	+	/
Accompagner la déclinaison des objectifs du PCAET à l'échelle communale et communautaire en prenant appui sur les équipements et la vie scolaire	+	+	+	+	/
Faire de la Porte d'Opale et des parcs d'activité communautaires des sites exemplaires	+	+	+	+	/
Traduire concrètement les enjeux de la transition écologique et mobiliser largement les habitants	+	+	+	+	+
Soutenir et valoriser les initiatives citoyennes de transition et d'intérêt collectif	+	+	+	+	+
Mettre en place un « Club-Climat-Energie	++	++	++	++	++
Mettre en place un programme éducatif en lien avec le Plan Climat : les Clim'acteurs juniors	+	+	+	+	+

L'ensemble de ces 39 action permet donc de répondre aux différents objectifs stratégiques du PCAET de la manière suivante :

36 action intègrent des objectifs de réduction des GES

28 action permettent des réductions de consommation d'énergie

19 action concernent le développement des ENR

33 action permettent de réduire les polluants atmosphériques

12 action renforcent le stockage carbone

2. Mobilisation des acteurs locaux

Le PCAET, par son caractère « territorial », concerne l'ensemble des acteurs du territoire (collectivités territoriales, entreprises, associations, citoyens, etc.) et son programme d'action est partenarial, impliquant différents pilotes, copilotes et partenaires sur l'ensemble des axes stratégiques :

24 action pilotées par la CCRA

11 Action pilotées par un partenaire de la CCRA

4 Action copilotés par la CCRA et un partenaire

Parmi les partenaires qui pilotent ou copilotent des action, et sont également mobilisés en tant que partenaires sur d'autres action, on retrouve :

- PNRMCO : Pilote 3 action Convention plateforme FAIRE, COT ENR, Matériauthèque, filière locale de produits isolants biosourcés

- La Chambre d'Agriculture, pilote sur 1 action : Clim'agri

- Atmo Hauts de France, partenaire sur le volet qualité de l'air

- SYMPAC : Intégrer le COTRI, ACTEE

- La FDE62 : Econome en flux et accompagnement des collectivités sur le volet amélioration énergétique du patrimoine public

- Les anges gardins -

- Les syndicats des eaux, pilotes sur 1 action

- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat, partenaire sur 1 action

En plus de ceux-là, de nombreux autres acteurs locaux sont également mobilisés dans la mise en œuvre du PCAET, en tant que partenaires des 39 actions.

Et s'appuyer sur la cartographie des acteurs reprise ci-dessous :

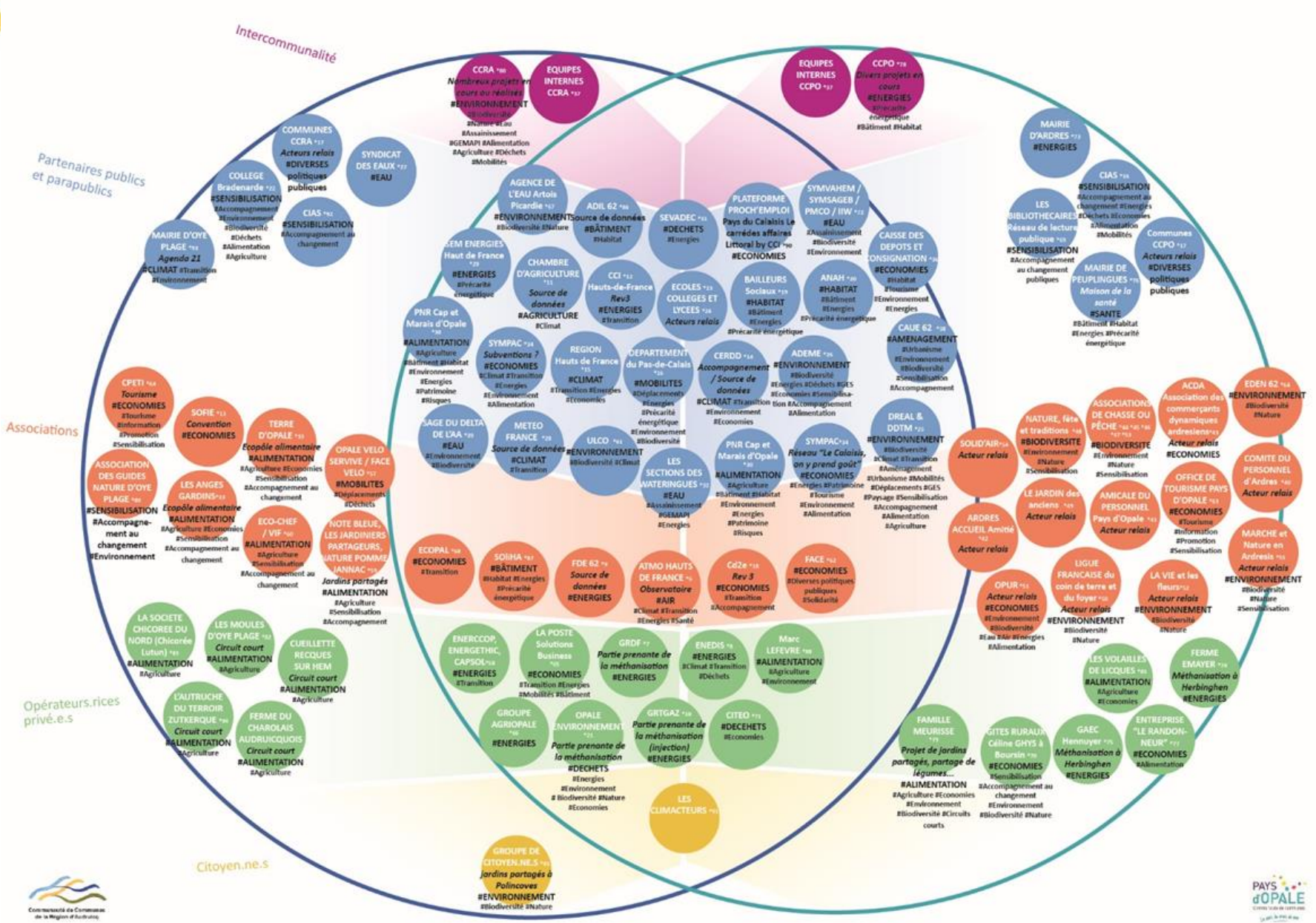
Intercommunalité
Partenaires publics et parapublics
Associations
Opérateurs.rices privé.e.s
Citoyen.ne.s
CCRA
EQUIPES INTERNES CCRA
EQUIPES INTERNES CCPO
CCPO
COMMUNES CCRA
SYNDICAT DES EAUX
COLLEGE Bradenarde
CIAS
MAIRIE D'OYE PLAGE
AGENCE DE L'EAU Artois Picardie
ADIL 62
SEVADEC
PLATEFORME PROCH'EMPLOI
SYMVAHEM / SYMSAGEB / PMCO / IIW
CHAMBRE D'AGRICULTURE
CCI Hauts-de-France
ECOLES COLLEGES ET LYCEES
BAILLEURS Sociaux
ANAH
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION
MAIRIE D'ARDRES
LES BIBLIOTHECAIRES
MAIRIE DE PEUPLINGUES
Communes CCPO
PNR Cap et Marais d'Opale
SYMPAC
REGION Hauts de France
DEPARTEMENT du Pas-de-Calais
CERDD
ADEME
CAUE 62
SAGE DU DELTA DE L'AA
METEO FRANCE
ULCO
LES SECTIONS DES WATERINGUES
PNR Cap et Marais d'Opale
SYMPAC
DREAL & DDTM
CPETI Tourisme
SOFIE Convention
TERRE D'OPALE Ecopôle alimentaire
OPALE VELO SERVITE / FACE VELO
ASSOCIATION DES GUIDES NATURE D'OYE PLAGE
LES ANGES GARDINS Ecopôle alimentaire
ECO-CHEF / VIF
NOTE BLEUE, LES JARDINIERS PARTAGEURS, NATURE POMME IANNAC
Jardins partagés
NATURE, fête et traditions
ASSOCIATIONS DE CHASSE OU PÊCHE
ACDA Association des commerçants dynamiques ardresiens
Acteur relais
EDEN 62
COMITE DU PERSONNEL d'Ardres
SOLID'AIR
ARDRES ACCUEIL Amitié
LE JARDIN des anciens
AMICALE DU PERSONNEL Pays d'Opale
OFFICE DE TOURISME PAYS D'OPALE
MARCHE et Nature en Ardresis
ECOPAL
SOLIHA
FDE 62
ATMO HAUTS DE FRANCE Observatoire
Cd2e Rev 3
FACE
OPUR
LIGUE FRANCAISE du coin de terre et du foyer
LA VIE et les fleurs
LA SOCIETE CHICOREE DU NORD (Chicorée Lutun)
LES MOULES D'OYE PLAGE Circuit court
CUEILLETTE RECQUES SUR HEM Circuit court
ENERCCOP, ENERGETHIC, CAPSOL
LA POSTE Solutions Business
GRDF Partie prenante de la méthanisation
ENEDIS
Marc LEFEVRE
LES VOLAILLES DE LICQUES
FERME EMAYER Méthanisation à Herbinghen
L'AUTRUCHE DU TERROIR ZUTKERQUE Circuit court
FERME DU CHAROLAIS AUDRUICQUOIS Circuit court
GROUPE AGRIOPALE
OPALE ENVIRONNEMENT Partie prenante de la méthanisation
GRTGAZ Partie prenante de la méthanisation (injection)
CITEO
FAMILLE MEURISSE Projet de jardins partagés, partage de légumes...
GITES RURAUX Céline GHYS à Boursin
GAEC Hennuyer Méthanisation à Herbinghen
ENTREPRISE "LE RANDONNEUR"
LES CLIMACTEURS
GROUPE DE CITOYEN.NE.S jardins partagés à Polincoves
Communauté de Communes de la Région d'Audruicq
PAYS d'OPALE

LE PROGRAMME D'ACTION

1. Promouvoir de nouvelles mobilités sur le territoire

Objectifs opérationnels	N°	Intitulé de l'Action	Description de l'action à mener	Pilote des action	Partenaires
1- Promouvoir un usage partagé de la voiture pour réduire le nombre de véhicules en circulation et l'autosolisme	1	**Prise de la compétence d'Autorité Organisatrice Mobilité**	▪ Définir l'ambition et les objectifs du territoire sur le développement des déplacements doux, des services de mobilités actives et partagées ou de mobilités solidaires ▪ Mise en place et animation d'un comité des partenaires /des usagers et d'un groupe de travail avec les communes	CCRA Pôles aménagement et dev local	Région Hauts de France Département Communes
	2	**Engager une réflexion sur les flux quotidiens des habitants au sein du territoire et vers l'extérieur (ex-navettes domicile / travail des actifs)**	▪ Elaborer un diagnostic avec un état des lieux des pratiques actuelles, utilisation des aires de covoiturage, rechercher des alternatives… ▪ 1ére phase : une démarche participative et mobilisatrice ▪ 2ème Phase : Investigations plus poussées selon les besoins	CCRA Pôles aménagement et dev local	SYMPAC Communes DDTM
	3	**Développer le covoiturage de proximité**	▪ Promouvoir le covoiturage : communication et développement d'une plateforme web pour faciliter le rapprochement covoitureur / covoituré ▪ Programme d'accroissement du nombre de places offertes (agrandissement de l'aire de covoiturage des Deux églises, nouvelles opérations…)	CCRA France Services Pôles aménagement et travaux	Hauts de France Mobilités Département communes DDTM
	4	**Explorer de nouvelles formes d'action accessibles à tous**	▪ Développer les bornes de recharge électriques dans des lieux stratégiques ▪ Etudier la pertinence et les modalités de mise à disposition des véhicules électriques partagés à la population ▪ Prendre en compte les dimensions solidaires et collaboratives dans les réflexions, évaluer la pertinence d'autres formes comme l'autostop organisé, prendre en compte les publics « fragiles »	CCRA Pôle dev local et social	ENEDIS Région hauts de France Département
	5	**Communiquer, sensibiliser et créer les conditions d'un développement du télétravail (sans négliger la dimension sociale des relations)**	▪ Evaluer la pertinence et les besoins pour la création d'espaces de coworking et de télétravail sur plusieurs sites, en s'appuyant sur les potentialités de lieux déjà existants / en proposant de nouveaux espaces (sans négliger la dimension sociale des relations)	CCRA Pôle dev local	Région Hauts de France
2. Favoriser la pratique de la marche à pied et celle du vélo pour les déplacements de courtes distances	6	**Définir et mettre en œuvre un plan « vélo & marche à pied » à l'échelle communautaire**	▪ Elaborer un schéma directeur des infrastructures à l'échelle de l'EPCI : rechercher une continuité des itinéraires, sécurité, équipements connexes et assurer une prise en compte dans les opérations d'aménagement ▪ Concevoir et mettre en œuvre un programme de promotion et d'encouragement aux mobilités actives : dispositif de location de VAE, événementiels, accompagnement des pratiques, entretien/réparation des vélos ▪ Engager une réflexion-action autour de l'écomobilité associée aux école	CCRA Pôles aménagement et dev local CCRA Pôles dev local et aménagement Référent mobilité active	Communes Département Région ADEME Etat DDTM Education nationale CREM ADAV OVs

Axe II - Un territoire éco-responsable et auto-consommateur

Objectif Stratégique 2–Les Mobilités sur le territoire

Objectif opérationnel 1	**Promouvoir un usage partagé de la voiture pour réduire le nombre de véhicules en circulation et l'autosolisme**
Fiche 1	

SECTEURS					
TRANSPORT	RÉSIDENTIEL	**TERTIAIRE**	**INDUSTRIE**	AGRICOLE	DÉCHETS

Action	**Prise de la compétence d'Autorité Organisatrice Mobilité**
Contexte	Sur le territoire de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq, le secteur du transport est le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre avec environ 84 $kt_{eq}CO_2$ par an et également le plus énergivore avec une consommation de 322 GWh/an (Transport de personnes et de marchandises confondus) représentant ainsi 48% des consommations énergétiques du territoire. Force est de constater que la voiture demeure indispensable dans la plupart des déplacements, la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq souhaite favoriser le développement d'une mobilité collective et collaborative. Concernant le volet mobilité du projet de PCAET, la CCRA souhaite développer une stratégie à court, moyen et long termes afin de réduire les émissions de GES et de tendre vers une mobilité décarbonée et a ainsi plusieurs orientations prioritaires à savoir : - Promouvoir un usage partagé de la voiture (Réduire le nombre de véhicules en circulation et l'autosolisme) : O Développer le covoiturage de proximité O Explorer de nouvelles formes d'action ouvertes à tous O Engager une réflexion sur les flux quotidiens domicile / travail des actifs avec les employeurs (dans et hors du territoire de la CCRA) -Favoriser la pratique de la marche à pied et du vélo pour les déplacements de courtes distances : O Définir un plan « vélo & marche à pied » à l'échelle communautaire - Communiquer, sensibiliser et créer les conditions d'un développement du télétravail - Conforter et promouvoir l'offre locale commerciale et de de services afin de limiter les déplacements O Permettre un accès aux droits dans la proximité O Soutenir l'action intercommunale de valorisation de l'offre commerciale et artisanale locale - Proposer des leviers d'une autre mobilité O Conforter et optimiser les dessertes TER O Accompagner le développement du parc de véhicules électriques A la vue des ambitions de ce plan d'action mobilité, il apparait légitime pour la CCCA d'examiner s'il opportun d'intégrer la compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité » comme le prévoit la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) répond à plusieurs objectifs La fiche reprend les modalités de mise en œuvre de cette compétence

Objectif(s)	- Sortir de la dépendance automobile ; - Accélérer le développement des nouvelles mobilités en facilitant le déploiement de nouveaux services numériques multimodaux ; - Concourir à la transition écologique en développant les mobilités actives (politiques cyclables, marche) ; - Programmer les investissements dans les infrastructures de transport
Descriptif de l'action	1ere Etape : Définir le périmètre de la compétence en collaboration des services de la région Hauts de France 2eme Etape : Délibération de Prise de compétence AOM 3eme Etape : Élaborer et mettre en œuvre une stratégie locale de mobilité •En s'appuyant sur un plan de mobilité simplifié, •En activant les leviers d'action suivants : •Organiser des services •Contribuer au développement de projets
Effets attendus / co-bénéfices	Mobiliser les habitants aux mobilités alternatives
Calendrier	Délibération en mars 2021 Prise de compétence en juillet 2021 Définition d'un plan de mobilité simplifié deuxième semestre 2021 Création d'un comité de partenaires en 2022 Mise en œuvre 2022-2026

Compatibilité SRADDET	Transversalité
Secteur Transport Mobilité Objectif 15 : Proposer des conditions de déplacements soutenables Objectif 18 : Encourager des solutions de mobilité pour tous les publics et les territoires Objectif 21 : Favoriser le développement des pratiques alternatives et complémentaires à la voiture Objectif 36 : Encourager l'usage de véhicules moins émetteurs de GES et de polluants	Fiche 2 : Engager une réflexion sur les flux quotidiens des habitants Fiche 3 : Développer le covoiturage de proximité Fiche 3 : Explorer de nouvelles formes d'action ouvertes à tous Fiche 6 : Définir un plan vélo et marche à l'échelle communautaire

Porteur de l'action	Pôles aménagement et dev local de la CCRA
Partenaires techniques	Région Hauts de France, Département, Communes, ADEME
Partenaires financiers	ADEME Région Hauts de France
Moyens humains	Référent Mobilité CCRA
Budget prévisionnel	Animation de la stratégie mobilité : Référent mobilité

	Réalisation d'un Plan de mobilité simplifié 30 000 Euros financé à 50% dans le cadre d'un AMI TENMOD				
Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone
	++	++	/	++	/

Indicateurs de suivi	Indicateurs d'évaluation
Nombre de projets mobilité alternative identifié Mise en place d'un comité de partenaire Mise en œuvre des action Nombre de réunion d'animation	Emissions de GES Qualité de l'air

Modalité de mise en œuvre
Prise de compétence à l'échelle de l'EPCI : Délibération des communes Réunion de travail avec les services de l'état, région, et département Répondre à I Appel à Manifestation d'Intérêt "France Mobilités Lancement d'une consultation pour d'un plan de mobilité simplifié Mise en place d'un comité de partenaire et d'un groupe de travail avec les communes

Axe I - Un territoire réduisant ses consommations et émissions

Objectif Stratégique 1 – La mobilité sur le territoire

Objectif opérationnel 1	**Promouvoir un usage partagé de la voiture pour réduire le nombre de véhicules en circulation et l'autosolisme**
Fiche 2	

SECTEURS					
TRANSPORT	RÉSIDENTIEL	**TERTIAIRE**	**INDUSTRIE**	AGRICOLE	DÉCHETS

Action	**Engager une réflexion sur les flux quotidiens des habitants au sein du territoire et vers l'extérieur (ex-navettes domiciles/travail des actifs)**
Contexte	Sur le territoire de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq, le secteur du transport est le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre avec environ 84 $kt_{eq}CO_2$ par an et également le plus énergivore avec une consommation de 322 GWh/an (Transport de personnes et de marchandises confondus) représentant ainsi 48% des consommations énergétiques du territoire. Les trajets domicile/entreprise représentent une part importante de ces émissions. Force est de constater que la voiture demeure indispensable pour la plupart des déplacements, la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq souhaite réaliser un diagnostic des pratiques actuelles relative au déplacement domicile/travail sur le territoire intercommunal.
Objectif(s)	- Connaître les pratiques des usagers de la route (covoiturage, autopartage …) - Apporter des solutions de mutualisation des déplacements domicile/travail.
Descriptif de l'action	Dans le cadre de son projet de Contrat d'Objectif territoriale de troisième révolution industrielle (COTTRI), le SYMPAC (Syndicat Mixte du Pays du Calaisis), a inscrit dans le domaine de coopération N°2, un axe de travail autour de la mobilité décarbonée sur le territoire. La Communauté de Communes de la Région d'Audruicq souhaite connaître avec précision les usages et les destinations de la population intercommunal ; notamment vers Calais, Dunkerque et Saint-Omer. Cet état des lieux aura pour objectifs de - Connaitre un peu plus précisément les flux de mobilité interne du territoire et les flux vers les territoires limitrophes (flux domicile/travail) 1ere Phase : une démarche participative et mobilisatrice 2ème Phase : investigation plus poussée selon les besoins
Effets attendus / co-bénéfices	- Augmentation de la part modale des transports en commun, des modes actifs et du covoiturage - Baisse des émissions de GES - Diminution du trafic routier - Amélioration de la qualité de l'air
Calendrier	2022 – 2023

Compatibilité SRADDET	Transversalité
	Fiche 3 : Développer le covoiturage de proximité

Secteur Transport Mobilité Objectif 15 : Proposer des conditions de déplacements soutenables Objectif 18 : Encourager des solutions de mobilité pour tous les publics et les territoires Objectif 21 : Favoriser le développement des pratiques alternatives et complémentaires à la voiture Objectif 36 : Encourager l'usage de véhicules moins émetteurs de GES et de polluants	Fiche 4 : Explorer de nouvelles formes d'action ouvertes à tous Fiche 5 : Communiquer, sensibiliser et créer les conditions d'un développement du télétravail Fiche 6 : Définir et mettre en œuvre un plan vélo et marche à l'échelle communautaire

Maître d'ouvrage	CCRA/SYMPAC				
Partenaires techniques	CCRA, Hauts-de-France mobilité, DDTM, SYMPAC, Hauts-de-France mobilité				
Partenaires financiers					
Moyens humains	Pôles Aménagement et développement local : Référent mobilité CCRA, Territoires Conseils				
Budget prévisionnel	Budget Etude SYMPAC				
Impacts	**GES**	**Consommation d'Énergie**	**Production d'énergie**	**Qualité de l'air**	**Stockage Carbone**
	+	+	/	+	/

Indicateurs de suivi	Indicateurs d'évaluation
Nombre d'aires de covoiturage sur le territoire Nombre de personnes utilisant les aires de covoiturage chaque jour Kilométrage annuel réalisé sur le territoire Évolution de la part modale du covoiturage, des transports en commun et des modes actifs sur les entreprises Flux entre la CCRA et les agglomérations limitrophes	Emissions de GES Qualité de l'air
Modalité de mise en œuvre	
Diagnostic et l'état des lieux des déplacements domiciles/travail sur le territoire	

Axe I - Un territoire réduisant ses consommations et émissions

Objectif Stratégique 1 – La mobilité sur le territoire

Objectif opérationnel 1	**Promouvoir un usage partagé de la voiture pour réduire le nombre de véhicules en circulation et l'autosolisme**
Fiche 3	

SECTEURS					
TRANSPORT	RÉSIDENTIEL	**TERTIAIRE**	**INDUSTRIE**	AGRICOLE	DÉCHETS

Action	**Développer le covoiturage de proximité**
Contexte	Sur le territoire de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq, le secteur du transport est le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre avec environ 84 $kt_{eq}CO_2$ par an et également le plus énergivore avec une consommation de 322 GWh/an (Transport de personnes et de marchandises confondus) représentant ainsi 48% des consommations énergétiques du territoire. Force est de constater que la voiture demeure indispensable pour la plupart des déplacements, la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq souhaite favoriser le développement d'une mobilité collective et collaborative. En matière de mobilité collaborative, le territoire de la CCRA est équipé de deux aires de covoiturage, situées respectivement à Vieille-Église (66 places dont 2 PMR) et Saint Folquin (48 places dont 2 PMR). A celles-ci, s'ajoute une aire qui est limitrophe présente, au niveau du péage de Zouafques (27 places dont 2 PMR). Cette dernière pourrait être utilisée par les habitants du territoire souhaitant prendre l'A26 en direction de Calais ou de Saint-Omer. La Communauté de Communes de la Région d'Audruicq souhaite développer les action en faveur du covoiturage (prévu au PLUi).
Sous Action 1	**Créer une relation entre les habitants ayant un même trajet**
Descriptif de l'action	Hauts de France mobilité est un syndicat mixte qui a pour mission de coordonner l'offre de transport des Autorités Organisatrices de la mobilité des Hauts de France (http://www.hdfmobilites.fr/) et de favoriser l'intermodalité. Pour cela Hauts de France mobilité a mis à disposition une plateforme de covoiturage courte et moyenne distance appelée Pass Pass Covoiturage. Cette dernière permet de mettre en relation des habitants dont les trajets correspondent, qu'ils soient quotidiens, domicile/travail ou encore pour les loisirs. Le site passpasscovoiturage.fr permet la création de « communautés » permettant d'identifier l'appartenance des utilisateurs à une structure (entreprise, administration, zone d'activités, association...). Ainsi La CCRA souhaite la création d'une communauté « CCRA » sur ce site afin d'encourager et de promouvoir le covoiturage avec les personnes partageant les mêmes destinations ou appartenance professionnelle ou associative à destination ou à l'origine du territoire. Cet outil mutualisé permettra : - La création de la communauté « CCRA » - Un accès back office pour animer la communauté « CCRA » - La mise à disposition des outils de communication La CCRA réalisera :

	- La promotion du covoiturage au travers de ces supports de communications communaux et intercommunaux (site internet, journal de l'EPCI, …) - La création de point info covoiturage tel que la maison des services, les mairies ou les commerces au travers du Comité de Promotion Economique et Touristique Intercommunal - L'intégration de la notion de covoiturage lors d'organisation d'évènementiel de la CCRA (Culturel ...) Hauts-de-France Mobilité propose également un Schéma Interdépartemental de Covoiturage dans lequel est indiqué un plan d'action et d'animation visant la promotion du covoiturage sur un territoire. Ce Schéma pourra permettre de lever les freins existants à la pratique et la valoriser.
Effets attendus / co-bénéfices	- Augmentation de la part modale du covoiturage - Baisse des émissions de GES - Diminution du trafic routier
Calendrier	2023 – 2026

Compatibilité SRADDET	Transversalité
Secteur Transport Mobilité Objectif 15 : Proposer des conditions de déplacements soutenables Objectif 18 : Encourager des solutions de mobilité pour tous les publics et les territoires Objectif 21 : Favoriser le développement des pratiques alternatives et complémentaires à la voiture Objectif 36 : Encourager l'usage de véhicules moins émetteurs de GES et de polluants	Fiche 1 : Prise de la compétence d'Organisation Mobilité Fiche 2 : Engager une réflexion sur les flux quotidiens des habitants Fiche 4 : Explorer de nouvelles formes d'action ouvertes à tous Fiche 6 : Définir un plan vélo et marche à l'échelle communautaire

Maître d'ouvrage	CCRA				
Partenaires techniques	CCRA, Hauts-de-France Mobilité, Département, Communes, DDTM,				
Partenaires financiers	CCRA, Hauts-de-France Mobilité, Département				
Moyens humains	France services, Pôle aménagement et travaux : Un référent Mobilité CCRA				
Budget prévisionnel	Convention avec Hauts de France mobilité 1000 €				
Impacts	**GES**	**Consommation d'Énergie**	**Production d'énergie**	**Qualité de l'air**	**Stockage Carbone**
	+	+	/	+	/

Indicateurs de suivi	Indicateurs d'évaluation
Utilisation de la plateforme « Communauté CCRA » Taux de remplissage des aires créées Taux de remplissage des véhicules	Emissions de GES

Modalité de mise en œuvre
Signature d'une convention avec Hauts de France mobilité Désignation d'un référent mobilité CCRA Réalisation de la plateforme « Communauté CCRA » Promotion de la plateforme auprès des acteurs locaux

Sous Action 2	Créer des infrastructures favorisant le covoiturage
Objectif(s)	- Augmentation du taux d'occupation des véhicules - Meilleure visibilité du covoiturage sur le territoire
Descriptif de l'action	Afin d'encourager la pratique du covoiturage, plusieurs mesures sont envisagées : • Réaliser un bilan des deux aires présentes sur le territoire afin d'envisager l'opportunité d'un agrandissement, si possibilité foncière. • Intégrer la réflexion du covoiturage à l'extension du Parc de la Porte d'Opale • Mettre en œuvre les aménagements prévus dans le cadre du PLUI notamment à Audruicq et Oye Plage. • Mener une réflexion en concertation avec les communes de la CCRA sur la création des aires de moins de 10 emplacements qui correspondent à du covoiturage de courte et moyenne durée. Le Département du Pas de Calais assistera la CCRA à cette réflexion.
Effets attendus / co-bénéfices	- Augmentation de la part modale du covoiturage - Baisse des émissions de GES - Diminution du trafic routier
Calendrier	202 – 2026

Compatibilité SRADDET	Transversalité
Secteur Transport Mobilité Objectif 15 : Proposer des conditions de déplacements soutenables Objectif 18 : Encourager des solutions de mobilité pour tous les publics et les territoires Objectif 21 : Favoriser le développement des pratiques alternatives et complémentaires à la voiture Objectif 36 : Encourager l'usage de véhicules moins émetteurs de GES et de polluants	Fiche 1 : Prise de la compétence d'Organisation Mobilité Fiche 2 : Engager une réflexion sur les flux quotidiens des habitants Fiche 3 : Explorer de nouvelles formes d'action ouvertes à tous Fiche 6 : Définir un plan vélo et marche à l'échelle communautaire

Maître d'ouvrage	CCRA
Partenaires techniques	CCRA, Hauts de France Mobilités, Département du Pas de Calais, Communes, DDTM

Partenaires financiers	CCRA, Département, Communes				
Moyens humains	Référent mobilité CCRA				
Budget prévisionnel	Réalisation d'étude de faisabilité Investissements à prévoir selon conclusions étude Exemple : Coût d'investissement estimé : 250 000 Euros/ pour aire de 30 Emplacements				
Impacts	**GES**	**Consommation d'Énergie**	**Production d'énergie**	**Qualité de l'air**	**Stockage Carbone**
	+	+	/	+	/

Indicateurs de suivi	**Indicateurs d'évaluation**
Nombre d'aires de covoiturage Capacité des aires Taux de remplissage des aires créées	Emissions de GES Qualité de l'air

Modalité de mise en œuvre

- Bilan des Aires existantes
- Agrandissement des aires existantes
- Étude de flux sur les autres axes
- Aménagement des aires de covoiturage prévues dans le PLUi

Calcul Impact GES
des fiches action : Promotion d'un usage partagé de la voiture

2020	**2026**	**2030**	2050
1 personne par voiture C'est-à-dire 10 505 voitures sur les routes pour une distance parcourue de 15 000 km D'après l'ADEME, les facteurs d'émissions sont les suivant : • Gazole : 190 geqCO2/km. • Essence : 202 geqCO2/km • Électricité : 87,36 geqCO2/km • GNV : 196 geqCO2/km En faisant la somme des 4 nous avons donc : 29729,62 $t_{eq}CO_2$	1,1 personnes par voiture Et une augmentation de 1% de voiture par an C'est-à-dire 10181 voitures sur les routes pour une distance parcourue de 15 000 km D'après l'ADEME, les facteurs d'émissions sont les suivant : • Gazole : 190 geqCO2/km. • Essence : 202 geqCO2/km • Électricité : 87,36 geqCO2/km • GNV : 196 geqCO2/km En faisant la somme des 4, nous avons donc : 28655,58 $t_{eq}CO_2$	1,6 personnes par voiture Et une augmentation de 1% de voiture par an C'est-à-dire 6770 voitures sur les routes pour une distance parcourue de 15 000 km D'après l'ADEME, les facteurs d'émissions sont les suivant : • Gazole : 190 geqCO2/km. • Essence : 202 geqCO2/km • Électricité : 87,36 geqCO2/km • GNV : 196 geqCO2/km En faisant la somme des 4, nous avons donc : 18961,94 $t_{eq}CO_2$	1,8 personnes par voiture Et une augmentation de 1% de voiture par an C'est-à-dire 5115 voitures sur les routes pour une distance parcourue de 15 000 km D'après l'ADEME, les facteurs d'émissions sont les suivant : • Gazole : 190 geqCO2/km. • Essence : 202 geqCO2/km • Électricité : 87,36 geqCO2/km • GNV : 196 geqCO2/km En faisant la somme des 4, nous avons donc : 14032,99 $t_{eq}CO_2$

2026 : -1074,04 $t_{eq}CO_2$
2030 : -9475,10 $t_{eq}CO_2$
2050 : -14404,05 $t_{eq}CO_2$

Axe I - Un territoire réduisant ses consommations et émissions

Objectif Stratégique 1 – La mobilité sur le territoire

Objectif opérationnel 1	**Promouvoir un usage partagé de la voiture pour réduire le nombre de véhicule en circulation et l'autosolisme**
Fiche 4	

SECTEURS

TRANSPORT	RÉSIDENTIEL	**TERTIAIRE**	**INDUSTRIE**	AGRICOLE	DÉCHETS

Action	**Explorer de nouvelles formes d'action ouvertes à tous**
Contexte	Sur le territoire de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq, le secteur du transport est le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre avec environ 84 $kt_{eq}CO_2$ par an. Il est aussi le secteur le plus énergivore avec une consommation de 322 GWh/an (Transport de personnes et de marchandises confondus) et représente ainsi 48% des consommations énergétiques du territoire. Force est de constater que la voiture demeure indispensable dans la plupart des déplacements, la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq souhaite favoriser le développement d'une mobilité collective et collaborative. La CCRA souhaite mener une expérimentation sur la mise à disposition de véhicules en autopartage sur son territoire. Ce dispositif d'autopartage vise à permettre à une partie de la population pas ou peu motorisée de se déplacer sur le territoire. Les action présentées ci-dessous ont pour objectifs de lancer une expérimentation en matière d'autopartage, puis, si cela est pertinent de l'étendre à l'ensemble du territoire intercommunal.
Objectif(s)	- Proposer aux citoyens de la CCRA une alternative à la motorisation thermique - Développer l'autopartage sur le territoire - Permettre à la population n'ayant aucun moyen de locomotion de se déplacer sur le territoire intercommunal - Créer du lien au sein de la population grâce à l'autopartage
Descriptif de l'action	✓ Le principe du service : La mise en place de station en autopartage sur le territoire peut apporter une offre solidaire de mobilité en mettant en relation des conducteurs bénévoles et des passagers en incapacité de conduire via les véhicules en autopartage. Pour intégrer les personnes ayant des problèmes pour se déplacer, jeunes sans permis, séniors, PMR serait de mettre à disposition une navette ou un dispositif de transport pour qu'ils puissent faire le trajet domicile – services de proximité plus aisément. Pour permettre aux jeunes étudiants ou jeunes demandeurs d'emploi de se déplacer dans le cadre d'entretiens professionnels, une plateforme de location de véhicules pourrait être mise en place. Cette plateforme se chargera de tous les frais du véhicule (entretien, assurance). ✓ Phase d'expérimentation : Dans un premier temps, une expérimentation sera lancée sur deux communes pilotes du territoire sur la mise en œuvre d'un dispositif d'autopartage. L'objectif de cette phase d'expérimentation est de permettre d'identifier l'opportunité de développer un dispositif d'autopartage à l'échelle de l'EPCI.

	- Réalisation d'un état des lieux sur le mode de fonctionnement du dispositif sur chacune des communes, - Identification des besoins et les attentes des habitants. Cette étape doit déterminer s'il est opportun de mettre en place un tel dispositif pour en définir à terme un mode de fonctionnement sera important de dimensionner le futur service à mettre en place sur le territoire. - Définition du périmètre d'utilisation du service autopartage (conditions d'utilisation, le périmètre …) - Mise en place de stations d'autopartage sur les deux communes ; seront mis à disposition à la population du territoire des véhicules électriques ainsi que des bornes de recharge. - Bilan de l'expérimentation : Définition du besoin, les coûts de fonctionnement et d'investissement, les contraintes juridiques et organisationnelles Déterminer la faisabilité de duplication à l'échelle de l'EPCI. Par la suite si confirmation de mise en place de stations d'autopartage, elles pourront mettre à disposition des vélos à assistance électrique qui serviront de service supplémentaire aux véhicules électriques et faciliter l'intermodalité sur le territoire de la CCRA. Pour l'expérimentation, il sera déposé un dossier auprès d'ENEDIS pour la mise à disposition d'un véhicule électrique et sur la localisation de borne de recharge.
Effets attendus / co-bénéfices	- Création de lien entre les usagers - Baisse des émissions de GES - Diminution du trafic routier - Augmentation du nombre de véhicules électriques sur les routes -Service dimensionné et adapté aux attentes de la population.
Calendrier	2021 – 2022 : Expérimentation sur deux commune du territoire 2022 : Localisation des zones propices aux stations 2022 : Création de la plateforme web 2022 – 2026 : Installation des stations 2026 : Communication par rapport à la mise en place du système

Compatibilité SRADDET	Transversalité
Secteur Transport Mobilité Objectif 15 : Proposer des conditions de déplacements soutenables Objectif 18 : Encourager des solutions de mobilité pour tous les publics et les territoires Objectif 21 : Favoriser le développement des pratiques alternatives et complémentaires à la voiture Objectif 36 : Encourager l'usage de véhicules moins émetteurs de GES et de polluants	Fiche 2 : Engager une réflexion sur les flux quotidiens des habitants Fiche 3 : Développer le covoiturage de proximité Fiche 3 : Explorer de nouvelles formes d'action ouvertes à tous Fiche 6 : Définir un plan vélo et marche à l'échelle communautaire

Maître d'ouvrage	Pôle développement local CCRA,
Partenaires techniques	CCRA, ADEME, Hauts-de-France mobilité, Département, ENEDIS
Partenaires financiers	CCRA, Hauts-de-France mobilité, Département, Communes, ENEDIS
Moyens humains	Référent mobilité de la CCRA/ AMO pour accompagner la collectivité dans la phase expérimentation

Budget prévisionnel	AMO phase expérimentation : 10 000 Euros (voir financement dans le cadre de l'AMI ADEME). Environ 40 000€ pour une station de 2 véhicules électriques Financement du projet : Aides Régionales /ENEDIS (achat véhicule électrique)				
Impacts	**GES**	**Consommation d'Énergie**	**Production d'énergie**	**Qualité de l'air**	**Stockage Carbone**
	+	+	/	+	/

Calcul Impact GES			
2020	**2026**	**2030**	2050
1 personne par voiture C'est-à-dire 10 505 voitures sur les routes pour une distance parcourue de 15 000 km D'après l'ADEME, les facteurs d'émissions sont les suivant : • Gazole : 190 geqCO2/km. • Essence : 202 geqCO2/km • Électricité : 87,36 geqCO2/km • GNV : 196 geqCO2/km En faisant la somme des 4 nous avons donc : 29729,62 $t_{eq}CO_2$	1,1 personnes par voiture Et une augmentation de 1% de voiture par an C'est-à-dire 10181 voitures sur les routes pour une distance parcourue de 15 000 km D'après l'ADEME, les facteurs d'émissions sont les suivant : • Gazole : 190 geqCO2/km. • Essence : 202 geqCO2/km • Électricité : 87,36 geqCO2/km • GNV : 196 geqCO2/km En faisant la somme des 4, nous avons donc : 28655,58 $t_{eq}CO_2$ Supposons que 15 stations soient créées sur le territoire, toutes équipées de 6 VE, soit 90 VE mis à disposition pour une distance de 15 000 km et une consommation de 87.36 $g_{eq}CO_2$/km Nous avons donc : 90 x 0.00008636 x 15000 = 157.248 $t_{eq}CO_2$	1,6 personnes par voiture Et une augmentation de 1% de voiture par an C'est-à-dire 6770 voitures sur les routes pour une distance parcourue de 15 000 km D'après l'ADEME, les facteurs d'émissions sont les suivant : • Gazole : 190 geqCO2/km. • Essence : 202 geqCO2/km • Électricité : 87,36 geqCO2/km • GNV : 196 geqCO2/km En faisant la somme des 4, nous avons donc : 18961,94 $t_{eq}CO_2$ Supposons que 15 stations soient créées sur le territoire, toutes équipées de 10 VE, soit 150 VE mis à disposition pour une distance de 15 000 km et une consommation de 87.36 $g_{eq}CO_2$/km Nous avons donc : 150 x 0.00008636 x 15000 = 194,3325 $t_{eq}CO_2$	1,8 personnes par voiture Et une augmentation de 1% de voiture par an C'est-à-dire 5115 voitures sur les routes pour une distance parcourue de 15 000 km D'après l'ADEME, les facteurs d'émissions sont les suivant : • Gazole : 190 geqCO2/km. • Essence : 202 geqCO2/km • Électricité : 87,36 geqCO2/km • GNV : 196 geqCO2/km En faisant la somme des 4, nous avons donc : 14032,99 $t_{eq}CO_2$ Supposons que 15 stations soient créées sur le territoire, toutes équipées de 30 VE, soit 450 VE mis à disposition pour une distance de 15 000 km et une consommation de 87.36 $g_{eq}CO_2$/km Nous avons donc : 450 x 0.00008636 x 15000 = 582.9975 $t_{eq}CO_2$
2026 : -157.248 $t_{eq}CO_2$ 2030 : -194.3325 $t_{eq}CO_2$ 2050 : -582.9975 $t_{eq}CO_2$			

Indicateurs de suivi	Indicateurs d'évaluation
Nombre de citoyens utilisant les véhicules à disposition Nombres de trajets réalisés par jour et par mois Kilométrage journalier réalisé	Emissions de GES Qualité de l'air
Modalité de mise en œuvre	
Rédaction du cahier des charges Installation des stations et mise en service Évaluation et amélioration des performances	

Axe I - Un territoire réduisant ses consommations et émissions

Objectif Stratégique 1 – La mobilité sur le territoire

Objectif opérationnel 1	**Promouvoir un usage partagé de la voiture pour réduire le nombre de véhicule en circulation et l'autosolisme**
Fiche 5	

SECTEURS					
TRANSPORT	RÉSIDENTIEL	**TERTIAIRE**	**INDUSTRIE**	AGRICOLE	DÉCHETS

Action	**Communiquer, sensibiliser et créer les conditions d'un développement du télétravail mesuré**
Contexte	Sur le territoire de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq, le secteur du transport est le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre avec environ 84 $kt_{eq}CO_2$ par an. Il est aussi le secteur le plus énergivore avec une consommation de 322 GWh/an (Transport de personnes et de marchandises confondus) et représente ainsi 48% des consommations énergétiques du territoire. Les trajets domicile/entreprise sont l'une des principales sources des émissions liées au transport.
Objectif(s)	- Réduire le nombre de véhicules sur les routes du territoire - Réduire les émissions de GES - Créer des lieux de télétravail déportés sur plusieurs communes, en s'appuyant sur des lieux déjà existants (mairies, bars associatifs, ...) - Communiquer et sensibiliser sur le télétravail
Descriptif de l'action	À l'image de plusieurs collectivités ayant mis en place un ou des espace(s) de coworking, la CCRA pourrait, elle aussi, mettre en place un espace de coworking permettant aux travailleurs choisissant de pratiquer le télétravail de se regrouper à un même point et profiter de bureaux équipés dans cette optique. Ces espaces seront situés sur plusieurs sites en réaménageant des lieux déjà existants ou en proposant des nouveaux plus centralisateurs. Ils peuvent être de plusieurs types comme des tiers lieux, des fablab, … Ils pourraient également être bénéfiques pour les étudiants, les collégiens ou lycéens ne disposant pas de bureaux ou d'ordinateurs. Ces espaces seront situés sur plusieurs sites en réaménageant des lieux déjà existants ou en proposant des nouveaux plus centralisateurs. Un espace de coworking à proximité de la gare d'Audruicq pourrait être envisager. Le Parc d'activité situé à Nouvelle-Eglise pourrait être également une possibilité. Dans un premier temps il sera évalué la pertinence et les besoins pour la création d'espaces de coworking et de télétravail sur plusieurs sites, en s'appuyant sur les potentialités de lieux déjà existants / en proposant de nouveaux espaces (sans négliger la dimension sociale des relations)
Effets attendus / co-bénéfices	- Amélioration de la qualité de l'air - Baisse du nombre de véhicules journaliers sur le territoire - Baisse des émissions de GES
Calendrier	2021 : Début de l'expérimentation 2022 – 2024 : Aménagement d'espaces de coworking

Compatibilité SRADDET	Transversalité
Secteur Transport Mobilité Objectif 15 : Proposer des conditions de déplacements soutenables Objectif 18 : Encourager des solutions de mobilité pour tous les publics et les territoires Objectif 21 : Favoriser le développement des pratiques alternatives et complémentaires à la voiture Objectif 36 : Encourager l'usage de véhicules moins émetteurs de GES et de polluants	Fiche 2 : Engager une réflexion sur les flux quotidiens des habitants Fiche 3 : Développer le covoiturage de proximité Fiche 3 : Explorer de nouvelles formes d'action ouvertes à tous Fiche 6 : Définir un plan vélo et marche à l'échelle communautaire

Maître d'ouvrage	Pôle développement CCRA				
Partenaires techniques	CCRA, entreprises ayant déjà mis en place le télétravail				
Partenaires financiers	Région, Département, ADEME, Etat				
Moyens humains	Animateur mobilité / référent transition énergétique				
Budget prévisionnel	Animateur : 15 k€ par an (0.5 ETP)				
Impacts	**GES**	**Consommation d'Énergie**	**Production d'énergie**	**Qualité de l'air**	**Stockage Carbone**
	+	+	/	+	/

Indicateurs de suivi	Indicateurs d'évaluation
Identification de tiers lieux - Nombre de personnes utilisant les espaces de coworking pour le télétravail	Émissions de GES Qualité de l'air
Modalité de mise en œuvre	
Expérimentation au sein de la collectivité Sensibilisation des entreprises du territoire	

Axe I - Un territoire réduisant ses consommations et émissions

Objectif Stratégique 1 – La mobilité sur le territoire

Objectif opérationnel 2	**Favoriser la pratique de la marche et celle du vélo pour les déplacements de courtes distances**
Fiche 6	

SECTEURS					
TRANSPORT	RÉSIDENTIEL	**TERTIAIRE**	**INDUSTRIE**	AGRICOLE	DÉCHETS

Action	**Définir et mettre en œuvre un plan « vélo & marche à pied » à l'échelle communautaire**
Contexte	Sur le territoire de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq, le secteur du transport est le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre avec environ 84 $kt_{eq}CO_2$ par an et également le plus énergivore avec une consommation de 322 GWh/an (Transport de personnes et de marchandises confondus) représentant ainsi 48% des consommations énergétiques du territoire. La CCRA dispose sur le territoire, de plusieurs itinéraires de randonnées (une dizaine représentant 90 kms) permettant de mettre en valeur le patrimoine naturel et paysager du territoire. Le territoire est également concerné par le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée puisqu'il est traversé par le GR218, l'itinéraire de randonnée « la Dame aux Loups » mais aussi par le GR120 du littoral qui est de compétence de l'état. Une portion de véloroute a été construite à partir de 2015 entre Audruicq et Oye-Plage le long de la RD219. A ce jour, 7,5 km sont réalisés et permettent donc de relier Audruicq à l'aire de covoiturage en face de l'Ecopôle sur la commune de Vieille Eglise. Le département souhaiterait continuer l'aménagement de cette piste cyclable sur les 6 km restants entre Oye-Plage et l'aire de covoiturage. Un chaussidou (partage de la voie entre les voitures et les vélos grâce à des marquages au sol) est également présent le long de la Liette sur la commune de Nortkerque ainsi qu'à Oye Plage. Pour permettre de développer la mobilité douce sur tout son territoire, la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq prévoit de mettre en place un schéma directeur simplifié sur la mobilité douce. Celui-ci est composé de 3 parties : l'état des lieux, le diagnostic et les action à réaliser.
Objectif(s)	- Réduire la part modale de la voiture dans les déplacement - Favoriser la pratique du vélo ou de la marche (lien avec la santé)
Descriptif de l'action	La mise en place d'un schéma directeur simplifié de la mobilité douce au sein du territoire de la CCRA permettrait de : • Conforter le maillage de linéaires de voies adaptées à la pratique du vélo / de la marche à pied • Sécuriser et aménager l'espace public pour rendre les déplacements piétons et cyclistes pratiques, sûrs et agréables • Permettre le stationnement sécurisé des vélos sur l'ensemble des lieux générateurs de déplacements

	• Améliorer la visibilité des stationnements vélos, les cartographier pour les rendre accessibles sur les sites internet des communes et de la CCRA • Coordonner les action portées par les différents acteurs locaux • Etudier les modalités de mise à disposition d'un service de location longue durée de VAE • Evaluer la pertinence et les modalités de mise en place d'un service de réparation, entretien des vélos dans le cadre d'un projet d'économie sociale et solidaire. • Inviter les habitants à pratiquer davantage la marche au quotidien, en donnant l'envie de marche : o Traduire cette ambition dans la politique locale de développement et d'animation touristique o Traduire cette ambition dans le cadre de la politique communautaire de promotion de la santé
Effets attendus / co-bénéfices	- Baisse des émissions de GES - Diminution du trafic routier - Augmentation de la part modale de la mobilité douce
Calendrier	2021 : Réalisation de l'état des lieux 2022 : Animation des ateliers participatifs 2023 : Rédaction du diagnostic 2024 : Réalisation des premières action

Compatibilité SRADDET	Transversalité
Secteur Transport Mobilité Objectif 15 : Proposer des conditions de déplacements soutenables Objectif 18 : Encourager des solutions de mobilité pour tous les publics et les territoires Objectif 21 : Favoriser le développement des pratiques alternatives et complémentaires à la voiture Objectif 36 : Encourager l'usage de véhicules moins émetteurs de GES et de polluants	Fiche 1 : Prise de compétence AOM Fiche 2 : Engager une réflexion sur les flux quotidiens des habitants Fiche 3 : Développer le covoiturage de proximité Fiche 3 : Explorer de nouvelles formes d'action ouvertes à tous

Maître d'ouvrage	Pôles aménagement et développement local CCRA
Partenaires techniques	CCRA, ADEME, Région, Département, Communes, DDTM, Education nationale, ADEME, ADAV, CREM, OV
Partenaires financiers	Région, Département
Moyens humains	Chargé de mobilité de la CCRA/ AMO / ADEME / Etat dans le cadre de la mise en œuvre du plan mobilité simplifié
Budget prévisionnel	AMO sur la mise en place de ce schéma directeur simplifié 30 000 Euros financé à 50% Investissements à prévoir (pistes, mobiliers urbains ...) Achat VAE à évaluer

Impacts	**GES**	**Consommation d'Énergie**	**Production d'énergie**	**Qualité de l'air**	**Stockage Carbone**
	++	++	/	++	/

Indicateurs de suivi	**Indicateurs d'évaluation**
Fréquence d'utilisation des aménagements Taux de vélos sur les routes Taux de véhicules sur les routes	Émissions GES Qualité de l'air

Modalité de mise en œuvre
Réalisation de l'état des lieux et du diagnostic Aménagement des espaces prévus dans le plan d'action

2. Encourager et soutenir la sobriété énergétique des logements

Objectifs opérationnels	N°	Intitulé de l'Action	Description de l'action à mener	Pilote des action Moyens humains	Partenaires
3-Mobiliser les habitants dans un objectif de sobriété, d'efficacité et de transition énergétique	7	Répondre aux besoins d'information des particuliers	▪ Affirmer le rôle de la maison des services comme point de repère d'information, de conseil et d'assistance aux propriétaires : au-delà de ceux présents (espace conseil FAIRE, ADIL…) accueillir de nouveaux opérateurs (CAUE…) ▪ Renforcer le rôle de l'espace info FAIRE ▪ Promouvoir et assurer le déploiement des dispositifs d'aides à la rénovation énergétique (mobiliser les dispositifs d'accompagnements techniques, financiers …)	CCRA Agents en place (formation+) Référent transition énergie	PNR CMO CAUE
	8	Accompagner les particuliers et stimuler leur passage à l'acte dans les travaux de rénovation	▪ Développer une stratégie de communication multiforme sur ces questions. Organiser des temps d'information à l'échelle des communes ▪ Proposer des temps d'information collectifs (balade thermique, valoriser les expériences et visites d'opération…), ▪ Une aide financière communautaire à la rénovation énergétique dans le cadre d'une OPAH ▪ Porter une attention particulière aux publics confrontés à une situation de précarité énergétique en lien avec les acteurs sociaux	CCRA Référent transition énergie Pôle habitat Service com Pôles habitat et social	PNR CMO ANAH DDTM Région Département CAF
4-Créer une dynamique locale en faveur de la sobriété, de l'efficacité et de la transition énergétique de l'habitat privé	9	Travailler avec les professionnels du secteur du bâtiment et de l'habitat	▪ Rechercher une implication des professionnels du bâtiment par le biais d'une réflexion-action dans le but de contribuer à la montée en compétence et à leur qualification RGE, de proposer des réponses aux difficultés identifiées, de promouvoir les nouvelles techniques d'écoconstruction et les énergies renouvelables. ▪ Sensibiliser et impliquer les professionnels de l'immobilier et de l'urbanisme	CCRA Pôle dév local Référent transition énergie Pôle habitat urbanisme	Chambre des métiers et de l'artisanat, CPETI Services CAPSO, mairies
	10	Sensibiliser et informer aux nouvelles techniques d'écoconstruction, à la maîtrise de l'énergie, aux éco-matériaux et aux énergies renouvelables	▪ Développer les lieux d'information / conseils en direction des habitants en s'appuyant sur l'expérience acquise par les acteurs déjà engagés (ex : PNRCMO / commande groupée d'éco matériaux) ▪ Explorer le potentiel de développement local d'une filière de matériaux biosourcés en lien avec la profession agricole ▪ Sensibiliser la population aux alternatives de chauffage (chaudières bois, PAC géothermiques …)	Référent transition énergie	PNR CMO Chambre Agri FAIRE
	11	Mobiliser les habitants	▪ Mettre en place des défis « familles à énergie positive » et communiquer autour de la démarche ▪ Former collectivement des habitants intéressés dans la maîtrise de leurs travaux et choix techniques	Référent transition énergie	FAIRE/MRES FAIRE

Axe I - Un territoire réduisant ses consommations et émissions

Objectif Stratégique 2 – Habitat et Logement

Objectif opérationnel 3	**Mobiliser les habitants dans l'objectif de sobriété, d'efficacité et de transition énergétique**
Fiche 7	

SECTEURS					
TRANSPORT	**RÉSIDENTIEL**	TERTIAIRE	INDUSTRIE	AGRICOLE	DÉCHETS

Action	**Répondre aux besoins d'information des particuliers**
Contexte	Actuellement sur le territoire de la CCRA, 67% des émissions de GES du secteur résidentiel proviennent du chauffage, ce qui correspond à 40,2 $kt_{eq}CO_2$ par an émis. Pour ce qui est du secteur tertiaire 51% de ses émissions proviennent du chauffage, soit une émission équivalente à 7.5 $kt_{eq}CO_2$par an. Par ailleurs, les consommations énergétiques du secteur résidentiel représentent 227 GWh soit le deuxième secteur le plus énergivore sur le territoire. La part du chauffage et de la production d'eau chaude représente 78% des besoins énergétiques avec une forte dépendance aux énergies fossiles et tout particulièrement le fioul (fortement émetteur de GES). Au travers de ces indicateurs, la CCRA a conscience qu'il est nécessaire de mettre en place une politique d'amélioration de l'habitat et tout particulièrement de réhabilitation énergétique. La CCRA a déjà engagé des action d'accompagnement à savoir : - Une convention existe entre la CCRA et le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale pour des permanences sur le territoire de la CCRA de l'Espace Info Energie du Parc. Celui-ci vise à informer et de conseiller sur divers sujets tels que l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. - Adhésion au Guichet Unique de l'Habitat du Parc naturel Régional des Caps et Marais d'Opale - En 2019 a débuté une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur toutes les communes du territoire. Cette opération a une durée de cinq ans pour un budget total de 360 000€ permettant ainsi de soutenir financièrement des propriétaires (occupants ou bailleurs) pour des travaux liés à l'habitat indigne, l'amélioration énergétique et l'adaptation des logements à la vieillesse et au handicap. La CCRA a engagé une réflexion sur la mise en place d'une stratégie globale de politique du logement et d'amélioration de l'habitat qui devrait être défini en 2023. Parallèlement, la CCRA souhaiterait que la Maison des Services devienne un point d'information incontournable sur le territoire sur les sujets de l'habitat c'est-à-dire faire de cette dernière un « Guichet unique » de l'information regroupant différentes permanences. Cette fiche reprend les action d'amélioration énergétique de l'habitat engagées et à conforter à court terme et moyen termes : • La création d'un point d'information • Le développement d'une stratégie de communication permettant une amélioration du dispositif espace conseil FAIRE • Conforter les permanences d'un Espace Info Énergie sur le territoire

Objectif(s)	- Informer et conseiller la population du territoire
Descriptif de l'action	La Communauté de Communes de la Région d'Audruicq va mettre en place au sein de la Maison des Services une offre d'accueil des permanences comme celles de l'Agence Nationale pour l'Information sur le Logement (ADIL) et l'Espace Info Energie, CAUE 62. Cela nécessitera la formation du personnel d'accueil de la maison des services. ▪ Affirmer le rôle de la maison des services comme point de repère d'information, de conseil et d'assistance aux propriétaires : au-delà de ceux présents (espace conseil FAIRE, ADIL…) accueillir de nouveaux opérateurs (CAUE…) ▪ Renforcer le rôle de l'espace info FAIRE ▪ Promouvoir et assurer le déploiement des dispositifs d'aides à la rénovation énergétique (mobiliser les dispositifs d'accompagnement techniques, financiers …) D'autres permanences pourraient être implantées au sein de ce local : • Celles de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) qui a pour mission de promouvoir le développement et la qualité du parc existant de logements privés ; • Celles de la MRES (Maison Régional de l'Environnement et des Solidarités) c'est-à-dire des permanences sur le thème des consommations responsables ou encore afin de répondre aux questions concernant les logements. L'objectif est de permettre d'informer l'ensemble des habitants sur tous les sujets liés à l'habitat. Réalisation d'un document de synthèse à l'attention des habitants reprenant l'ensemble des services liés à l'amélioration énergétique de l'Habitat
Effets attendus / co-bénéfices	- Amélioration énergétique de l'habitat - Population pouvant s'informer sur différents thèmes - Limiter les déplacements en dehors du territoire
Calendrier	2021 Organiser l'espace information de la Maison des Services pour y accueillir les permanences Formation des agents de la CCRA 2022 – 2023 : Aménagement de lieux d'accueil hors Maison des services

Impacts	
Compatibilité SRADDET	**Transversalité**
Secteur 2 : bâti résidentiel, tertiaire, aménagement foncier **Famille d'objectif 31 à 40** : Encourager la sobriété et organiser les transitions **Objectif 35** : Réhabiliter thermiquement le bâti tertiaire et résidentiel	Fiches 8 à 10 de l'orientation stratégique Habitat et logement Fiche 13 : Informer et sensibiliser les collectivités et habitants sur les manières d'agir Fiche 14 : Se doter d'outils pour faciliter le développement du potentiel d'énergie renouvelable

Maître d'ouvrage	CCRA (agents de la Maison des services)
Partenaires techniques	Région, SYMPAC, PNRMCO, ANAH, CAUE
Partenaires financiers	CCRA, Etat

Moyens humains	Agents CCRA, Conseiller de l'Espace Info Energie du PNRMCO, Référent transition énergie				
Budget prévisionnel	Convention PNRMCO : 3225 Euros/18 mois				
Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone
	+	+	+	+	/

Indicateurs de suivi	**Indicateurs d'évaluation**
Nombre de permanences Nombre de personnes sensibilisées / informées Nombre de chantiers territoriaux suivis	Emissions de GES Qualité de l'air
Modalité de mise en œuvre	
Journées d'information à la population concernant le Guichet Unique et son utilité Installation d'un lieu d'accueil au sein de la Maison des Services	
Suivi de l'action	
Un sondage pourra être effectué deux fois par an	

Axe I - Un territoire réduisant ses consommations et émissions

Objectif Stratégique 2 – Habitat et Logement

Objectif opérationnel 3 **Fiche 8**	**Mobiliser les habitants dans l'objectif de sobriété, d'efficacité et de transition énergétique**

SECTEURS					
TRANSPORT	**RÉSIDENTIEL**	TERTIAIRE	INDUSTRIE	AGRICOLE	DÉCHETS

Action	**Accompagner les particuliers et stimuler leur passage à l'acte dans les travaux de rénovation**
Contexte	Globalement, sur le territoire de la CCRA, 50% des habitations ont été construites avant la première réglementation thermique de l'habitat ce qui explique en partie que les consommations énergétiques relatives à l'habitat soient élevées. L'un des objectifs retenu par la CCRA est de réduire les consommations énergétiques du secteur résidentiel. De ce fait, la CCRA souhaite intensifier la rénovation du bâti sur son territoire. Actuellement la CCRA a engagé une Opération d'Amélioration de l'Habitat sur toutes les communes du territoire. Cette dernière doit se terminer en 2023, une réflexion sur le renouvellement de celle-ci devra être tenue après en avoir fait le bilan.
Objectif(s)	- Réduire la précarité énergétique en renforçant l'information des ménages - Accompagner la transformation économique du territoire par la mise en relation des partenaires et une communication adaptée
Descriptif de l'action	Afin de définir une stratégie de rénovation énergétique de l'habitat il est proposé de créer un groupe de travail territorial qui regroupera des professionnels de l'habitat, des associations, des particuliers et bailleurs au sein d'une communauté locale de la rénovation énergétique et des bons usages du logement. ▪ Développer une stratégie de communication multiforme sur ces questions. Organiser des temps d'information à l'échelle des communes ▪ Proposer des temps d'information collectifs (balade thermique, valoriser les expériences et visites d'opération…), ▪ Une aide financière communautaire à la rénovation énergétique dans le cadre d'une OPAH Porter une attention particulière aux publics confrontés à une situation de précarité énergétique en lien avec les acteurs sociaux Cette communauté locale sera coordonnée et animée par un référent de l'habitat de la CCRA et de l'Espace Info Énergie dont la mission sera d'assurer le déploiement des différents dispositifs d'aides sous la forme de plusieurs action comme : - S'appuyer sur la plateforme web territoriale pour proposer un espace de dialogue et d'information pour favoriser : • La mise en relation de propriétaires ayant un projet de rénovation, • La création et la diffusion d'initiatives d'achat groupé de matériaux de construction, d'échanges de savoir-faire … • La mise en relation des artisans intervenant sur le territoire (mutualisation d'engins, bourse de matériaux restants …)

	- Valoriser les bonnes pratiques de rénovation de l'habitat encadrées par des dispositifs publics (conseils, accompagnement, aides financières), en impliquant le porteur de projet - Organiser annuellement un concours de la maison économe pour récompenser les meilleurs projets de rénovation avec une parution d'un article ou d'une interview sur la plateforme web - Valoriser les retours d'expériences via des fiches (travaux réalisés, financements mobilisés, artisans ayant réalisés les travaux, durée des travaux …) avec témoignages qui pourraient être distribuées lors d'une campagne de communication.
Effets attendus / co-bénéfices	- Augmentation du taux de rénovation sur le territoire - Création d'un réseau d'artisans locaux - Retours d'expériences des propriétaires ayant récemment rénové leur logement
Calendrier	2021 : Formation de la communauté locale 2022 – 2023 : Définition d'une stratégie d'accompagnement d'aides à la rénovation 2023-2026 : Réalisation des action assurant le déploiement des différents dispositifs d'aides 2026 : Retours d'expériences

Impacts

Compatibilité SRADDET	**Transversalité**
Secteur 2 : bâti résidentiel, tertiaire, aménagement foncier **Famille d'objectif 31 à 40** : Encourager la sobriété et organiser les transitions **Objectif 35** : Réhabiliter thermiquement le bâti tertiaire et résidentiel	Fiches 7 à 10 de l'orientation stratégique Habitat et logement Fiche 13 : Informer et sensibiliser les collectivités et habitants sur les manières d'agir Fiche 14 : Se doter d'outils pour faciliter le développement du potentiel d'énergie renouvelable

Maître d'ouvrage	Pôle Habitat et social de la CCRA				
Partenaires techniques	PNRMCO, Région, Anah, Bailleurs, DDTM, Groupe d'artisans, CIAS, CAF, CD2E				
Partenaires financiers	Financement CCRA				
Moyens humains	Référent CCRA habitat Référent Transition énergétique				
Budget prévisionnel	Convention PNRMCO				
Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone
	++	++	+	++	/

Indicateurs de suivi	**Indicateurs d'évaluation**
Nombre de permanence Nombre de personnes sensibilisées / informées	Emissions de GES Qualité de l'air

Modalité de mise en œuvre
Création d'un groupe de travail territorial Installation d'un lieu d'accueil au sein de la Maison des Services

Suivi de l'action
Un sondage pourra être effectué deux fois par an

Axe I - Un territoire réduisant ses consommations et émissions

Objectif Stratégique 2 – Habitat et Logement

Objectif opérationnel 4	**Créer une dynamique locale en faveur de la sobriété, de l'efficacité et de la transition énergétique de l'habitat privé**
Fiche 9	

SECTEURS					
TRANSPORT	**RÉSIDENTIEL**	TERTIAIRE	INDUSTRIE	AGRICOLE	DÉCHETS

Action	**Travail avec les professionnels du secteur du bâtiment et de l'habitat**
Contexte	Le site FAIRE, service-public, a recensé de 16 entreprises RGE sur le territoire de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq. La plupart sont des entreprises spécialisées dans la rénovation énergétique des bâtiments, principalement dans l'isolation. Certaines entreprises, quant à elles, sont spécialisées dans les énergies renouvelables notamment les pompes à chaleur, les chaudières bois ou encore le photovoltaïque. Sur le territoire de la CCRA, il a été constaté que la part des logements pouvant nécessiter une rénovation représente une part significative du marché du bâtiment. Deux explications à ce constat : - 50% des logements présents sur le territoire de la CCRA ont été construits avant 1990. - Les terrains constructibles de plus en plus rares. Par ailleurs, de plus en plus de propriétaires se lancent dans de l'auto-rénovation accompagnée. Cela consiste à mener leur chantier de rénovation énergétique personnellement tout en étant accompagné par un professionnel du bâtiment. Aussi la CCRA souhaite que le « marché » de la rénovation puisse bénéficier au tissu économique local. Cette fiche reprend les action que souhaitent mener la CCRA sur le sujet : • Contribuer à la montée en compétence de la filière professionnelle et à leur qualification RGE • Donner une plus grande lisibilité de l'offre des professionnels • Sensibiliser et impliquer les professionnels de l'immobilier
Objectif(s)	- Faire connaître les entreprises RGE du territoire - Former les entreprises à la qualification RGE - Impliquer les professionnels de l'immobilier au enjeux PCAET
Descriptif de l'action	**Contribuer à la montée en compétence de la filière professionnelle et à leur qualification RGE** Rechercher une implication des professionnels du bâtiment par le biais d'une réflexion-action dans le but de contribuer à la montée en compétence et à leur qualification RGE, de proposer des réponses aux difficultés identifiées, de promouvoir les nouvelles techniques d'écoconstruction et les énergies renouvelables. Avec l'aide de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, le territoire mettra en place des périodes de formation à la qualification RGE pour les entreprises locales ne la possédant pas. Pour les entreprises déjà labélisées RGE, le territoire ainsi que le Comité de Promotion Economique et Touristique Intercommunal (CPETI) pourra informer la population de l'existence du site FAIRE les recensant. Cette information pourra être publiée sur le site web et les réseaux sociaux du CPETI et de la CCRA permettant de toucher un maximum de personnes.

	Pour cela le CPETI et la CCRA devront créer une rubrique « Entreprises RGE » listant celles présentes sur le territoire et expliquant le fonctionnement de l'espace conseil FAIRE. **Sensibiliser et impliquer les professionnels de l'immobilier et de l'urbanisme** Organisation de réunions d'information organisée par les services Urbanismes de la CCRA accompagné par les services instructeurs et le CAUE.
Effets attendus / co-bénéfices	- Augmentation des demandes auprès des entreprises RGE - Augmentation du nombre d'entreprises RGE
Calendrier	2021 – 2022 : Convention avec la chambre des métiers Former les entreprises locales pour l'obtention du label RGE 2022 – 2023 : Informer la population des entreprises RGE présentes sur le territoire

Compatibilité SRADDET	**Transversalité**
Secteur 2 : bâti résidentiel, tertiaire, aménagement foncier **Famille d'objectif 31 à 40** : Encourager la sobriété et organiser les transitions **Objectif 35** : Réhabiliter thermiquement le bâti tertiaire et résidentiel	Fiches 7 à 10 de l'orientation stratégique Habitat et logement Fiche 13 : Informer et sensibiliser les collectivités et habitants sur les manières d'agir Fiche 14 : Se doter d'outils pour faciliter le développement du potentiel d'énergie renouvelable

Maître d'ouvrage	Chambre des métiers et de l'artisanat
Partenaires techniques	CCRA, Chambre des métiers et de l'artisanat, CPETI Services CAPSO, Mairies
Partenaires financiers	CCRA
Moyens humains	Référent Transition Energétique / Pôle Habitat Urbanisme
Budget prévisionnel	Convention de partenariat : 10 000 Euros

Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone
	+	+	+	/	/

Impacts	
Indicateurs de suivi	**Indicateurs d'évaluation**
Taux de population informée Nombre de travaux réalisés par les professionnels RGE	Emissions de GES Qualité de l'air

Modalité de mise en œuvre

Réalisation de journées de formation au label RGE
Information de la population par la création d'une rubrique concernant les entreprises RGE

Axe I - Un territoire réduisant ses consommations et émissions

Objectif Stratégique 2 – Habitat et logement

Objectif opérationnel 4 **Fiche 10**	**Créer une dynamique locale en faveur de la sobriété, de l'efficacité et de la transition énergétique**

SECTEURS					
TRANSPORT	**RÉSIDENTIEL**	TERTIAIRE	INDUSTRIE	AGRICOLE	DÉCHETS

Action	**Sensibiliser et informer aux nouvelles techniques d'écoconstruction, à la maîtrise de l'énergie, aux éco-matériaux et aux énergies renouvelables**
Volets de l'action	**Faciliter l'Eco rénovation** **Explorer le potentiel de développement local d'une filière de matériaux biosourcés en lien avec la profession agricole**
Contexte	Les éco matériaux sont des alternatives efficaces aux matériaux isolants conventionnels comme la laine de verre, issus de fibres végétales ou recyclées, ces matériaux présentent de nombreuses qualités qui sont : • Un bilan carbone intéressant, contribuant à des logements moins émissifs de gaz à effet de serre (en lien avec la future norme RE2020), • Une bonne capacité à réguler l'hygrométrie, • La garantie d'une bonne qualité de l'air intérieur. Ainsi la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq souhaite développer l'utilisation d'éco matériaux lors de la construction ou la réhabilitation de logements ou de bâtiments publics.
Objectif(s)	- Développer le recours aux éco matériaux - Structurer des filières d'approvisionnement locales en matériaux biosourcés - Développer l'échange de services entre particuliers sur la rénovation énergétique des bâtiments - Identifier de nouvelles solutions pour minimiser les déchets du bâtiment en s'appuyant sur le réemploi
Descriptif de l'action	L'animation de lieux d'informations et de conseils destinés aux habitants sur la thématique de l'écoconstruction et des éco-matériaux est un levier pour permettre à l'utilisation d'éco-matériaux de prendre de l'ampleur chez les habitants et professionnels du territoire. Ces lieux d'informations et de conseils s'appuieront sur différents retours d'expériences tels que celui du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale ou bien celui en rapport à la pratique de commandes groupées d'éco-matériaux. Suite à cette ou ces animation(s), une commande groupée d'éco matériaux produits sur ou hors du territoire de la CCRA pourra être réalisée afin de permettre aux habitants, artisans et aux collectivités de bénéficier de tarifs avantageux et de solutions de livraison intéressantes pour faciliter le recours à ces matériaux. Il pourra aussi être proposé la possibilité de poursuivre cette action chaque année ou plusieurs fois par an en fonction de la demande et de revoir le catalogue de produits disponibles. Afin de faciliter l'éco rénovation et la préservation du cadre de vie des communes du territoire, il peut être proposé la mise en place d'un système d'échanges de services avec les collectivités voisines.
Effets attendus / co-bénéfices	- Réemploi de matériaux - Utilisation de matériaux locaux

	- Baisse des quantités de déchets du bâtiment - Développement d'échanges de matériaux avec les collectivités voisines
Calendrier	2022 – 2026

Impacts	
Compatibilité SRADDET	**Transversalité**
Secteur 2 : bâti résidentiel, tertiaire, aménagement foncier **Famille d'objectif 31 à 40** : Encourager la sobriété et organiser les transitions **Objectif 35** : Réhabiliter thermiquement le bâti tertiaire et résidentiel	Fiches 7 à 10 de l'orientation stratégique Habitat et logement Fiche 13 : Informer et sensibiliser les collectivités et habitants sur les manières d'agir Fiche 14 : Se doter d'outils pour faciliter le développement du potentiel d'énergie renouvelable

Maître d'ouvrage	PNRMCO /Chambre d'Agriculture
Partenaires techniques	Chambre d'Agriculture, Agriculteurs, CCRA, PNR CMO, CMA CCI, CD2E
Partenaires financiers	ADEME, Région, Etat
Moyens humains	Référent transition énergétique
Budget prévisionnel	Convention PNRMCO Convention Clim'agri

Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone
	+	+	/	+	+

Indicateurs de suivi	**Indicateurs d'évaluation**
Nombre de commandes groupées Nombre d'agriculteurs impliqués dans les filières biosourcées- % d'agriculteurs impliqués % de réalisation en éco rénovation comparativement aux autres réalisations	Emissions de GES Qualité de l'air Biodiversité

Modalité de mise en œuvre
Animation de journées d'information / de conseil à propos des éco-matériaux

Sous action	Mettre en place des journées de sensibilisation aux alternatives de chauffage fioul et charbon
Contexte	Actuellement sur le territoire de la CCRA, 70% des émissions de GES du secteur résidentiel proviennent du chauffage, ce qui correspond à 29.4 $kt_{eq}CO_2$ émis. Pour ce qui est du secteur tertiaire 51% de ses émissions proviennent du chauffage, soit une émission équivalente à 3.4 $kt_{eq}CO_2$. Dans l'optique d'une transition énergétique, le territoire souhaite développer des alternatives à ces modes de chauffage comme le chauffage au bois, l'utilisation de la géothermie ou encore la valorisation du solaire thermique. Pour faciliter l'acceptation auprès de la population des journées de sensibilisation seront effectuées.
Objectif(s)	- Identifier les porteurs de projet - Inciter la population aux alternatives de chauffage
Descriptif de l'action	La communauté locale créée dans le but d'assurer le déploiement des dispositifs d'aides à la rénovation énergique animera une ou plusieurs journée(s) de sensibilisation dont le but principal est d'identifier les différents propriétaires, bailleurs intéressés par un projet de changement de types de chauffage. Dans cette / ces dernière(s) seront présentées : • Les chaudières bois existantes ainsi que leurs caractéristiques (rendement, coûts, …) • Les pompes à chaleur géothermiques existantes et leurs caractéristiques • Les chauffe-eaux solaires existants et leurs caractéristiques • La capacité de ces alternatives à économiser de l'énergie et à réduire les émissions de gaz à effet de serre comparativement aux modes de chauffage utilisés actuellement • Des témoignages de personnes utilisant l'une de ces alternatives • Les aides financières disponibles
Effets attendus / co-bénéfices	Réduire de moitié le chauffage au charbon et de fioul d'ici 2030 Remplacer l'ensemble des chaudières utilisant les énergies fossiles d'ici 2050
Calendrier	2021 : Animation de la première journée de sensibilisation 2022 – 2026 : Réalisation d'une journée de sensibilisation chaque année

Compatibilité SRADDET	Transversalité
Secteur 2 : bâti résidentiel, tertiaire, aménagement foncier **Famille d'objectif 31 à 40** : Encourager la sobriété et organiser les transitions **Objectif 35** : Réhabiliter thermiquement le bâti tertiaire et résidentiel	Fiches 7 à 10 de l'orientation stratégique Habitat et logement Fiche 13 : Informer et sensibiliser les collectivités et habitants sur les manières d'agir Fiche 14 : Se doter d'outils pour faciliter le développement du potentiel d'énergie renouvelable

Maître d'ouvrage	CCRA
Partenaires techniques	CCRA, PNRMCO, ADEME, CORESOL,
Partenaires financiers	SYMPAC dans le cadre du COTTRI

Moyens humains	Animateur FAIRE/ référent Transition Energétique CCRA
Budget prévisionnel	Approximativement 1 k€ pour l'animation (impression d'affiches, de flyers ; location du lieu de la journée ; mobilisation de l'animateur)

Impacts					
Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone
	++	+	++	+	/

Indicateurs de suivi	**Indicateurs d'évaluation**
Pourcentage de personnes sensibilisées / informées	Production d'ENR Consommation énergétique (dans le cas d'autoconsommation)

Modalité de mise en œuvre

Trois réunions d'information scindées en cinq points :

- L'information des personnes présentes
- Les témoignages, retours d'expériences des personnes possédant d'autres types de chauffages
- Les explications techniques
- La présentation des différentes aides financières
- Les perspectives

Suivi de l'action

Un sondage pourra être effectué deux fois par an.

Axe I - Un territoire réduisant ses consommations et émissions

Objectif Stratégique 2 – Habitat et logement

Objectif opérationnel 4 **Fiche 11**	**Créer une dynamique locale en faveur de la sobriété, de l'efficacité et de la transition énergétique de l'habitat privé**

SECTEURS					
TRANSPORT	**RÉSIDENTIEL**	TERTIAIRE	INDUSTRIE	AGRICOLE	DÉCHETS

Action	**Mobiliser les habitants**
Sous Action 1	**Mettre en place des défis « familles à énergie positive »**
Contexte	Le secteur du résidentiel représente 33% de la consommation énergétique du territoire dont 70% correspond au chauffage et 8% à l'éclairage. Une sensibilisation sur la thématique des écogestes peut être efficace afin de réduire ces consommations. Un développement de foyers à énergie positive avec une restitution au sein de la collectivité est une éventualité et un vecteur d'exemplarité.
Objectif(s)	- Faire appliquer les gestes de sobriété énergétique - Réduire la consommation énergétique - Sensibiliser 70% de sa population d'ici 2050
Descriptif de l'action	La CCRA devra faire un appel à candidature auprès de sa population afin de créer un réseau de Familles à Énergie Positive composé, dans un premier temps, de 5 à 10 foyers. Qui devront par la suite si elles le souhaitent s'inscrire sur le site http://www.familles-a-energie-positive.fr/ coordonné par le CLER dont le but de recenser le plus de participants possibles. Une Famille à Énergie Positive est un foyer se portant volontaire pour prouver qu'en changeant de comportement et en appliquant des écogestes il est possible de réduire sa consommation énergétique. Le fonctionnement est le suivant : - Le premier mois, le foyer garde son mode de vie habituel afin d'avoir une valeur tampon de sa consommation d'énergie. - Pendant les mois qui suivent ce foyer appliquerait plusieurs gestes choisis qui ont pour but de réduire la consommation énergétique du foyer. - Une comparaison entre les différents mois en prenant en compte les saisonnalités pourraient permettre de démontrer les économies d'énergie réalisées. Ces gestes peuvent être les suivants : baisser la température de chauffage, s'équiper d'ampoules plus efficaces, éteindre les lumières dans les pièces inutilisées, éteindre les appareils en veille ou bien diminuer l'éclairage de certaines pièces possédant un bon taux d'exposition au soleil. Ces foyers témoins seront des relais et des exemples auprès des autres habitants du territoire à pratiquer les mêmes gestes pour réduire leur consommation énergétique.
Effets attendus / co-bénéfices	Réduction des consommations énergétiques des foyers

Calendrier	2022 : Recensement des familles volontaires 2023 – 2026 : Exposition des résultats de l'expérimentation à chaque fin d'années

Compatibilité SRADDET	**Transversalité**
Secteur 2 : bâti résidentiel, tertiaire, aménagement foncier **Famille d'objectif 31 à 40** : Encourager la sobriété et organiser les transitions **Objectif 35** : Réhabiliter thermiquement le bâti tertiaire et résidentiel	Fiches 7 à 10 de l'orientation stratégique Habitat et logement Fiche 13 : Informer et sensibiliser les collectivités et habitants sur les manières d'agir Fiche 14 : Se doter d'outils pour faciliter le développement du potentiel d'énergie renouvelable

Maître d'ouvrage	CCRA
Partenaires techniques	CCRA, ADEME, PNRCMO, MRES
Partenaires financiers	CCRA, COTTRI, ADEME
Moyens humains	Coordinateur de l'opération Foyers volontaires, chargé de communication, chargé de prévention
Budget prévisionnel	7 000 Euros /an

Impacts	**GES**	**Consommation d'Énergie**	**Production d'énergie**	**Qualité de l'air**	**Stockage Carbone**
	+	+	+	+	/

Indicateurs de suivi	**Indicateurs d'évaluation**
Pourcentage de personnes sensibilisées ou informées	Consommation énergétique

Modalité de mise en œuvre

- Appel aux foyers volontaires
- Sensibilisation des foyers volontaires aux écogestes
- Diffusion des résultats après chaque mois

Suivi de l'action

Recensement des retours d'expérience des foyers volontaires

3. Encourager une alimentation et une consommation durable

Objectifs opérationnels	N°	Intitulé de l'Action	Description de l'action à mener	Pilote des action	Partenaires
5- Poursuivre la déclinaison de PAT (promouvoir le manger local et de saison, soutenir les initiatives de productions locales)	12	Engager une réflexion sur la restauration collective scolaire durable et la prise en compte de la loi EGALIM	▪ Initier une réflexion collective sur ces sujets ▪ Etudier une réponse possible aux besoins locaux en restauration collective scolaire par un système local d'approvisionnement	CCRA Pôle dév local	Communes Département, collèges Région PNA DRAAF
	13	Susciter une prise de conscience des enjeux d'une alimentation durable et faire connaître l'offre alimentaire locale	▪ Mobiliser des groupes de familles volontaires en s'inspirant des expériences de type « Familles à alimentation positive » ▪ Redonner aux mangeurs des repères, des clés de compréhension pour permettre des changements concrets dans les habitudes en matière d'alimentation ▪ Soutenir les initiatives qui rendent visible l'offre locale tout en adaptant mieux la communication vers les consommateurs (CPETI, Terre d'Opale, Le Calaisis on y prend goût …)	CCRA Pôle dév local Animateur PAT CPETI	MRES, Anges Gardins, Jardiniers Partageurs, EVS LNB, CIAS, Région, PNA DRAAF
	14	Accroître la propension au « faire soi-même alimentaire » par les habitants	▪ Susciter l'intérêt de tous pour le jardin nourricier au naturel, rendre plus accessibles des lieux de discussion et de pratiques ▪ Susciter la participation à des action citoyennes, cheminer avec des groupes projets du type incroyables comestibles, jardins partagés … ▪ Soutenir et accompagner les initiatives associatives qui concourent à cet objectif ▪ Mettre en œuvre les projets de « boucle alimentaire et des villages nourriciers »	CCRA Pôle dév local Animateur PAT CIAS	Anges Gardins, Jardiniers Partageurs, EVS LNB, ENRx PNRMCO Département Région DRAAF
6- Agir contre toutes les formes de gaspillage pour tendre vers une réduction de la production de déchets et le déploiement de l'économie circulaire sur le territoire	15	Agir pour une réduction du gaspillage alimentaire	▪ Agir pour une réduction des volumes produits au sein des familles et de la restauration collective (scolaire en particulier)	CCRA Pôle OM	Collèges, communes ADEME/DRAAF
	16	Encourager la réduction des déchets à la source et sensibiliser les consommateurs et commerçants au zéro gaspi zéro déchet	▪ Donner de la visibilité et déployer les initiatives « Zéro Déchet, Zéro Gaspi » émergentes, faire vivre une démarche participative au plus près des habitants ▪ Sensibiliser à un changement des modes de consommation (encourager le recours au vrac…) - défi zéro gaspi ▪ Relancer la communication et la mobilisation autour du bon geste de tri, faire connaître les filières de valorisation tri recyclage ▪ Sensibiliser à un changement des modes de consommation (encourager le recours au vrac …)	CCRA Pôle OM et dev local CCRA Pôles OM	SEVADEC Associations locales MRES ADEME
	17	Valoriser économiquement les déchets en encourageant les initiatives de partage, de réemploi et de réparation des objets	▪ Engager la réflexion et tester, la création d'une ressourcerie en lien avec les opérateurs de l'économie sociale et solidaire ▪ S'appuyer sur l'étude en cours du PNR CMO pour évaluer les modalités de création d'une matériauthèque (plateforme de recyclage et de réemploi des produits matériaux et éléments en bon état potentiellement réutilisables dans d'autres logements) ▪ Soutien aux initiatives de type « Repair café »	CCRA Pôle dev local et pôle OM Référent transition énergie	Face Valo Sevadec Etat Région ADEME PNR CMO
	18	Créer une dynamique de sensibilisation et de mobilisation des artisans et commerçants locaux dans la prise en compte des objectifs du PCAET	▪ Proposer une opération « éco-défis » afin d'accompagner et de valoriser les artisans-commerçants engager dans des démarches d'éco-responsabilité (gestion des déchets, économie d'énergie, mobilité durable, utilisation d'écoproduits…) ▪ Repérer et valoriser les artisans réparateurs de biens d'équipements du quotidien « les répar'acteurs »	CCRA Pôle dev local et pôle OM Référent transition énergie	Cpeti CCI CMA

Axe II - Un territoire sobre et moins dépendant et valorisant ses ressources

Objectif Stratégique 3 – Alimentation et consommation

Objectif opérationnel 5	**Promouvoir la déclinaison du Projet Alimentaire Territorial**
Fiche 12	

SECTEURS					
TRANSPORT	**RÉSIDENTIEL**	**TERTIAIRE**	INDUSTRIE	**AGRICOLE**	DÉCHETS

Action	**Engager une réflexion sur la restauration collective scolaire et la prise en compte de la loi EGALIM**
Contexte	La Communauté de Communes de la Région d'Audruicq souhaite poursuivre sa démarche initié depuis plusieurs années de Projet Alimentaire Territorial. Sur le territoire de la CCRA, plusieurs projets ont vu le jour tels que : l'Eco pôle Alimentaire, le projet « d'alimentation solidaire », le programme « Vivons en Forme » … Le contexte national est favorable à ce type d'initiative locale. En effet face aux enjeux climatiques et sanitaires, la demande sociétale de produits issus de l'agriculture locale et biologique est en voie de développement. En parallèle, avec la loi Egalim, le contexte législatif impose dorénavant en restauration collective publique un approvisionnement de 50% de produits durables ou sous signes d'origine et de qualité à partir du 1er janvier 2022. Dans la continuité de ce qu'elle a déjà entrepris, la CCRA souhaite ainsi réfléchir à une alimentation scolaire avec un système local d'approvisionnement.
Objectif(s)	- Inciter et/ou soutenir l'évolution des pratiques en restauration collective - Approvisionner les restaurations collectives - Promouvoir le « manger local »
Descriptif de l'action	Il s'agit de réaliser une étude de faisabilité d'une restauration collective à l'échelle du territoire qui nécessitera de : - Faire l'état des lieux de la restauration collective par secteurs hors domicile (écoles communales, collèges, entreprises …), - De faire un diagnostic sur l'offre locale - Mener une réflexion à l'évolution des pratiques en restauration collective (marché public, sensibilisation (au goût, la saisonnalité …), aux techniques de cuisine …). - De proposer des scénarii afin d'approvisionner localement les services de restauration collective, l'implantation d'un système local préparant et fournissant des repas performants d'un point de vue économique et environnemental. - D'animer sur le territoire de la CCRA, des formations aux bonnes pratiques et aux nouveaux modes de cuisine que la collectivité souhaitera mettre en place sur le territoire.
Effets attendus / co-bénéfices	- Connaissance accrue des pratiques dans les établissements présents sur le territoire de la collectivité - Valorisation de la production locale en fonction de la saisonnalité

	- Soutien au bénéfice de la production locale (agriculteurs, maraîchers …)
Calendrier	2021/2022 : Lancement de l'étude 2023 : Mise en place du scénario retenu

Compatibilité SRADDET	**Transversalité**
Objectif 2 : Déployer l'économie circulaire **Objectif 34 :** Expérimenter et développer des modes de production bas carbone	Fiche 12 à 18 de l'orientation stratégique Alimentation et consommation

Maître d'ouvrage	CCRA				
Partenaires techniques	Communes, DRAAF, Région, Département, Chambre d'Agriculture, établissements scolaires, CERDD				
Partenaires financiers	CCRA, ADEME, Région, DRAFF, Département				
Moyens humains	Animateur Alimentation/ AMO				
Budget prévisionnel	AMO : 20 k€				
Impacts	**GES**	**Consommation d'Énergie**	**Production d'énergie**	**Qualité de l'air**	**Stockage Carbone**
	++	+	/	+	/

Indicateurs de suivi	**Indicateurs d'évaluation**
Nombre d'établissements scolaires utilisant des produits locaux Quantité de produits locaux consommés % des établissements scolaires utilisant les produits locaux % de produits locaux vis-à-vis des produits importés	Création d'emplois au sein des unités de productions locales

Modalité de mise en œuvre
Etat des lieux de la consommation dans la restauration collective du territoire Action à mettre en place suite à l'état de lieux
Suivi de l'action
Recensement auprès des établissements scolaires du tonnage de produits locaux utilisés

Axe II - Un territoire sobre et moins dépendant et valorisant ses ressources

Objectif Stratégique 3 – Alimentation et consommation

Objectif opérationnel 9	**Poursuivre la déclinaison du PAT (promouvoir le manger local et de saison, soutenir les initiatives de productions locales …)**
Fiche 13	

SECTEURS					
TRANSPORT	**RÉSIDENTIEL**	**TERTIAIRE**	INDUSTRIE	**AGRICOLE**	DÉCHETS

Action	**Susciter une prise de conscience des enjeux d'une alimentation durable et faire connaître l'offre alimentaire locale**
Contexte	Dans le cadre du projet de son Plan Alimentaire Territorial, la CCRA a affiché plusieurs ambitions dont l'une d'elles est de valoriser et encourager les pratiques agricoles durables avec tous les partenaires. La CCRA a déjà effectué plusieurs action en partenariat avec les Anges Gardins, le Comité de Promotion Économique et Touristique Intercommunal (CPETI) dont le but est d'informer les habitants sur les offres présentes sur le territoire. La Communauté de Communes de la Région d'Audruicq souhaite ainsi mettre en place plusieurs action dont l'objectif est d'informer et sensibiliser les consommateurs en mobilisant des groupes de familles volontaires en s'inspirant des expériences de type « Familles à alimentation positive » sur les changements des habitudes alimentaires ou encore de rendre l'offre alimentaire du territoire plus visible en adaptant la communication vers les consommateurs.
Objectif(s)	- Informer les consommateurs sur les possibilités d'approvisionnement locales - Mobiliser la population pour des comportements de consommation plus locaux - Pérenniser le lien créé entre les habitants et les producteurs locaux
Descriptif de l'action	Cette action comprend trois volets : ▪ Mobiliser des groupes de familles volontaires en s'inspirant des expériences de type « Familles à alimentation positive » ▪ Redonner aux mangeurs des repères, des clés de compréhension pour permettre des changements concrets dans les habitudes en matière d'alimentation ▪ Soutenir les initiatives qui rendent visible l'offre locale tout en adaptant mieux la communication vers les consommateurs (CPETI, Terre d'Opale, Le Calaisis on y prend goût …) Il s'agit de proposer à la population divers modes de communication qui réuniront : • Un état des lieux des production locales (type de culture, modalités de vente …) • Des idées de développements futurs • Des retours d'expériences de consommateurs privilégiant la consommation locale Ces modes de communication peuvent prendre plusieurs formes : • Des journées d'informations sur des thématiques définies

	• La mise en place d'une promotion de l'alimentation locale dans les outils de communication du territoire • Création d'un partenariat avec une radio locale pour y proposer des interviews • Utilisation des panneaux informatifs des communes pour promouvoir certains évènements en lien avec le PAT
Effets attendus / co-bénéfices	- Augmentation de la consommation de produits locaux - Meilleure approche du monde agricole par les habitants du territoire
Calendrier	2022 – 2026

Compatibilité SRADDET	Transversalité
Objectif 2 : Déployer l'économie circulaire **Objectif 34 :** Expérimenter et développer des modes de production bas carbone	Fiche 12 à 18 de l'orientation stratégique Alimentation et consommation

Maître d'ouvrage	CCRA/CPETI				
Partenaires techniques	MRES, Anges Gardins, Jardiniers partageurs, EVS LNB, CIAS, Région, PNA DRAAF				
Partenaires financiers	CCRA, DRAAF, ADEME, Département				
Moyens humains	Pôle Développement local Animateur PAT CIAS				
Budget prévisionnel	Famille à Alimentation Positive : 7 000/ 10 000 Euros Dans le cadre de la convention de soutien au CPETI				
Impacts	**GES**	**Consommation d'Énergie**	**Production d'énergie**	**Qualité de l'air**	**Stockage Carbone**
	+	+	/	+	+

Indicateurs de suivi	Indicateurs d'évaluation
Nombre de foyers utilisant des produits locaux Quantité de produits locaux consommés % de produits locaux vis-à-vis des produits importés	Création d'emplois au sein des unités de productions locales

Modalité de mise en œuvre
Etat des lieux de la consommation dans la restauration collective du territoire Action à mettre en place suite à l'état de lieux

Suivi de l'action
Recensement auprès des établissements scolaires du tonnage de produits locaux utilisés

Axe II - Un territoire sobre et moins dépendant et valorisant ses ressources

Objectif Stratégique 3 – Alimentation et consommation

Objectif opérationnel 5	Poursuivre la démarche du Plan Alimentaire Territorial Promouvoir la capacité nourricière du territoire

SECTEURS					
TRANSPORT	**RÉSIDENTIEL**	**TERTIAIRE**	INDUSTRIE	**AGRICOLE**	DÉCHETS

Action 14	**Accroitre la propension au « faire soi-même » et augmenter la part d'autoproduction alimentaire par les habitants**
Contexte	Sur le territoire de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq, 3 jardins partagés se sont récemment créés. Ces initiatives sont en lien avec la mise en place du Projet Alimentaire Territorial, notamment l'objectif de donner à toute sa population l'accès à des produits locaux qui nécessite une approche renforcée. Cette approche peut être réalisée avec la participation au projet AD-In ou / et à l'opération « boucle alimentaire vertueuse » retenue en 2018 par la Direction Régionale de l'Alimentation. La CCRA souhaite ainsi développer les jardins partagés sur le territoire et soutenir les initiatives d'autoproduction alimentaire.
Objectif(s)	- Soutenir les initiatives locales - Promouvoir le « manger local » - Inciter à « produire soi-même »
Descriptif de l'action	Un jardin partagé réunit des habitants. Chacun de ces habitants est acteur de ce jardin en l'utilisant. Ce dernier est, non seulement un lieu où l'on cultive, mais aussi un lieu de rencontres, d'échanges, de partage … Ce jardin peut aussi améliorer le cadre de vie des habitants. Le territoire a déjà vu des initiatives sur les jardins partagés depuis la mise en place du Projet Alimentaire Territorial. Cependant, ces dernières n'ont duré qu'un week-end. Incitation à créer un jardin partagé par commune : - Visite organisée avec un ou des représentant de chaque commune - Témoignages des retours d'expériences sur le territoire - Accompagnement des communes pour créer un ou des jardins partagés. Création d'un réseau de jardins partagés à l'échelle du territoire L'action comprend trois volets : ▪ Susciter l'intérêt de tous pour le jardin nourricier au naturel, rendre plus accessibles des lieux de discussion et de pratiques ▪ Susciter la participation à des action citoyennes, cheminer avec des groupes projets du type incroyables comestibles, jardins partagés … ▪ Soutenir et accompagner les initiatives associatives qui concourent à cet objectif Mettre en œuvre les projets de « boucle alimentaire et des villages nourriciers »
Effets attendus / co-bénéfices	- Valorisation de la production locale en fonction de la saisonnalité - Soutien au bénéfice de la production locale - Augmentation du nombre de jardins partagés sur le territoire
Calendrier	2021 : Rencontre avec les propriétaires partageant leur potager 2022 : Communication à la population

	2023 – 2026 : Encadrement des nouveaux projets

Compatibilité SRADDET	Transversalité
Objectif 2 : Déployer l'économie circulaire **Objectif 34 :** Expérimenter et développer des modes de production bas carbone	Fiche 12 à 18 de l'orientation stratégique Alimentation et consommation

Maître d'ouvrage	CCRA /CIAS				
Partenaires techniques	Anges Gardins, Jardiniers Partageurs, EVS LNB, ENRx, PNRMCO, Département, Région, DRAAF				
Partenaires financiers	CCRA / Région, DRAAF, ADEME, Département				
Moyens humains	Animateurs PAT/ CIAS				
Budget prévisionnel	Animateur PAT				
Impacts	**GES**	**Consommation d'Énergie**	**Production d'énergie**	**Qualité de l'air**	**Stockage Carbone**
	+	+	/	+	+

Indicateurs de suivi	Indicateurs d'évaluation
Nombre de jardins partagés sur le territoire Production de produits locaux / bios Taux de produits bios récoltés	Biodiversité locale

Modalité de mise en œuvre
Recensement des retours d'expériences du week-end de 2017 Mise en ligne des retours d'expérience Aide à la mise en place du projet

Axe II - Un territoire sobre et moins dépendant et valorisant ses ressources

Objectif Stratégique 3 – Alimentation et consommation

Objectif opérationnel 6	**Agir contre toutes les formes de gaspillage pour tendre vers une réduction de la production de déchets**
Fiche 15	

SECTEURS					
TRANSPORT	RÉSIDENTIEL	TERTIAIRE	INDUSTRIE	AGRICOLE	**DÉCHETS**

Action	**Agir pour une réduction du gaspillage alimentaire**
Contexte	La France, au travers du Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire de 2017-2020, s'est engagée à réduire de moitié le gaspillage alimentaire d'ici 2025. Pour y arriver, tous les acteurs doivent être mobilisés, du champ à l'assiette : les producteurs, les industries agroalimentaires, la distribution, la restauration collective et commerciale et, bien sûr, les consommateurs. À la suite de la mise en place du Plan Alimentaire Territorial, la CCRA a mis en place des action pour lutter contre le gaspillage alimentaire comme le projet « Un diner presque sans déchets » en partenariat avec le SEVADEC ou le collège Brédenarde d'Audruicq. Dans la continuité de ces démarches de lutte contre le gaspillage alimentaire, le territoire souhaite s'engager dans le programme RÉGAL (Réseau de lutte contre le Gaspillage Alimentaire).
Objectif(s)	- Lutter contre le gaspillage alimentaire - Sensibiliser les acteurs locaux et les habitants sur le gaspillage alimentaire - Développer des partenariats avec ces acteurs et habitants - Mettre en place des action concrètes
Descriptif de l'action	Mobiliser un groupe de travail composé de différents acteurs du territoire dans le but de répondre et réfléchir aux enjeux du gaspillage alimentaire ainsi qu'à des action par rapport aux enjeux repérés. Les action répondant aux enjeux du gaspillage alimentaire peuvent prendre plusieurs formes : • Les restaurants présents sur le territoire peuvent mettre en place des boites anti-gaspillage qui permettraient aux clients de récupérer leur repas qu'ils n'auraient pas terminé. Ces boites seront distribuées par le territoire à tous les restaurants. • Se rapprocher des commerces de la grande distribution pour les associer à la démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire • La mise en place d'une semaine anti-gaspillage afin de sensibiliser la population à ces enjeux • La création d'une charte anti-gaspillage avec les partenaires des collectivités qui pourra mettre en évidence les engagements du territoire pour lutter contre le gaspillage alimentaire. • Intégrer cette démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire aux évènementiels organisés par les collectivités • ....
Effets attendus / co-bénéfices	- Sensibilisation de la population sur le gaspillage alimentaire - Partenariat accru entre les producteurs et les consommateurs - Réduire d'au moins 50% le gaspillage alimentaire
Calendrier	2021 : Création de la charte anti-gaspillage 2022 : Réalisation de la semaine « anti-gaspillage » 2023 : Distribution des boites anti-gaspillages pour les restaurants

Compatibilité SRADDET	Transversalité
Objectif 2 : Déployer l'économie circulaire **Objectif 34 :** Expérimenter et développer des modes de production bas carbone **Objectif 39 :** Réduire nos déchets à la source, transformer nos modes de consommation, inciter au tri et au recyclage	Fiche 12 à 18 de l'orientation stratégique Alimentation et consommation

Maître d'ouvrage	Pôle déchets de la CCRA				
Partenaires techniques	Collèges, communes, ADEME, DRAAF				
Partenaires financiers	CCRA, ADEME, DRAAF, Département				
Moyens humains	Chargé de prévention				
Budget prévisionnel	Chargé de prévention : 30 k€ par an (1 ETP)				
Impacts	**GES**	**Consommation d'Énergie**	**Production d'énergie**	**Qualité de l'air**	**Stockage Carbone**
	+	+	/	/	/

Indicateurs de suivi	Indicateurs d'évaluation
Nombre d'acteurs locaux mobilisés Nombre de restaurants ayant mis en place la boîte anti-gaspillage	Tonnage des déchets évités Emissions de GES liés à la consommation
Modalité de mise en œuvre	
Création du groupe de travail Communication des action proposées par le groupe de travail auprès de la population Mise en place de moyens de tonnage des déchets alimentaires	
Suivi de l'action	
Recensement auprès des restaurants par rapport au tonnage des déchets alimentaires	

Axe II - Un territoire sobre et moins dépendant et valorisant ses ressources

Objectif Stratégique 3 – Alimentation et consommation

Objectif opérationnel 6	**Agir contre toutes formes de gaspillage pour tendre vers une réduction de la production de déchets et le déploiement de l'économie circulaire sur le territoire**
Fiche16	

SECTEURS					
TRANSPORT	RÉSIDENTIEL	TERTIAIRE	INDUSTRIE	AGRICOLE	**DÉCHETS**

Action	**Encourager la réduction des déchets à la source et sensibiliser les consommateurs et commerçants au zéro gaspi zéro déchets**
Contexte	Aujourd'hui, le contexte réglementaire et législatif impose de nouvelles obligations aux collectivités. Le système actuel de gestion des déchets atteint ses limites et nécessite un changement vers un modèle d'économie circulaire. Par ailleurs, la présence des acteurs de la filière recyclage (SEVADEC, associations …) sur le territoire et leur volonté de développer l'approvisionnement en circuit court sont un atout majeur pour le territoire de la CCRA. Cela permet entre autres la mise en place d'une boucle locale d'économie circulaire allant au-delà de la problématique des déchets en abordant les notions économiques, sociales et environnementales. Le développement de l'économie circulaire a pour enjeux de : • Soutenir un nouveau modèle de développement économique basé sur les principes de la 3ème révolution industrielle (REV3) afin d'accélérer la transition écologique et d'en faire un moteur d'attractivité du territoire, • Être innovant en proposant des solutions alternatives pour anticiper les nouvelles contraintes législatives et réglementaires (horizon 2022 : extension des consignes de tri des plastiques), • Mobiliser l'ensemble des acteurs de la filière dans une démarche volontariste afin d'atteindre les objectifs de valorisation de 65% en 2022. Ce projet s'inscrit dans une vision globale rapprochant le secteur public et privé dans une démarche en cohérence avec les mesures annoncées dans la feuille de route de l'économie circulaire. La Communauté de Communes de la Région d'Audruicq s'engage via le PCAET dans un processus de transition territoriale et développe ainsi une politique écologique parallèlement à sa politique actuelle. Face aux enjeux climatiques et écologiques, la mobilisation citoyenne et le changement de comportement des citoyens est un enjeu essentiel. La CCRA a déjà menée plusieurs action contre le gaspillage alimentaire en partenariat avec le SEVADEC ou encore le collège Brédenarde d'Audruicq. La CCRA, avec l'accompagnement du SEVADEC, souhaite poursuivre ses action en rentrant dans un programme de type « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage ». L'objectif est d'amplifier sur le territoire les bonnes pratiques en matière de réduction des déchets et d'accompagner les communes et particuliers vers un comportement plus respectueux et responsable.
Objectif(s)	- Communiquer et informer les citoyens sur les enjeux de la transition écologique et les pratiques responsables - Sensibiliser et accompagner les citoyens dans leurs changements de comportements

Descriptif de l'action	La mise en place de cette action se fera sur 4 axes : ▪ Donner de la visibilité et déployer les initiatives « Zéro Déchet, Zéro Gaspi » émergentes, faire vivre une démarche participative au plus près des habitants ▪ Sensibiliser à un changement des modes de consommation (encourager le recours au vrac…) - défi zéro gaspi ▪ Relancer la communication et la mobilisation autour du bon geste de tri, faire connaître les filières de valorisation tri recyclage ➢ La mise en place d'un programme de type « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillages » passe par trois étapes complémentaires : 1) Animations scolaires L'objectif est de proposer des interventions auprès des scolaires pour sensibiliser plus d'élèves à la gestion des déchets. 2) Animation grand public autour du tri et de la gestion des déchets L'objectif étant de sensibiliser la population et l'engager dans une démarche de développement durable, incluant la gestion et la réduction des déchets produits quel que soit le type de déchets (ménagers, alimentaires, DIB). 3) Accompagnement de la population dans la gestion des biodéchets (composteurs individuels ou collectifs) et sur la lutte contre le gaspillage alimentaire (recours au vrac …). ➢ Sensibiliser la population aux nouveaux gestes de tri à adopter afin de répondre aux obligations de l'extension des consignes de tri par le biais de flyers, de réunions d'informations ou encore du journal intercommunal.
Effets attendus / co-bénéfices	- Réduction des apports au centre de gestion de déchets du SEVADEC - Changement de comportement de la population
Calendrier	2021 – 2022 : Animation scolaire 2022 : Animation grand public 2023 – 2026 : Accompagnement de la population

Compatibilité SRADDET	Transversalité
Objectif 2 : Déployer l'économie circulaire **Objectif 34 :** Expérimenter et développer des modes de production bas carbone **Objectif 39 :** Réduire nos déchets à la source, transformer nos modes de consommation, inciter au tri et au recyclage	Fiche 12 à 18 de l'orientation stratégique Alimentation et consommation

Maître d'ouvrage	Pôle ordures ménagères de la CCRA
Partenaires techniques	SEVADEC, Associations locales, MRES, ADEME, établissements scolaires, …
Partenaires financiers	CCRA, ADEME, Eco organismes
Moyens humains	Animateur Territoire Zéro déchets Zéro gaspi

Budget prévisionnel	Animateur : 15 k€ par an (0.5 ETP)				
Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone
	+	+	/	+	/

Indicateurs de suivi	Indicateurs d'évaluation
Nombre d'établissements scolaires inscrits Nombre d'élèves participants Nombre de personnes présentes Nombre de composteurs distribués	Tonnage de déchets produits Emissions de GES liés à la consommation

Modalité de mise en œuvre
Mise en place d'un partenariat avec les établissements scolaires Mise en place d'un partenariat avec les communes

Suivi de l'action
Recensement auprès des établissements scolaires du nombre de participants Recensement auprès des communes du nombre de participants

Axe II - Un territoire sobre et moins dépendant et valorisant ses ressources

Objectif Stratégique 3 – Alimentation et consommation

Objectif opérationnel 6	**Agir contre toute forme de gaspillage pour tendre vers une réduction de la production de déchets et déploiement de l'économie circulaire sur le territoire**
Fiche 17	

SECTEURS					
TRANSPORT	RÉSIDENTIEL	TERTIAIRE	INDUSTRIE	AGRICOLE	**DÉCHETS**

Action	**Valoriser économiquement les déchets en encourageant les initiatives de partages, de réemploi et de réparation des objets**
Contexte	Par définition, une ressourcerie est une structure qui récupère, valorise et revend tout type de biens du territoire. Elle permet aussi de sensibiliser et éduquer la population à l'environnement et aux bons gestes à pratiquer. La ressourcerie est présente dans les documents de gestion des déchets du territoire comme le Plan et Programmes locaux de prévention des déchets et le Schéma Territorial de gestion des déchets. En France, il existe un Réseau français des Ressourceries qui regroupe toutes les ressourceries du territoire national. Ce réseau, créé en 2000, comporte actuellement 155 ressourceries. Actuellement, 2 ressourceries sont présentes sur des communes alentours à la CCRA, l'une se trouve à Calais et l'autre se trouve à Dunkerque. La CCRA souhaiterait créer une ressourcerie sur son territoire. Le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale réalise une étude concernant l'implantation d'une matériauthèque de réemploi. Une matériauthèque récupère des matériaux traditionnels et naturels auprès des professionnels du bâtiment, des collectivités, des particuliers dans le but de les réutiliser. Ils sont collectés, triés, nettoyés pour ensuite être revendus à prix solidaire. Pour le moment, la matériauthèque est encore en projet et il n'y a pas de lieux en particulier de décidé. La CCRA peut donc se proposer comme territoire d'accueil pour la matériauthèque du PNR. La CCRA souhaite ainsi étudier l'opportunité de déploiement d'une ressourcerie sur son territoire et s'appuyer sur l'étude du PNR pour avoir une matériauthèque sur le territoire.
Objectif(s)	- Etudier la pertinence de l'implantation d'une ressourcerie sur le territoire - Connaître les débouchés territoriaux de celle-ci
Descriptif de l'action	Avant d'implanter une ressourcerie sur le territoire de la CCRA, il est important de réaliser une étude permettant de connaître la faisabilité de celle-ci et les débouchés possibles. Les étapes de création d'une ressourcerie sont les suivantes : • Comprendre le contexte déchet et la filière réemploi mais aussi le concept de ressourcerie : cela passe par une phase de réflexion de la part du territoire • Diagnostiquer le territoire et ses acteurs : comprendre les spécificités du bassin de vie, le mode de gestion des déchets, identifier les acteurs déjà présents au sein du territoire via un recensement • Choisir une forme juridique adaptée au projet, créer une structure morale si elle n'est pas déjà existante • Regrouper l'ensemble des partenaires associatifs, institutionnels, financiers et politiques au sein d'un groupe projet qui aura comme objectifs d'assurer le suivi et la mise en œuvre du projet • Mettre en place et utiliser un outil de planification permettant de détailler les différentes étapes afin de les transformer en objectifs

	• Réaliser une étude de faisabilité qui permettra d'approfondir le diagnostic, les conditions de réalisation, d'optimisation, de définir les articulations envisageables avec les collectivités, le dimensionnement approprié, d'étudier le volet économique sur 3 ans ainsi que les contraintes d'accès au foncier. Cette dernière pourra être réalisée ou accompagnée par le Réseau Français des Ressourcerie • Rechercher un local, cette dernière est en lien avec l'étude des contraintes d'accès au foncier. Ce local peut être existant et pourra donc être loué dans le but d'y implanter la ressourcerie ou bien le territoire louera/achètera un terrain pour y construire le local. • Réaliser une phase post-étude qui correspond à une recherche de financement, obtention de l'agrément IAE délivré par la DIRECCTE, l'apport en trésorerie, une formation au démarrage, la concrétisation des modalités de partenariat, lancement de campagnes de sensibilisation/communication • Assurer le suivi et l'évaluation du projet
Effets attendus / co-bénéfices	- Réduction de la quantité de déchets produits sur le territoire - Réduction des émissions de GES liées à la consommation
Calendrier	2022 : Réalisation de l'étude de faisabilité d'un ressourcerie sur le territoire 2022 – 2023 : Montage du dossier 2022 – 2023 : Création de la structure morale ou, si elle existe déjà, lui donner la compétence juridique 2023 – 2024 : Recherche d'un local 2024 – 2025 : Réalisation de la post-étude Après 2025 : Suivi et évaluation du projet

Compatibilité SRADDET	Transversalité
Objectif 2 : Déployer l'économie circulaire **Objectif 34 :** Expérimenter et développer des modes de production bas carbone **Objectif 39 :** Réduire nos déchets à la source, transformer nos modes de consommation, inciter au tri et au recyclage	Fiche 12 à 18 de l'orientation stratégique Alimentation et consommation

Maître d'ouvrage	CCRA				
Partenaires techniques	FACE VALO, ADEME, Réseau français des Ressourceries, SEVADEC, PNRMCO				
Partenaires financiers	ADEME, Région, Etat, Département				
Moyens humains	Référent Transition Energie				
Budget prévisionnel	Etude de faisabilité : 15 000 Euros				
Impacts	**GES**	**Consommation d'Énergie**	**Production d'énergie**	**Qualité de l'air**	**Stockage Carbone**
	+	+	/	/	/

Indicateurs de suivi	Indicateurs d'évaluation
Nombre d'objets récupérés et valorisés	Tonnage des déchets Emissions de GES liés à la consommation

Modalité de mise en œuvre
Réaliser l'étude de faisabilité de la ressourcerie Remplir le dossier d'adhésion Repérer et aménager le site adéquat à la ressourcerie

Axe II - Un territoire sobre et moins dépendant et valorisant ses ressources

Objectif Stratégique 3 – Alimentation et consommation

Objectif opérationnel 6	**Agir contre toutes les formes de gaspillage pour tendre vers une réduction de la production de déchets et de déploiement de l'économie circulaire**
Fiche 18	

SECTEURS					
TRANSPORT	RÉSIDENTIEL	TERTIAIRE	INDUSTRIE	AGRICOLE	**DÉCHETS**

Action	**Créer une dynamique de sensibilisation et de mobilisation des entreprises**
Contexte	En 2019 la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France a recensé 94 409 entreprises artisanales sur le territoire des Hauts-de-France. Cet artisanat génèrerait plus de 163 000 emplois au 1er janvier 2020. L'artisanat français compte 250 métiers différents et reflète une bonne image aux yeux de 94% des Français quel que soit le secteur concerné. Sur le territoire de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq, l'artisanat comprend 316 entreprises qui emploient 400 personnes. La CCRA souhaiterait mobiliser le tissu économique, et tout particulièrement l'artisanat local, aux enjeux du PCAET. Pour cela, deux sous action seront proposées : • La proposition d'« éco-défis » permettant de les accompagner dans leur démarche d'éco-responsabilité • La valorisation de ses artisans-réparateurs
Objectif(s)	- Valoriser les action menées par les artisans et commerçants en matière d'environnement - Redynamiser les centres-villes - Impliquer les commerçants du territoire dans la transition climatique et énergétique
Descriptif de l'action	Le label « Eco-défi » est un label national pour les commerçants et artisans de proximité qui s'engagent à mettre en place des action concrètes en faveur de l'environnement et du développement durable. La CCI accompagne les commerçants et artisans à l'obtention de ce label et leur permet de le valoriser auprès de vos clients. Pour être labellisés, ces derniers doivent relever 3 défis minimum parmi une liste de près de 25 défis classés en 6 thématiques. Mettre en place sur le territoire de la CCRA l'opération « éco-défis des artisans et commerçants » qui permet de valoriser les action menées par les entreprises locales en matière d'environnement, énergie, transport, déchets, écoproduits, gestion de l'eau, emballages, responsabilité sociétale. Déployée dans plusieurs régions, elle repose sur une marque nationale, une méthodologie, une charte graphique, une liste de défis et des animations. Cette opération est menée localement avec des collectivités qui s'engagent. Elle permet d'impliquer un grand nombre d'entreprises avec des action simples, précises et bénéfiques à tous. Cette opération se déroule en deux temps : • Une convention est signée entre les Chambres consulaires et la collectivité précisant objectifs, durée, moyens, outils, déroulé, plan de communication, financement.

	• Puis : prospection, accompagnement à la réalisation des défis, comité de labellisation, soirée de remise des diplômes, animation Parmi les défis choisis, certains peuvent être déjà mis en œuvre par le commerçant / artisan. L'accompagnement individuel proposé comporte les étapes suivantes : - Délivrance du kit de communication composé : • De flyers à destination des consommateurs, • D'une affiche vitrine. - Conseil auprès des commerçants et artisans engagés : • Délivrance de fiches techniques par défi, • Conseil dans la mise en œuvre des défis choisis, - Constitution et instruction des dossiers de labellisation.
Effets attendus / co-bénéfices	- Dynamisation des centres-bourgs - Valorisation des entreprises qui s'engagent
Calendrier	2022 : Signature du partenariat 2023 : Réalisation des premiers défis

Compatibilité SRADDET	Transversalité
Objectif 2 : Déployer l'économie circulaire **Objectif 34 :** Expérimenter et développer des modes de production bas carbone **Objectif 39 :** Réduire nos déchets à la source, transformer nos modes de consommation, inciter au tri et au recyclage	Fiche 12 à 18 de l'orientation stratégique Alimentation et consommation

Maître d'ouvrage	CMA / CCRA				
Partenaires techniques	CCRA Pôles Développement local et déchets / SEVADEC, CMA				
Partenaires financiers	Région, ADEME, SYMPAC (COTTRI)				
Moyens humains	Référent et animateur CMA				
Budget prévisionnel	Voir convention avec la CMA				
Impacts	**GES**	**Consommation d'Énergie**	**Production d'énergie**	**Qualité de l'air**	**Stockage Carbone**
	+	+	+	/	/

Indicateurs de suivi	Indicateurs d'évaluation
Nombre de Commerçants et d'artisans impliqués Nombre de défis proposés / réalisés	Emissions de GES liés à la consommation

Modalité de mise en œuvre
Signature du partenariat entre les différentes parties Réalisation des défis

4. Augmenter la résilience des écosystèmes naturels aux effets du changment climatique

Objectifs opérationnels	N°	Intitulé de l'action	Descriptif de l'action à mener	Pilote des action	Partenaires
7- Créer des conditions favorables à la biodiversité « ordinaire de proximité » dans les espaces publics et privés	19	Accompagner les collectivités à repenser la création et l'entretien des espaces « verts et de nature »	▪ Mettre en place des ateliers sur la gestion raisonnée de l'aménagement des espaces verts publics	CCRA Communes	PNR CMO ENRX Agence de l'eau Etat
	20	Soutenir le développement d'une offre nouvelle de services écologiques	▪ Soutenir la création d'une régie de services écologiques itinérants pour la création et l'entretien d'espaces de biodiversité… ▪ Promouvoir la pratique de l'éco pâturage, ▪ Expérimenter des services pour encourager broyat de végétaux sur place et les pratiques du paillage *(alternatives au désherbage chimique / arrosage)*	Anges Gardins CCRA Pôle OM	ENRx Région Département
	21	Sensibiliser et accompagner les habitants pour un maintien / création d'habitats d'intérêts écologiques	▪ Construire et soutenir le déploiement d'un programme de sensibilisation coordonné et multipartenaires en direction des jeunes générations et des habitants (en prenant notamment appui sur des lieux évocateurs ex-Maison dans la Dune, Eco pôle Alimentaire, jardins associatifs…) ▪ Mettre en œuvre un programme d'information/formation sur la gestion différenciée des espaces publics et privés, le choix de plantations, le jardin au naturel et autres action favorables à l'accueil des pollinisateurs, des insectes, oiseaux, faune du sol…	CCRA Pôle dév local	Eden 62 ENRx PNR CMO Education Nationale Collèges Lycée agricole Coulogne Anges Gardins La Note Bleue Les Jardiniers Partageurs
8- Réduire la vulnérabilité des productions alimentaires au changement climatique	22	Développer la sensibilisation et mobilisation des agriculteurs à ces enjeux du PCAET	▪ Mettre en œuvre la démarche Clim'agri visant à constituer et accompagner dans la durée un réseau de fermes pour l'expérimentation de nouvelles pratiques et de recherche de l'optimum technico-économique	CCRA Pôle dév local	Chambre d'Agriculture GEDA
	23	Un éco pôle alimentaire pour conjuguer transition alimentaire et adaptation aux changements climatiques	▪ **Soutenir le déploiement d'un programme démonstrateur de pratiques agroécologiques adaptées au changement climatiques**	Anges Gardins SYMVAHEM	Région Département Etat/DREAL PNRMCO

Axe IV - Un territoire mobilisé et mobilisateur

Objectif stratégique 5–Augmenter la résilience des écosystèmes naturels aux effets du changement climatique

Objectif opérationnel 7	**Créer des conditions favorables à la « biodiversité ordinaire de proximité »**
Fiche 19	

SECTEURS					
TRANSPORT	**RÉSIDENTIEL**	**TERTIAIRE**	INDUSTRIE	AGRICOLE	DÉCHETS

Action	**Accompagnement des collectivités à repenser la création et l'entretien des espaces verts et de nature**
Contexte	Le territoire de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq possède sur celui-ci de nombreuses ZNIEFF, une zone Natura 2000 et une réserve nationale qu'il convient de conserver voire même de développer. L'utilisation d'essences locales est conseillée lors des plantations mais ce principe n'est pas forcément respecté. Le désherbage pratiqué sur le territoire, aussi bien par les particuliers que par la collectivité est généralement chimique et la CCRA souhaite donc encourager ses agents et la population à broyer les végétaux sur place et les utiliser comme paillage …
Objectif(s)	- Sensibiliser la population et les agents de la collectivité sur les bienfaits d'utilisation d'essences locales lors de plantations - Encourager la population et les communes à broyer les végétaux sur place et s'en servir comme paillage - Promouvoir l'exemplarité des collectivités dans leur pratiques
Descriptif de l'action	L'action s'adresse aux particuliers mais également aux communes pour l'aménagement et l'entretien des espaces publics. Il s'agit de sensibiliser par le biais de journées de formation ou d'information sur l'intérêt de planter des essences locales importantes pour la biodiversité locale plutôt que des essences autres qui pourraient nuire à celle-ci. Une incitation peut être mise en place afin de favoriser l'implantation de ces essences qui sont imposées par le document d'urbanisme. Le broyage des végétaux et leur utilisation sur place pour pallier l'utilisation de désherbant chimique sera aussi abordé lors de ces journées et mis en place, dans un premier temps sur les espaces verts de la collectivité. Plus tard, l'opportunité de location pour les particuliers d'un broyeur pourra être réfléchi.
Effets attendus / co-bénéfices	- Augmentation du nombre de plantations d'essences locales sur les projets d'aménagements des communes et chez les particuliers - Maintien voire développement de la biodiversité locale - Développement du broyage et utilisation des broyats sur le territoire
Calendrier	2021 – 2022 : Réalisation d'ateliers

Compatibilité SRADDET	Transversalité
Secteur 6 Adaptation : Objectif 12 Adapter mes territoires au changement climatique	Fiche Créer des conditions favorables à la biodiversité

Maître d'ouvrage	CCRA				
Partenaires techniques	CCRA, Communes, ENRX, PNRMCO, Agence de l'eau				
Partenaires financiers	CCRA, Communes, Département, Etat, Région				
Moyens humains	CCRA				
Budget prévisionnel	A définir				
Impacts	**GES**	**Consommation d'Énergie**	**Production d'énergie**	**Qualité de l'air**	**Stockage Carbone**
	+	/	/	+	/

Indicateurs de suivi	Indicateurs d'évaluation
Nombre des plantations d'essences locales sur les aménagements Nombre de personnes sensibilisées Quantité de broyat réutilisés sur les espaces verts Quantité de branches … portées en déchèterie	Biodiversité de la collectivité

Modalité de mise en œuvre

Plusieurs réunions d'information scindées en cinq points :

- L'information des personnes présentes
- Les témoignages, retours d'expériences des communes ayant recours à ces action
- Les explications techniques
- La présentation des différentes aides financières
- Les perspectives d'avenir

Axe IV - Un territoire mobilisé et mobilisateur

Objectif stratégique 5–Augmenter la résilience des écosystèmes naturels aux effets du changement climatique

Objectif opérationnel 7	**Créer des conditions favorables à la « biodiversité ordinaire de proximité »**
Fiche 20	

SECTEURS					
TRANSPORT	**RÉSIDENTIEL**	**TERTIAIRE**	INDUSTRIE	AGRICOLE	DÉCHETS

Action	**Soutenir le développement d'une offre de services écologiques**
Contexte	Le territoire de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq possède sur celui-ci de nombreuses ZNIEFF, une zone Natura 2000 et une réserve nationale qu'il convient de conserver voire de développer. L'utilisation d'essences locales est conseillée lors des plantations mais ce principe n'est pas forcément respecté. Le désherbage pratiqué sur le territoire, par les particuliers est généralement chimique et la CCRA souhaite donc encourager ses agents et la population à broyer les végétaux sur place et les utiliser comme paillage …
Objectif(s)	- Sensibiliser la population et les agents de la collectivité sur les bienfaits d'utilisation d'essences locales lors de plantations - Encourager la population et les communes à broyer les végétaux sur place et s'en servir comme paillage - Promouvoir l'exemplarité des collectivités dans leur pratiques
Descriptif de l'action	Mise en place de service alternatives à le gestion des espaces verts : ▪ Soutenir la création d'une régie de services écologiques itinérants pour la création et l'entretien d'espaces de biodiversité… ▪ Promouvoir la pratique de l'éco pâturage, ▪ Expérimenter des services pour encourager broyat de végétaux sur place et les pratiques du paillage *(alternatives au désherbage chimique / arrosage)*
Effets attendus / co-bénéfices	- Augmentation du nombre de plantations d'essences locales sur les projets d'aménagements des communes et chez les particuliers - Maintien voire développement de la biodiversité locale - Développement du broyage et utilisation des broyats sur le territoire
Calendrier	2021 – 2022 : Réalisation d'ateliers

Compatibilité SRADDET	Transversalité
Secteur 6 Adaptation : Objectif 38 Adapter mes territoires au changement climatique	

Maître d'ouvrage	Anges Gardins				
Partenaires techniques	Pôle déchets de la CCRA, Communes, ENRX, Agence de l'eau, Département, EDEN 62				
Partenaires financiers	CCRA, Communes, Région, Département, Etat				
Moyens humains	CCRA				
Budget prévisionnel	A définir				
Impacts	**GES**	**Consommation d'Énergie**	**Production d'énergie**	**Qualité de l'air**	**Stockage Carbone**
	+	/	/	+	/

Indicateurs de suivi	**Indicateurs d'évaluation**
Nombre de personnes sensibilisées Taux d'utilisation du service de broyat	Biodiversité de la collectivité Création d'emplois

Modalité de mise en œuvre

Plusieurs réunions d'information scindées en cinq points :

- L'information des personnes présentes
- Les témoignages, retours d'expériences des communes ayant recours à ces action
- Les explications techniques
- La présentation des différentes aides financières
- Les perspectives d'avenir

Axe IV - Un territoire mobilisé et mobilisateur

Objectif stratégique 5–Augmenter la résilience des écosystèmes naturels aux effets du changement climatique

Objectif opérationnel 7	**Créer des conditions favorables à la « biodiversité ordinaire de proximité »**
Fiche 21	

SECTEURS					
TRANSPORT	**RÉSIDENTIEL**	**TERTIAIRE**	INDUSTRIE	AGRICOLE	DÉCHETS

Action	**Sensibiliser et accompagner les habitants pour un maintien/ création d'habitats d'intérêts écologiques**
Contexte	La Biodiversité de proximité quelles notions mettons-nous derrière ce terme ? Les oiseaux qu'on dit communs, les insectes de tous les jours, les milieux naturels qui nous entourent en somme, constituent ce qu'on appelle la biodiversité de proximité surnommée nature « ordinaire » qui nous accompagne dans notre quotidien .... Depuis des siècles. L'Homme n'a plus conscience des richesses que nous offre la nature ni des bénéfices qu'il en retire. Nos modes de vie et de consommation sont de plus en plus souvent à l'origine de la disparition de nombreuses espèces. La préservation de cette biodiversité « de proximité » est un enjeu aussi grand que la biodiversité remarquable puisque les espaces de nature ordinaire jouent un rôle dans la connectivité entre tâches d'habitats plus importantes. Des bois aux parcs d'activités de loisirs, des cimetières aux jardins familiaux, des cours d'eau aux terrains vacants, les milieux abritant la biodiversité ordinaire sont très divers. Leur mise en connectivité est un enjeu majeur soulevé par le Grenelle Environnement à travers la création et la préservation des trames vertes et bleues. Alors qu'elle ne fait l'objet d'aucune mesure de protection particulière, la biodiversité ordinaire est très affectée par les transformations de l'environnement : les populations d'oiseaux communs ont baissé de 12% en forêt et de 25% en milieux agricoles ouverts. C'est pourquoi la CCRA souhaite mettre en place un programme d'éducation à l'environnement en s'appuyant sur les sites du territoire
Objectif(s)	- Sensibilisation de la richesse du territoire en matière de biodiversité - Promouvoir la préservation de la biodiversité
Descriptif de l'action	Le programme d'éducation à l'environnement s'appuiera sur les associations locales : ▪ Construire et soutenir le déploiement d'un programme de sensibilisation coordonné et multipartenaires en direction des jeunes générations et des habitants (en prenant notamment appui sur des lieux évocateurs ex-Maison dans la Dune, Eco pôle Alimentaire, jardins associatifs…) ▪ Mettre en œuvre un programme d'information/formation sur la gestion différenciée des espaces publics et privés, le choix de plantations, le jardin au naturel et autres action favorables à l'accueil des pollinisateurs, des insectes, oiseaux, faune du sol…
Effets attendus / co-bénéfices	- Préserver la biodiversité locale -
Calendrier	2022 : Réalisation d'un programme de sensibilisation

Compatibilité SRADDET	Transversalité
Secteur Adaptation : Objectif 38 Adapter mes territoires au changement climatique	Fiche Créer des conditions favorables à la biodiversité

Maître d'ouvrage	CCRA				
Partenaires techniques	CCRA, Communes, ENRX, PNRMCO, Education Nationale, collèges, EDEN 62				
Partenaires financiers	CCRA, Communes, Département, Région, Etat				
Moyens humains	CCRA				
Budget prévisionnel	A définir				
Impacts	**GES**	**Consommation d'Énergie**	**Production d'énergie**	**Qualité de l'air**	**Stockage Carbone**
	+	/	/	+	+

Indicateurs de suivi	Indicateurs d'évaluation
Nombre des plantations d'essences locales sur les aménagements Nombre de personnes sensibilisées	Biodiversité de la collectivité

Modalité de mise en œuvre

Plusieurs réunions d'information scindées en cinq points :

- L'information des personnes présentes
- Les témoignages, retours d'expériences des communes ayant recours à ces action
- Les explications techniques
- La présentation des différentes aides financières
- Les perspectives d'avenir

Axe II - Un territoire sobre et moins dépendant et valorisant ses ressources

Objectif stratégique 5–Augmenter la résilience des écosystèmes naturels aux effets du changement climatique

Objectif opérationnel 8	**Réduire la vulnérabilité des productions alimentaires au changement climatique**
Fiche 22	

SECTEURS					
TRANSPORT	RÉSIDENTIEL	TERTIAIRE	INDUSTRIE	**AGRICOLE**	DÉCHETS

Action	**Développer la sensibilisation et mobilisation des agriculteurs aux enjeux du PCAET**
Contexte	Le secteur agricole est responsable de 13% des émissions des GES du territoire de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq. Dans le but de réduire ces émissions, le territoire souhaiterait entamer une démarche ClimAgri. La CCRA souhaite mettre en œuvre la démarche Clim'agri visant à constituer et accompagner dans la durée un réseau de fermes pour l'expérimentation de nouvelles pratiques et de recherche de l'optimum technico-économique
Objectif(s)	- Réduire les consommations d'énergie de l'agriculture - Réduire les émissions GES et de polluants - Produire de la matière première agricole
Descriptif de l'action	Mettre en œuvre la démarche Clim'agri visant à contribuer et accompagner dans la durée un réseau de fermes pour l'expérimentation de nouvelles pratiques de recherche de l'optimum technico économique L'ADEME met à disposition des territoires un outil appelé ClimAgri. Ce tableur permet d'estimer pour l'agriculture et la forêt différents points que sont : • Les consommations directes et indirectes d'énergie • Les émissions directes et indirectes de GES ; de polluants • Le stock carbone lié aux sols agricoles et forestiers ainsi qu'à la biomasse forestière • La production d'énergies renouvelables sur le territoire • La production de matière première agricole et forestière ainsi que la performance nourricière du territoire (qui correspond à sa capacité à nourrir sa population). Pour renseigner les données nécessaires à la démarche, les deux étapes nécessaires consistent à la description des caractéristiques des productions végétales et celle des bioconversions (transformation des fourrages, intrants, pratiques d'élevage, …) La démarche ClimAgri est divisée en quatre étapes clés que sont : • La définition du périmètre retenu, des moyens et du calendrier de travail • La collecte des données • L'élaboration du profil du territoire • La construction du plan d'action Le territoire de la CCRA organisera pendant plusieurs années des réunions regroupant agriculteurs exploitants, membres des communes, experts, représentants de l'enseignement de la recherche ainsi que des élus. Elles permettront d'aborder plusieurs questions centrales sur les thématiques de l'économie, du type d'énergie utilisé, des enjeux liés à la réduction des émissions GES et de la consommation mais aussi

	des plus-values d'une transition énergétique. À l'issue de ces réunions, un diagnostic, une stratégie ainsi qu'un plan d'action, tous trois spécifiques au secteur agricole seront construits.
Effets attendus / co-bénéfices	- Réduction des consommations d'énergie - Réduction des émissions GES - Mobiliser les agriculteurs
Calendrier	2021 – 2023 : Organisation des réunions et rédaction du diagnostic / stratégie 2023 – 2026 : Réalisation du plan d'action et début des premières action

Compatibilité SRADDET	**Transversalité**
Secteur Adaptation : **Objectif 38** Adapter mes territoires au changement climatique **Secteur Agriculture** **Objectif 37 :** Maintenir et restaurer les services systémiques fournis par les sols notamment en termes de piège à carbone	

Porteur de l'action	Chambre d'Agriculture / CCRA				
Partenaires techniques	ADEME, CCRA, GEDA, Region, Département, DRAAF				
Partenaires financiers	COTRI,				
Moyens humains	Expert ClimAgri				
Budget prévisionnel	Convention Clim'Agri avec la Chambre d'Agriculture : 25 k€				
Impacts	**GES**	**Consommation d'Énergie**	**Production d'énergie**	**Qualité de l'air**	**Stockage Carbone**
	+	+	+	+	++

Indicateurs de suivi	**Indicateurs d'évaluation**
Nombre des plantations d'essences locales sur les aménagements Nombre d'agriculteurs sensibilisées Nombre d'exploitation changeant de mode de culture	Biodiversité de la collectivité

Modalité de mise en œuvre

Plusieurs réunions d'information scindées en cinq points :

- L'information des personnes présentes
- Les témoignages, retours d'expériences des communes ayant recours à ces action
- Les explications techniques
- La présentation des différentes aides financières
- Les perspectives d'avenir

Axe II - Un territoire sobre et moins dépendant et valorisant ses ressources

Objectif stratégique 5–Augmenter la résilience des écosystèmes naturels aux effets du changement climatique

Objectif opérationnel 8	**Réduire la vulnérabilité des productions alimentaires au changement climatique**
Fiche 23	

SECTEURS					
TRANSPORT	RÉSIDENTIEL	TERTIAIRE	INDUSTRIE	**AGRICOLE**	DÉCHETS

Action	**Un Eco-pôle alimentaire pour conjuguer transition alimentaire et adaptation aux changements climatiques**
Contexte	Pour la région Hauts de France, le développement de l'agro-écologie est un levier fondamental pour consolider la durabilité de nos filières agricoles et alimentaires, avec une réelle opportunité économique pour les agriculteurs de la région. Bien conscient du coût non négligeable de cette transition et du temps nécessaire pour atteindre une rentabilité à moyen terme, le plan régional en faveur de l'agro-écologie amplifie le soutien aux pratiques vertueuses par une action publique claire et coordonnée, sur un cheminement de 5 ans. Ce plan fixe un cap. Il donne aux agriculteurs les outils et les moyens pour s'inscrire dans des logiques de productions porteuses d'autonomie et de résilience, en phase avec les attentes sociétales. En cohérence avec le développement de son PAT, la CCRA souhaite s'inscrire dans cette démarche régionale et inciter les agriculteurs locaux à modifier les pratiques agricoles afin de préserver les sols. Pour cela la CCRA s'appuiera sur le site d'Eco pôle pour en faire un site expérimental local et confier cette mission à l'association des Anges Gardins.
Objectif(s)	- Convertir les agriculteurs locaux
Descriptif de l'action	Soutenir le déploiement d'un programme démonstrateur des pratiques agro écologiques adaptés au changement climatiques sur le site d'Eco pôle : Axe 1 : Améliorer et diffuser les connaissances : accélérer la recherche, l'innovation et le transfert en faveur de la transition agroécologique ; Axe 2 : Accompagner les agriculteurs dans l'adaptation et la reconception des pratiques et systèmes de production ; Axe 3 : Impliquer et accompagner les filières et territoires dans la transition agroécologique et renouer le dialogue avec le citoyen ; Axe 4 : Observer et piloter l'agroécologie sur le territoire.
Effets attendus / co-bénéfices	- Augmentation de la capacité de carbone - Préservation des sols
Calendrier	2022

Compatibilité SRADDET	Transversalité
Secteur Adaptation : **Objectif 38** Adapter mes territoires au changement climatique	Fiche Clim'agri

Secteur Agriculture **Objectif 37 :** Maintenir et restaurer les services systémiques fournis par les sols notamment en termes de piège à carbone					
Porteur de l'action	Anges Gardins/SYMVAHEM				
Partenaires techniques	Region Département, Etat/DREAL PNRMCO / CCRA				
Partenaires financiers	Etat, Département, Fondations				
Moyens humains	Anges Gardins, SYMVAHEM				
Budget prévisionnel	Région dans le cadre d'un appel à projet				
Impacts	**GES**	**Consommation d'Énergie**	**Production d'énergie**	**Qualité de l'air**	**Stockage Carbone**
	+	+	+	+	++

Indicateurs de suivi	**Indicateurs d'évaluation**
Nombre de personnes sensibilisées Mode de culture sur les exploitations territoriales	Biodiversité de la collectivité

5. Protéger la population face aux risques d'évènements extrêmes

Objectifs opérationnels	N°	Intitulé de l'action	Descriptif de l'action	Pilote des action	Partenaires
9- Réduire la vulnérabilité des biens existants au risque de submersion marine et lutter contre l'érosion dunaire et la submersion marine	24	Poursuivre la mise en œuvre d'opérations de protection du cordon dunaire Poursuivre la démarche d'autorisation du système d'endiguement du Platier d'Oye et des mesures de gestion et d'entretien associées Projeter un aménagement à long terme sur la partie Est du littoral d'Oye-Plage	▪ Mettre en œuvre le projet de reprofilage du pied de dune en essayant de résoudre la problématique de la pollution pyrotechnique sur le site ▪ Mener à bien la démarche d'autorisation du système d'endiguement En s'appuyant sur les études en cours menées par le Service Commun de Défense contre la Mer du PNR CMO : étude de gestion durable des sites dunaires, étude d'autorisation du système d'endiguement. ▪ Poursuivre la démarche de réalisation des diagnostics de vulnérabilité des habitations les plus exposées au risque de submersion marine ▪ Engager une étude de définition des orientations d'aménagement à long terme sur le secteur des Escardines et plus largement, sur les zones les plus exposées au risque de submersion marine	CCRA Pôle Aménagement Avec l'appui du service commun de défense contre la mer du PNR CMO, maître d'ouvrage de deux études en cours	Commune d'Oye-Plage PNR CMO Etat Conservatoire du Littoral Eden 62, gestionnaire de la RNN du Platier d'Oye Communauté Urbaine de Dunkerque
10- Réduire la vulnérabilité aux risques d'inondations	25	Poursuivre la mise en œuvre d'opérations de maîtrise et d'évacuation des eaux continentales Améliorer la rétention en amont	▪ Soutien aux partenaires qui interviennent sur le sujet de la maîtrise et de l'évacuation des eaux continentales : Institution Intercommunale des Wateringues, SYMVAHEM ▪ Suivi du PAPI actuel du Delta de l'Aa et participation aux travaux de mise en place du prochain PAPI ▪ Suivre la démarche de révision du SAGE du Delta de l'Aa ▪ Sensibiliser sur la capacité d'absorption des eaux pluviales des sols par le développement des techniques alternatives dans les aménagements publics et privés ▪ Participer à l'élaboration des plans de prévention des risques sur le territoire	CCRA Pôle Aménagement IIW SYMVAHEM	PNR CMO porteur du PAPI ADOPTA ETAT
11- Améliorer la connaissance et la culture du risque		Développer un programme de sensibilisation pour acquérir une culture de polder sur le territoire	▪ Mettre en place des « polder itinéraires » afin de développer la connaissance sur la gestion de l'eau sur la plaine wateringuée	CCRA Pôle Aménagement Pôle dev local	Travail sur un partenariat avec l'AGUR CPETI

Axe IV - Un territoire mobilisé et mobilisateur

Objectif stratégique 5–Aménagement et gestion de l'espace – favoriser la résilience du territoire et son adaptation au changement climatique

Objectif opérationnel 9	**Réduire la vulnérabilité des biens existants au risque de submersion marine et lutter contre l'érosion dunaire**
Action 24	

SECTEURS

TRANSPORT	RÉSIDENTIEL	TERTIAIRE	INDUSTRIE	AGRICOLE	DÉCHETS

Action	**Poursuivre la mise en œuvre d'opérations de protection dunaire** **Poursuivre la démarche d'autorisation du système d'endiguement du Platier d'Oye et des mesures de gestion et d'entretien associées** **Projeter un aménagement à long terme sur la partie Est du littoral d'Oye Plage**
Contexte général	La Communauté de Communes de la Région d'Audruicq est un territoire marqué par la présence de l'eau tout au long de ses 11 km de côtes situées sur la commune d'Oye-Plage. En janvier 2016, le territoire s'engage dans une démarche volontariste sur les volets littoraux et de prévention des inondations avec la prise de compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des Inondations). C'est en 1999 que la CCRA a décidé de prendre la compétence dans la « réalisation de travaux expérimentaux visant à lutter contre l'érosion du cordon dunaire au droit du lotissement des Escardines ». Ce lotissement est composé de 146 habitations protégées de la submersion marine par le cordon dunaire. Le cordon dunaire protégeant les Escardines, d'une largeur d'environ une centaine de mètres, est très sensible aux tempêtes. Pour preuve, après la tempête Xaver de 2013, sa largeur a diminué de 40m par rapport aux années 80. Le Platier d'Oye dispose d'un PPRL (Plan de Prévention des Risques Littoraux) et fait partie du projet COSACO (Co-Construction de Stratégie d'Adaptation au changement climatique en Côte d'Opale) qui étudie les impacts du changement climatique sur le littoral de la Côte d'Opale. La CCRA souhaite particulièrement s'impliquer dans la protection du cordon dunaire. L'objectif est de construire une réponse adaptée aux différents enjeux concernant son littoral. Une stratégie à court et moyen termes est en cours d'élaboration. La CCRA souhaiterait aussi construire un projet sur le long terme en s'appuyant sur le potentiel du secteur littoral qui permettra de définir les conditions d'utilisation et le maintien de l'espace tout en prenant en compte les contraintes du site en question.
Sous Action 1	**Mener à bien la démarche d'autorisation du système d'endiguement** **S'appuyer sur les conclusions de l'étude stratégique de gestion durable des sites dunaires et régulariser le système d'endiguement du Platier d'Oye et mettre en place son suivi**
Objectif(s)	- Proposer des solutions douces et efficaces de gestion
Descriptif de l'action	Le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale réalise une étude stratégique de gestion durable des sites dunaires dans le but de proposer des solutions douces et efficaces de gestion. À la suite de cette étude, le territoire devra prendre en compte ses conclusions pour réaliser des interventions douces sur le cordon dunaire au niveau de la zone érosive située devant les Escardines.

	A cela, il convient d'inclure une régularisation des digues du Platier d'Oye et assurer le suivi pour éviter une seconde rupture de digue entraînant l'inondation du site des Escardines.
Effets attendus / co-bénéfices	- Renforcement du cordon dunaire - Protection du lotissement des Escardines
Calendrier	2021 – 2026

Compatibilité SRADDET	**Transversalité**
Secteur 6 : Adaptation Objectif 12 : Adapter les territoires au changement climatique	

Maître d'ouvrage	PNR CMO
Partenaires techniques	Pôle aménagement CCRA, Eden 62, ULCO, Conservatoire du Littoral, commune de Oye Plage
Partenaires financiers	PNR CMO, Etat, Région, Département
Moyens humains	Référent CCRA
Budget prévisionnel	+/- 100 000€/an se décomposant comme suit : Participation au SCDM du PNR CMO : +/- 20 000€ par an Reprofilage pied de dune : +/- 70 000€/an Gestion et entretien du système d'endiguement : à définir au cours de l'étude Diagnostics de vulnérabilité : +/- 25 000€/an dont 50% pris en charge fonds Barnier Etude stratégique à long terme : 200 000€ dont 40 000€ restant à charge CCRA (inscription au PAPI)

Impacts	**GES**	**Consommation d'Énergie**	**Production d'énergie**	**Qualité de l'air**	**Stockage Carbone**
	/	/	/	/	/

Indicateurs de suivi	**Indicateurs d'évaluation**
Suivi du risque sur le littoral Linéaire de dunes préservé	Evolution du trait de côte

Modalité de mise en œuvre
Réalisation des interventions douces sur le cordon dunaire.

	Poursuivre la démarche de réalisation des diagnostics de la vulnérabilité des habitations situées en zone d'aléa fort submersion marine
Objectif(s)	- Proposer des solutions réduisant la vulnérabilité des zones du littoral
Descriptif de l'action	La réalisation d'une étude plus poussée sur les aléas et l'évolution du trait de côte pourra être effectuée pour compléter l'étude faite par le Pôle Métropolitain Côte d'Opale. Cette étude sera divisée en plusieurs points qui sont : • Un diagnostic de vulnérabilité après la mise en place des différentes interventions douces sur le cordon dunaire • Réfléchir à des solutions de gestion du trait de côte « stabilisé » afin de limiter l'érosion • Proposer des solutions souples comme la favorisation de la dynamique naturelle des dunes et la diversité des espèces avec le développement de pâturages pour y accueillir divers animaux ou l'intégration des dunes à la vie du territoire avec la régulation des fréquentations des sentiers balisés pour limiter la dégradation des dunes. • En prenant en compte les différentes hypothèses posées pour donner suite à l'étude du PNR CMO, la seconde étude pourra identifier les enjeux. Dans un second temps, le territoire pourra mettre en place les travaux permettant de réduire la vulnérabilité du trait de côté qui découleront des solutions proposées lors de l'étude.
Effets attendus / co-bénéfices	- Renforcement du trait de côté - Protection du lotissement des Escardines
Calendrier	2023 – 2026

Compatibilité SRADDET	Transversalité
Secteur : Adaptation Objectif 38 : Adapter les territoires au changement climatique	

Maître d'ouvrage	PNR CMO
Partenaires techniques	Pôle aménagement CCRA, État, Eden 62, ULCO, Conservatoire du Littoral
Partenaires financiers	PNR CMO, Etat, Région, Département
Moyens humains	PNR CMO
Budget prévisionnel	+/- 100 000€/an se décomposant comme suit : Participation au SCDM du PNR CMO : +/- 20 000€ par an Reprofilage pied de dune : +/- 70 000€/an Gestion et entretien du système d'endiguement : à définir au cours de l'étude Diagnostics de vulnérabilité : +/- 25 000€/an dont 50% pris en charge fonds Barnier Etude stratégique à long terme : 200 000€ dont 40 000€ restant à charge CCRA (inscription au PAPI)
Impacts	Consommation d'Énergie Production d'énergie Qualité de l'air Stockage Carbone

GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone
/	/	/	/	/

Indicateurs de suivi	Indicateurs d'évaluation
Suivi du risque sur le littoral Linéaire de dunes préservé	Evolution du trait de côte
Modalité de mise en œuvre	
Réalisation de l'étude Réalisation des travaux découlant des conclusions de l'étude	

Sous Action 3	Engager une étude de définition des orientations sur l'aménagement à long terme du site du Platier d'Oye, en lien avec le changement climatique, et sensibiliser le grand public sur le sujet				
Objectif(s)	- Sensibiliser les habitants au changement climatique sur le site du Platier d'Oye				
Descriptif de l'action	Le territoire, avec le PNR CMO, proposera un plan d'intervention qui sera découpé en 4 volets. Le premier volet est le volet aléa-gestion du trait de côte-identification des enjeux, il regroupe la synthèse et les conclusions tirées de l'étude du PNR CMO, les enjeux identifiés dans le PPRL ainsi que la seconde étude décrie dans la sous-action 2. Le second volet correspond à la concertation institutionnelle. La concertation comportera le partage du travail sur les aléas, de l'objectif de construire un plan de gestion du cordon dunaire ainsi que l'échange sur les enjeux en fonctions des hypothèses du PPRL et des résultats complémentaires. Le volet projet de territoire avec l'épure du PPRL et des nouvelles hypothèses d'aléas. Pour finir, le volet fiscalité locale par rapport au lotissement des Escardines. Une fois ce plan d'intervention proposé, le territoire devra le rendre accessible au public afin de l'informer et de le sensibiliser pour les faires réagir.				
Effets attendus / co-bénéfices	- Vigilance accrue des habitants vivant à proximité des zones à risques				
Calendrier	2021 – 2026				
Compatibilité SRADDET			**Transversalité**		
Secteur 38 : Adaptation Objectif 12 : Adapter les territoires au changement climatique					
Maître d'ouvrage	CCRA				
Partenaires techniques	PNR CMO, État, Eden 62, ULCO, Conservatoire du Littoral,				
Partenaires financiers	PNR CMO, Etat, Région, Département				
Moyens humains	Pôle aménagement				
Budget prévisionnel	+/- 100 000€/an se décomposant comme suit : Participation au SCDM du PNR CMO : +/- 20 000€ par an Reprofilage pied de dune : +/- 70 000€/an Gestion et entretien du système d'endiguement : à définir au cours de l'étude Diagnostics de vulnérabilité : +/- 25 000€/an dont 50% pris en charge fonds Barnier Etude stratégique à long terme : 200 000€ dont 40 000€ restant à charge CCRA (inscription au PAPI)				
Impacts	**GES**	**Consommation d'Énergie**	**Production d'énergie**	**Qualité de l'air**	**Stockage Carbone**
	+	/	/	/	/

Indicateurs de suivi	Indicateurs d'évaluation
Nombre d'habitants sensibilisés	Adaptation de la population face au risque
Modalité de mise en œuvre	
Proposition du plan d'intervention Sensibilisation du public au changement climatique	

Axe IV - Un territoire mobilisé et mobilisateur

Objectif stratégique 5–Aménagement et gestion de l'espace – favoriser la résilience du territoire et son adaptation au changement climatique

Objectif opérationnel 10	**Réduire la vulnérabilité aux risques d'inondations continentales**
Fiche 25	

SECTEURS					
TRANSPORT	**RÉSIDENTIEL**	**TERTIAIRE**	INDUSTRIE	AGRICOLE	DÉCHETS

Action	**Poursuivre la mise en œuvre d'opérations de maitrise et d'évacuation des eaux continentales – Amélioration en amont**
Contexte	Le territoire de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq est très exposé aux inondations en raison des risques d'exposition aux crues mais également en raison des ruissellements dus en partie au tassement des sols. A cela il convient de prendre que l'une de ses communes est exposée au risque de submersion marine (Oye-Plage). Le territoire est donc fortement impacté au regard des enjeux qui sont importants en raison des conséquences que cela entraîne sur les activités économiques, l'agriculture, le tourisme, les infrastructures et les logements. Des travaux ont été menés par diverses institutions telles que le SYMVAHEM ou l'Institution Intercommunale des Wateringues, dans le but de sensibiliser la population à ces travaux, le territoire développera un programme de sensibilisation. Le SYMVAHEM a mis en place un plan d'entretien de la Hem avec la restauration des berges et la protection du cours d'eau, le rétablissement de la continuité écologique en s'assurant qu'il y ait toujours un accès aux zones de reproduction, de croissance, d'alimentation et d'abri à l'ensemble des organismes vivants notamment les migrateurs ainsi que la restauration des zones humides. L'Institution Intercommunale des Wateringues a été créée dans le but de prévenir, maîtriser et évacuer les crues de la région des Wateringues via des modes de pompage ou d'écoulement gravitaire. Depuis la création de l'Institution Intercommunale des Wateringues, 10 stations de pompages ont été aménagées, ainsi que différentes études réalisées comme l'étude d'optimisation du fonctionnement des ouvrages hydrauliques.
Objectif(s)	- Faire connaître les travaux réalisés - Sensibiliser les habitants à l'utilité des travaux réalisés
Descriptif de l'action	➢ Soutien aux partenaires qui interviennent sur le sujet de la maîtrise et de l'évacuation des eaux continentales : Institution Intercommunale des Wateringues, SYMVAHEM ➢ Suivi du PAPI actuel du Delta de l'Aa et participation aux travaux de mise en place du prochain PAPI ➢ Suivre la démarche de révision du SAGE du Delta de l'Aa ➢ Sensibiliser sur la capacité d'absorption des eaux pluviales des sols par le développement des techniques alternatives dans les aménagements publics et privés ➢ Participer à l'élaboration des plans de prévention des risques sur le territoire
Effets attendus / co-bénéfices	- Meilleure visibilité des différentes groupes, institutions du territoire - Meilleure compréhension par la population des travaux réalisés

Calendrier	2021 – 2023 : Réalisation des ateliers et séminaires
Compatibilité SRADDET	**Transversalité**
Secteur 6 : Adaptation Objectif 12 : Adapter les territoires au changement climatique	

Maître d'ouvrage	SYMVAHEM/PNR CMO				
Partenaires techniques	Pôle aménagement CCRA Institution Intercommunale des Wateringues, PNR CMO, ADOPTA, ETAT				
Partenaires financiers	Agence de l'Eau, Conseil régional FEDER, Etat				
Budget prévisionnel	Environ 350 000€ par an, se décomposant comme suit : Participation 2021 à l'IIW : 244 656€ SYMVAHEM : 86 281€ Participation 2021 PNR CMO PAPI : 1485€ Participation 2021 PNR CMO SAGE : 9420€				
Impacts	**GES**	**Consommation d'Énergie**	**Production d'énergie**	**Qualité de l'air**	**Stockage Carbone**
	/	/	/	+	+

Indicateurs de suivi	Indicateurs d'évaluation
Nombre de personnes sensibilisées	Adaptation de la population face au risque
Modalité de mise en œuvre	
Mise en place du suivi du PAPI et du SAGE Sensibilisation sur la gestion des eaux pluviales par des techniques alternatives	

Axe IV - Un territoire mobilisé et mobilisateur

Objectif stratégique 5–Aménagement et gestion de l'espace – favoriser la résilience du territoire et son adaptation au changement climatique

Objectif opérationnel 11	**Améliorer la connaissance et la culture du risque**
Fiche 25 Bis	

SECTEURS					
TRANSPORT	**RÉSIDENTIEL**	**TERTIAIRE**	INDUSTRIE	AGRICOLE	DÉCHETS

Action	**Développer un programme de sensibilisation pour acquérir une culture de Polder**
Contexte	Le territoire de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq est très exposé aux inondations en raison des risques d'exposition aux crues mais également en raison des ruissellements dus en partie au tassement des sols. A cela il convient de prendre que l'une de ses communes est exposée au risque de submersion marine (Oye-Plage). Le territoire est donc fortement impacté au regard des enjeux qui sont importants en raison des conséquences que cela entraîne sur les activités économiques, l'agriculture, le tourisme, les infrastructures et les logements. Des travaux ont été menés par diverses institutions telles que le SYMVAHEM ou l'Institution Intercommunale des Wateringues, dans le but de sensibiliser la population à ces travaux, le territoire développera un programme de sensibilisation. La CCRA souhaite s'appuyer sur les travaux de l'Agence d'Urbanisme de Dunkerque (AGUR) pour mener un travail de sensibilisation et de porter à connaissance de la vulnérabilité du territoire.
Objectif(s)	- Faire connaître les travaux réalisés - Sensibiliser les habitants à l'utilité des travaux réalisés
Descriptif de l'action	➢ Mettre en place des « polder itinéraires » afin de développer la connaissance sur la gestion de l'eau sur la plaine wateringuée Pour permettre à la population du territoire de prendre connaissance des travaux réalisés sur le territoire, la CCRA développera un programme de sensibilisation. Ce programme de sensibilisation sera réparti de façon à englober tous les travaux réalisés sur le territoire. Il sera découpé en plusieurs étapes : • Réaliser des journées sur plusieurs séminaires/webinaires selon les thématiques (travaux de l'Institution Intercommunale des Wateringues ou du SYMVAHEM) • Réalisation d'ateliers auprès de la population et des professionnels présents sur le territoire
Effets attendus / co-bénéfices	- Meilleure visibilité des différentes groupes, institutions du territoire - Meilleure compréhension des travaux réalisés par la population
Calendrier	2021 – 2023 : Réalisation des ateliers et séminaires

Compatibilité SRADDET	Transversalité

Secteur 6 : Adaptation Objectif 38 : Adapter les territoires au changement climatique	

Maître d'ouvrage	Pôle Aménagement CCRA				
Partenaires techniques	Pôle aménagement CCRA Institution Intercommunale des Wateringues, PNR CMO, AGUR				
Partenaires financiers	PNR CMO, Etat, Région, Département				
Budget prévisionnel	Montant de la convention AGUR				
Impacts	**GES**	**Consommation d'Énergie**	**Production d'énergie**	**Qualité de l'air**	**Stockage Carbone**
	/	/	/	+	+

Indicateurs de suivi	Indicateurs d'évaluation
Nombre de personnes sensibilisées	Adaptation de la population face au risque

Modalité de mise en œuvre
Mise en place de journées d'information itinérantes pour sensibiliser à la gestion de l'eau

6. Favoriser la résilience du territoire et adaptation au changement climatique

12- Faire des documents d'urbanisme des outils de la prise en compte des enjeux climat-air-énergie et intégrer la transition énergétique et écologique dans les projets d'aménagement	26	Intégrer la prise en compte du risque dans le document d'urbanisme et réaliser des opérations d'aménagement durables	▪ Accompagner le plus en amont possible les communes et les aménageurs lors des opérations d'aménagement urbain durable sur la base d'un référentiel de bonnes pratiques et de prescriptions énergétiques et environnementales (type cahier de prescriptions) favorisant une bonne gestion de la densité, le développement des modes doux, une diminution des consommations énergétiques, la notion de biodiversité, une gestion alternative des eaux pluviales, une amélioration dans la collecte des déchets... ▪ Travailler sur un partenariat avec le CAUE avec de développer des ateliers de sensibilisation des élus (maires + adjoints) et d'accompagner les communes dans l'aménagement des zones 1AU ▪ Travailler à l'adaptation de certaines règles du document d'urbanisme, afin de mieux prendre en compte les enjeux liés au PCAET, en s'appuyant sur une démarche d'identification des bonnes pratiques mises en place par d'autres collectivités	CCRA Pôle Aménagement	Communes Travailler sur un partenariat avec le CAUE Services instructeurs

Axe IV - Un territoire mobilisé et mobilisateur

Objectif stratégique –Favoriser la résilience du territoire et adaptation au changement climatique

Objectif opérationnel 12 **Fiche 26**	**Faire des documents d'urbanisme des outils de la prise en compte des enjeux Climat-Air- Energie et intégrer la transition énergétique et écologique dans les projets d'aménagement**

SECTEURS					
TRANSPORT	**RÉSIDENTIEL**	**TERTIAIRE**	INDUSTRIE	AGRICOLE	DÉCHETS

Action	**Intégrer la prise en compte du risque dans le document d'urbanisme et réaliser des opérations d'aménagement durables**
Contexte	Face aux enjeux environnementaux et sociétaux, les modèles urbains sont particulièrement interrogés. Il convient de repenser l'aménagement par une réorganisation spatiale des territoires afin de créer les conditions d'une gestion économe de l'espace et des ressources (SRADDET, SCOT et PLU), du réinvestissement des centres anciens, de la mixité sociale, de l'adaptation au changement climatique (désimperméabilisassions des sols, recomposition spatiale sur le littoral ,végétalisation, pour favoriser le confort d'été et la biodiversité...) et de permettre d'adapter les modes de vies à une mobilité plus sobre (rapprochement des lieux de vie et de travail, organisation des villes et axes de transport autour des modes actifs…). Il est donc primordial que les collectivités territoriales intègrent dans leurs documents d'urbanisme ces enjeux. La CCRA qui a adopté récemment son PLUi, souhaite y intégrer des Cahiers techniques de l'urbanisme durable qui serviront lors d'opérations d'aménagement.
Objectif(s)	- Définir les règles d'urbanisme en matière d'aménagement en cohérence avec les enjeux du PCAET
Descriptif de l'action	▪ Accompagner le plus en amont possible les communes et les aménageurs lors des opérations d'aménagement urbain durable sur la base d'un référentiel de bonnes pratiques et de prescriptions énergétiques et environnementales (type cahier de prescriptions) favorisant une bonne gestion de la densité, le développement des modes doux, une diminution des consommations énergétiques, la notion de biodiversité, une gestion alternative des eaux pluviales, une amélioration dans la collecte des déchets... ▪ Travailler sur un partenariat avec le CAUE avec de développer des ateliers de sensibilisation des élus (maires + adjoints) et d'accompagner les communes dans l'aménagement des zones 1AU ▪ Travailler à l'adaptation de certaines règles du document d'urbanisme, afin de mieux prendre en compte les enjeux liés au PCAET, en s'appuyant sur une démarche d'identification des bonnes pratiques mises en place par d'autres collectivité
Effets attendus / co-bénéfices	- Intégration des critères de DD des aménageurs
Calendrier	2022 et sur le mandat

Compatibilité SRADDET	Transversalité
Secteur 6 : Adaptation Objectif 38 : Adapter les territoires au changement climatique	

Maître d'ouvrage	CCRA				
Partenaires techniques	CAUE / Services instructeurs, DDTM				
Partenaires financiers	CCRA				
Moyens humains	Pôle Aménagement CCRA				
Budget prévisionnel	Convention CAUE				
Impacts	**GES**	**Consommation d'Énergie**	**Production d'énergie**	**Qualité de l'air**	**Stockage Carbone**
	+	+	+	++	++

Indicateurs de suivi	Indicateurs d'évaluation
Nombre de personnes sensibilisées	Adaptation de la population face au risque

Modalité de mise en œuvre
Accompagnement des communes et aménageurs Création d'un partenariat avec le CAUE Adapter certaines règles du document d'urbanisme

7. Développer la production locale d'énergie renouvelable

Objectifs opérationnels		Intitulé de l'opération	Descriptif de l'action	Pilote des action	Partenaires
13- Informer et sensibiliser les collectivités et habitants sur les manières d'agir	27	Informer, créer des espaces de dialogue autour du sujet	Mettre en place des journées de sensibilisation / des ateliers de bonnes pratiques - Dans le cadre du programme FAIRE : informer sur les solutions alternatives aux Energies fossiles au sein des habitations - Mobilisation de l'animateur du COT ENR dans la réalisation de journées d'information et de mobilisation autour des énergies renouvelables - Mobilisation de l'économe de Flux du SYMPAC autour des sujets de développement des ENR au sein des communes.	Référent Transition Energétique de la CCRA	PNRMCO Cd2e SYMPAC
14- Se doter d'outils pour faciliter le développement du potentiel d'énergie renouvelables	28	Réalisation d'un plan solaire à l'échelle du territoire	Le développement du solaire photovoltaïque et thermique doit impliquer l'ensemble des acteurs du territoire : Volet 1 : Mobiliser le particulier Informer les particuliers sur les dispositifs techniques, financiers d'accompagnement et de mise en œuvre de centrale photovoltaïque : Animateur programme FAIRE Volet 2 : Identification sur les potentialités au travers de la réalisation d'un cadastre solaire : Identification des toitures grandes surfaces Volet 3 : Mobilisation de l'artisanat local en lien avec l'action de la montée en compétence sur le développement de cette filière Volet 4 : les Collectivités et Bailleurs Identifier ou des projets potentiels d'autoconsommation collective dans le cadre de rénovation. Accompagnement de trois projets dans le cadre du COT ENR Volet 5 : Les toitures Agricoles Identifier les projets agricoles au travers du projet Clim'agri	CCRA Référent Transition énergétique Animateur COT ENR	ETAT Région PNRMCO SYMPAC Cd2e Chambre des métiers et d'agriculture ENEDIS Communes
	29	Etudier la faisabilité de la mise en place d'énergies renouvelables	En lien avec l'étude sur le potentiel de développement des énergies renouvelables menée sur le site accompagner les entreprises qui s'implantent sur les enjeux énergétiques des bâtiments	CCRA Développement local	AMO Région/ CCI rev'3
		Evaluer le potentiel de la méthanisation agricole	Réalisation d'un diagnostic territorial sur l'opportunité de s'engager un ou des projets de méthanisation avec la profession agricole	Chambre d'agriculture	CCRA/ Région
15- Accompagner les initiatives opérationnelles publiques et privées pour le développement des énergies renouvelables	31	Création d'un dispositif d'accompagnement technique et / ou financier pour développer les ENR sur le territoire	▪ Intégrer une démarche COT ENR du PNRMCO A partir de l'EPE, identifier les projets de développement des ENR sur le territoire (Projets communaux et intercommunaux, Projets privées (méthanisation …), Projet participatif) ; ▪ Communication et information des habitants sur les projets participatifs et citoyens/mobilisation de l'épargne locale concernant les ENR ▪ Etudier les incidences de ces évolutions dans les documents d'urbanisme	PNRMCO	CCRA Communes Région / ADEME SEM Hauts de France DDTM

Axe IV - Un territoire mobilisé et mobilisateur

Objectif transversal 1–Production d'énergie locale

Objectif opérationnel 13 Fiche 27	**Informer et sensibiliser les collectivités et habitants sur les manières d'agir**

SECTEURS					
TRANSPORT	**RÉSIDENTIEL**	**TERTIAIRE**	**INDUSTRIE**	**AGRICOLE**	DÉCHETS

Action	**Informer, créer des espaces de dialogue autour des ENR**
Contexte	Le potentiel de production d'énergie renouvelable sur le territoire de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq est estimé à 535 GWh annuels répartis entre l'éolien, la géothermie, le solaire photovoltaïque et thermique, le biogaz et le bois-énergie. L'objectif pour la CCRA est de multiplier par 2 la production d'ENR sur le territoire d'ici 2030 afin de répondre aux enjeux de la transition énergétique. Pour faciliter l'acceptabilité auprès de la population, la CCRA souhaite mettre en place des journées de sensibilisation dédiées à l'acculturation des acteurs locaux aux enjeux de développement des ENR.
Objectif(s)	- Sensibiliser la population sur les énergies renouvelables - Inciter la population à l'utilisation d'énergies renouvelables - Identifier les porteurs de projet
Descriptif de l'action	Dans le cadre des partenariats avec le PNRMCO et le SYMPAC, la CCRA mobilisera l'animateur du COT ENR afin d'animer des journées de sensibilisation auprès de l'ensemble des acteurs du territoire. Cela se traduira par la mise en place des journées de sensibilisation / des ateliers de bonnes pratiques - Dans le cadre du programme FAIRE : informer sur les solutions alternatives aux Energies fossiles au sein des habitations - Mobilisation de l'animateur du COT ENR dans la réalisation de journée d'information et de mobilisation autour des énergies renouvelables - Mobilisation de l'économe de Flux du SYMPAC autour des sujets de développement des ENR au sein des communes.
Effets attendus / co-bénéfices	- Augmentation de la part d'énergie renouvelable dans le mix de production - Prise de conscience de la population sur la manière d'agir et les moyens de le faire
Calendrier	2022 – 2024 : Animation de journées de sensibilisation

Compatibilité SRADDET	Transversalité
Secteur 5 Énergies Renouvelables Objectif 33 : Développer l'autonomie énergétique des territoires et des entreprises	Fiches 27 à 31 relatives à l'orientation stratégique de production d'Energie locale

Maître d'ouvrage	CCRA				
Partenaires techniques	PNRMCO, SYMPAC, ADEME, cde2				
Partenaires financiers	COT ENR				
Moyens humains	Animateur Energie du COT ENR/référent transition énergétique CCRA				
Budget prévisionnel	Programme convention PNRMCO Convention SYMPAC				
Impacts	**GES**	**Consommation d'Énergie**	**Production d'énergie**	**Qualité de l'air**	**Stockage Carbone**
	+	+	++	+	/

Indicateurs de suivi	**Indicateurs d'évaluation**
Nombre de réunion d'information Nombre d'habitants sensibilisés Nombre de réunions réalisées Nombre de participant Part des EnR dans le mix de production de la collectivité	Production d'ENR

Modalité de mise en œuvre

Plusieurs réunions d'information scindées en cinq points :

- L'information des personnes présentes
- Les témoignages, retours d'expériences des personnes possédant d'autres types de production
- Les explications techniques
- La présentation des différentes aides financières
- Les perspectives

Axe IV - Un territoire mobilisé et mobilisateur

Objectif transversal 1–Production d'énergie locale

Objectif opérationnel 14	**Se doter d'outils pour faciliter le développement du potentiel d'énergies renouvelables**
Fiche 28	

SECTEURS					
TRANSPORT	**RÉSIDENTIEL**	**TERTIAIRE**	**INDUSTRIE**	**AGRICOLE**	DÉCHETS

Action	**Sensibiliser tous les acteurs au potentiel de développement du photovoltaïque**
Contexte	La Communauté de Communes de la région d'Audruicq, dont le potentiel de production d'énergie pour le solaire photovoltaïque est estimé à 157 GWh/an en exploite actuellement moins de 1%. La Communauté de Communes de la Région d'Audruicq a pour ambition de développer fortement le solaire photovoltaïque sur son territoire. Il faut disposer de moyens facilement compréhensibles afin d'évaluer les ressources énergétiques locales.
Objectif(s)	- Identifier le potentiel du gisement à l'échelle d'une toiture sur l'ensemble du territoire intercommunal - Informer et sensibiliser les habitants sur le potentiel photovoltaïque de leur habitation - Outil d'accompagnement sur la réflexion de mise en œuvre de photovoltaïque
Descriptif de l'action	Le cadastre solaire est un outil d'évaluation du potentiel solaire servant à coordonner les action de développement des énergies renouvelables sur le territoire. Il sert à communiquer, sensibiliser et dialoguer avec les acteurs territoriaux, préalablement identifié grâce à une journée de sensibilisation, d'information, dans leur démarche de développement ENR. Sept objectifs résultent de ce dernier : • Aider à la décision des collectivités dans leur politique énergie climat • Évaluer les besoins énergétiques du territoire • Identifier les zones propices à l'énergie solaire • Informer et inciter la population possédant un potentiel solaire rentable • Permettre à des dynamiques collectives ou individuelles de se mettre en place • Créer des emplois locaux • Sensibiliser le public du territoire à des comportements plus sobres. Le cadastre solaire consiste à modéliser l'énergie solaire reçue sur les bâtiments grâce à l'utilisation d'un SIG et permet de faciliter d'orientation des premiers choix techniques et économiques des particuliers ou des communes dans leur projet de mise en œuvre de panneaux solaires photovoltaïques.
Effets attendus / co-bénéfices	- Augmentation du nombre de bâtiments équipés de panneaux solaires - Augmentation de la production d'électricité via le solaire - Réduction des consommations d'énergie fossile
Calendrier	2022 : Création du cadastre solaire 2023 : Communication par rapport au cadastre solaire

Compatibilité SRADDET	Transversalité
Secteur 5 Énergies Renouvelables Objectif 33 : Développer l'autonomie énergétique des territoires et des entreprises	Fiches 27 à 31 relatives à l'orientation stratégique de production d'Energie locale

Maître d'ouvrage	CCRA/ Animateur COT ENR				
Partenaires techniques	CCRA, EIE, CD2E, ADEME, Enedis, PNRMCO				
Partenaires financiers	Région, État, ADEME, SYMPAC,				
Moyens humains	Chargé de communication CCRA				
Budget prévisionnel	25 000 Euros pour la mise en place et le suivi de la plateforme Financement possible : Aide de la région ou dans le cadre du COT ENR				
Impacts	**GES**	**Consommation d'Énergie**	**Production d'énergie**	**Qualité de l'air**	**Stockage Carbone**
	++	/	++	+	/

Indicateurs de suivi	Indicateurs d'évaluation
Nombre de personnes utilisant la plateforme Nombre de logements équipés de panneaux photovoltaïques	Consommation d'énergie Production d'ENR

Modalité de mise en œuvre
Lancement d'une AMO dans le cadre du COT ENR pour la réalisation d'un cadastre solaire Mise en œuvre de ce cadastre solaire Accompagnement des habitants

Axe IV - Un territoire mobilisé et mobilisateur

Objectif transversal 1–Production d'énergie locale

Objectif opérationnel 14 Fiche 29	**Se doter d'outils pour faciliter le développement du potentiel d'énergies renouvelables**

SECTEURS					
TRANSPORT	RÉSIDENTIEL	TERTIAIRE	INDUSTRIE	AGRICOLE	DÉCHETS

Action	**Etudier la faisabilité de la mise en place d'énergies renouvelables sur le parc d'activités de la Porte d'Opale**
Contexte	En septembre 2016, la CCRA a pris la décision de réaliser une zone d'activités économiques intercommunale au niveau de l'aire de covoiturage de Vieille-Église et en face de l'Écopôle alimentaire. Elle s'étendra sur 30 hectares et répondra à quatre objectifs : • Offrir aux entreprises des conditions d'accueil attractives et porteuses pour leurs activités • Créer des emplois pour les habitants du territoire • Générer des retombées économiques positives sur le territoire • Contribuer à la dynamique de l'Écopôle alimentaire Le territoire accorde une attention particulière au développement des ENR sur son territoire et notamment sur le site dédié à la construction de la ZAC. La CCRA a déjà réalisé une étude d'opportunité avec l'assistance du bureau d'études Solener. Cette dernière a permis de tirer des conclusions quant aux formes d'énergie adaptées au site. Les formes d'énergie thermique proposées par cette étude sont le gaz naturel, la biomasse, le bois énergie et les PAC (géothermie et aérothermie). Dans le cas des formes d'énergie produisant l'électricité, celles retenues sont le mini-éolien et le photovoltaïque. Ce projet s'inscrit tout à fait dans la démarche rev'3 initiée par la CCI régionale et la région Hauts de France dont la finalité est d'intégrer la démarche de transition énergétique dans le développement des entreprises Au travers de cette démarche de troisième révolution industriel, l'objectif est d'atteindre l'autonomie énergétique à l'horizon 2050. Un référentiel ZAC d'activité référencé rev'3 a été mis en place sur lequel la CCRA pourra s'appuyer. La CCRA considère que le développement des ENR sur cette zone peut -être un facteur d'attractivité. La CCRA souhaite réaliser une étude de faisabilité sur le développement des énergies renouvelables permettant de rendre le parc d'activités exemplaire.
Objectif(s)	- Objectif de l'UE : 27% de production ENR en 2030 - Objectif TEPCV : 23% de la consommation finale brute d'énergie provient des ENR de 32% en 2030 - Objectif CCRA : 32 % d'ENR sur son territoire
Descriptif de l'action	Pour compléter l'étude d'opportunité réalisée, il est nécessaire de prendre en considération des évolutions réglementaires notamment avec la mise en œuvre de : - La RE 2020 qui définira les seuils de consommations énergétiques à des niveau construction BEPOS (Bâtiment à Energie Positive) qui obligera de fait de mettre en œuvre un dispositif de production d'ENR.

	- L'obligation pour les bâtiments industriels de plus de 1000 m2 de mettre en œuvre un dispositif de production d'ENR ou de couverture de toit végétalisé sur un tiers de sa surface - La RE impose également de tenir compte du cycle de vie du bâtiment afin d'en limiter l'impact en émission de GES - La Possibilité de mettre en œuvre une centrale photovoltaïque en autoconsommation collective. - La possibilité de développer un projet de méthanisation injection à proximité de la zone afin de verdir le gaz qui pourrait alimenter la zone. Considérant ces évolutions une étude de faisabilité doit permettre d'identifier le scénario à mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs tout en tenant compte de l'aspect économique et donc de l'attractivité de la zone. Cette seconde étude pourra solliciter les fonds de la région dans le cadre d'une volonté d'être une zone référentielle rev'3. Accompagnement de la collectivité dans la mise en œuvre : - Réalisation d'un cahier de prescriptions - Définition d'un cahier des charges
Effets attendus / co-bénéfices	- Création d'un parc d'activités exemplaire - Production et autoconsommation d'énergie sur site
Calendrier	2021 – 2022 : Prise en compte des aspects énergétiques dans le cadre de la MO 2022 : Dépôt du dossier PALME 2023 : Dépôt du dossier Rev3

Compatibilité SRADDET	Transversalité
Secteur 5 Énergies Renouvelables Objectif 33 : Développer l'autonomie énergétique des territoires et des entreprises	Fiches 27 à 31 relatives à l'orientation stratégique de production d'Energie locale

Maître d'ouvrage	CCRA				
Partenaires techniques	Région / CCI rev'3				
Partenaires financiers	Région, ADEME, Etat				
Moyens humains	Référent de la CCRA AMO pour l'étude de faisabilité et d'accompagnement				
Budget prévisionnel	Adhésion cd2e : 1440 euros/an				
Impacts	**GES**	**Consommation d'Énergie**	**Production d'énergie**	**Qualité de l'air**	**Stockage Carbone**
	+	++	++	+	/

Indicateurs de suivi	Indicateurs d'évaluation
Production d'ENR sur le site	Production d'énergie Consommation d'énergie
Modalité de mise en œuvre	
Réalisation de l'étude de faisabilité Accompagnement de la collectivité à atteindre le révérenciel rev'3	

Axe IV - Un territoire mobilisé et mobilisateur

Objectif transversal 1–Production d'énergie locale

Objectif opérationnel 14 Fiche 30	**Se doter d'outils pour faciliter le développement du potentiel d'énergies renouvelables**

SECTEURS					
TRANSPORT	RÉSIDENTIEL	TERTIAIRE	INDUSTRIE	**AGRICOLE**	**DÉCHETS**

Action	**Evaluer le potentiel de la méthanisation agricole**
Contexte	Sur le territoire de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq, il n'y a actuellement aucune unité de méthanisation en activité que ce soit pour la valorisation des déchets agricoles, les biodéchets issus de la collecte des déchets ménagers et assimilés ou des déchets issus de l'industrie agroalimentaire. Seule une installation de récupération de méthane sur le site de l'ISDND à Sainte-Marie-Kerque permet la production de 1 400WH par an qui sont injectés par suite d'une cogénération au réseau électrique. Les déchets fermentescibles collectés sur le territoire sont valorisés (hors du territoire) dans un centre de valorisation énergétique situé à Calais. Ils permettent donc la production de 1 482 MWH d'énergie (vapeur ou électricité). Seule la méthanisation agricole présente un intérêt pour le territoire. La méthanisation agricole présente l'intérêt de développer de l'énergie locale, d'assurer la pérennité de certaine exploitation agricole en apportant un revenu commentaire et de créer de l'emploi. Compte tenu de son potentiel agricole, la CCRA souhaite mener un diagnostic territorial avant de s'engager dans les projets de méthanisation avec la profession agricole.
Objectif(s)	- Connaître les sources de déchets et les volumes utilisables - Réaliser un diagnostic des possibilités de valorisation des gisements de la CCRA - Identifier et mobiliser les porteurs de projet
Descriptif de l'action	Avant de réaliser la construction d'unités de méthanisation, il est primordial de s'assurer que tous les paramètres soient réunis à savoir : - Une connaissance précise des gisements disponibles et mobilisables sur le territoire. - Une mobilisation effective du monde agricole dans le cadre d'un projet de territoire - Acceptabilité de ce type de projet par la population locale - La valorisation énergétique du méthane produit - La valorisation du digestat La réalisation d'une étude territoriale permet d'objectiver les ressources disponibles, en tenant compte des potentiels, des solutions de mise en œuvre (adaptation du réseau si injection …) et en maintenant les objectifs de réduction des déchets dans les différents secteurs (industriel, particulier, agricole …). Il s'agit donc de réunir les principaux éléments du territoire pour établir les priorités et un échéancier des action à conduire pour accompagner le développement de la filière sur le territoire. Cette étude pourra être confier à la chambre d'agriculture qui est le véritable interlocuteur pour le développement de ce type de filière. Objectif : Définir un schéma de développement de la filière conforme aux caractéristiques du territoire. Il est proposé de créer une instance locale associant porteurs de projets, collectivités et partenaires pour anticiper les complexités liées à l'augmentation du nombre de projets : concurrence sur les gisements,

	sur les épandages, le nécessaire renforcement du réseau de distribution/collecte, l'acceptabilité sociale des projets, les impacts liés à l'acheminement des matières organiques sur site (émissions, trafic, bruit …). Mise en œuvre des projets de méthanisation
Effets attendus / co-bénéfices	- Acceptation des projets de méthanisation sur le territoire - Développement de la filière de manière cohérente et structurée - Valorisation locale des déchets agricoles
Calendrier	2021 – 2022 : Instauration d'une instance locale 2022 – 2023 : Réalisation de l'étude territoriale 2023 – 2026 : Construction d'une ou de plusieurs unités de méthanisation

Compatibilité SRADDET	**Transversalité**
Secteur 5 Énergies Renouvelables Objectif 33: Développer l'autonomie énergétique des territoires et des entreprises	Fiches 27 à 31 relatives à l'orientation stratégique de production d'Energie locale

Maître d'ouvrage	Chambre d'agriculture				
Partenaires techniques	CCRA, GRDF,				
Partenaires financiers	CCRA, ADEME, Région, GRDF				
Moyens humains	AMO Chambre d'Agriculture				
Budget prévisionnel	Unité de méthanisation : 10 k€ par kW Technicien GRDF : 25 k€ par an				
Impacts	**GES**	**Consommation d'Énergie**	**Production d'énergie**	**Qualité de l'air**	**Stockage Carbone**
	+	/	++	+	/

Indicateurs de suivi	**Indicateurs d'évaluation**
Nombre de garanties d'origines valorisées localement par une consommation sur le territoire Nombre de projets de méthanisation accompagnés / réalisés sur le territoire	Production d'ENR

Modalité de mise en œuvre
Réaliser un diagnostic territorial sur les tenants et aboutissants pour la méthanisation Mettre en place un schéma cohérent de déploiement des unités de méthanisation sur le territoire

Axe IV - Un territoire mobilisé et mobilisateur

Objectif transversal 1–Production d'énergie locale

Objectif opérationnel 15 **Fiche 31**	**Accompagner les initiatives opérationnelles publiques et privées pour le développement des énergies renouvelables**

SECTEURS					
TRANSPORT	RÉSIDENTIEL	TERTIAIRE	INDUSTRIE	AGRICOLE	DÉCHETS

Action	**Création d'un dispositif d'accompagnement technique et/ou financier pour développer les ENR dans les bâtiments communaux et communautaires**
Contexte	Le diagnostic du PCAET de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq fait apparaître un potentiel de développement des EnR non négligeable : 170 GWh par an pour la méthanisation, 157 GWh/an pour le solaire photovoltaïque … L'objectif de la collectivité est de multiplier par 2,2 et 5 la production des EnR sur le territoire aux horizons 2030 et 2050. Actuellement, se réfléchissent des projets de déploiement de centrales photovoltaïques au sol sur le territoire de la CCRA et l'un des axes de la stratégie est de développer les EnR et elle souhaite le faire via l'intégration dans une démarche de Contrat d'Objectif Territorial pour le Développement des Energies Renouvelables.
Objectif(s)	- Intégrer une démarche COT EnR - Être éligible aux subventions de l'ADEME et de la Région - Développer la production des EnR sur le territoire intercommunal
Descriptif de l'action	La première phase de l'entrée de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq est de définir des projets d'énergies renouvelables qui peuvent être : la production de chaleur à partir de la biomasse, de la géothermie assistée par des pompes à chaleur (sur nappe, sur sondes, sur eaux usées) et à partir de l'énergie solaire thermique (eau chaude sanitaire par exemple). Ou encore, des projets électriques (développement du solaire photovoltaïque) ou de méthanisation. Le territoire créera un groupe de travail regroupant des élus, des artisans, des professionnels de l'énergie, dont l'ambition est d'être ambassadeur de cette transition énergétique. Ce groupe de travail sera formé par un animateur COT EnR qui les accompagnera tout au long de leur réflexions. Il remettra ensuite au territoire une liste de projets ENR pouvant être proposés dans le cadre de l'entrée dans le COT EnR. La seconde phase constitue la signature avec l'ADEME et la Région de l'accord-cadre actant le partenariat entre les trois parties.
Effets attendus / co-bénéfices	- Partenariat avec l'ADEME et la Région - Emergence de 10 projets sur une période de 3 ans - Augmentation de la production d'EnR sur le territoire
Calendrier	2021 : Création du groupe de travail 2022 : Soumission des projets 2023 - 2024 : validation et signature de la convention

Compatibilité SRADDET	Transversalité
Secteur 5 Énergies Renouvelables Objectif 33 : Développer l'autonomie énergétique des territoires et des entreprises	Fiches 27 à 31 relatives à l'orientation stratégique de production d'Energie locale

Porteur de l'action	PNR CMO				
Partenaires techniques	CCRA/ADEME / Region/ SEM Hauts de France /DDTM				
Partenaires financiers	ADEME / Région, SEM Hauts de France				
Moyens humains	Animateur COT EnR (1 ETP)				
Budget prévisionnel	Animateur COT ENR : 30 k€ par an				
Impacts	**GES**	**Consommation d'Énergie**	**Production d'énergie**	**Qualité de l'air**	**Stockage Carbone**
	++	+	+++	+	/

Indicateurs de suivi	Indicateurs d'évaluation
Nombre de projets réalisés Nombre de projets réalisés sur la période de 3 ans du contrat sur le territoire	Consommation énergétique Production d'EnR

Modalité de mise en œuvre
Regroupement des acteurs Recenser des projets d'énergies renouvelables thermiques ou électriques à faire émerger sur une période de 3 ans

8. Soutenir l'exemplarité des collectivités

Objectifs opérationnels	N°	Intitulé de l'action	Descriptif de l'action	Pilote des action	Partenaires
16- Intégrer les enjeux du PCAET dans les différentes compétences et le quotidien des collectivités	32	Inciter et accompagner les communes et les collectivités à réaliser un bilan énergétique (bâtiment, éclairage public, véhicule) et à mettre en œuvre les action qui en résultent	▪ Accompagner les communes dans cette démarche (réalisation des bilans, analyse des résultats, élaboration des préconisations en résultant, aide à la mise en œuvre des action) Assurer le suivi (évolution des performances énergétiques) Définir un dispositif d'accompagnement technique pour les communes dans la rénovation ou la construction de bâtiments performants énergétiquement (programme ACTEE)	SYMPAC CCRA Référent transition énergétique	FDE 62 Etat ADEME Région Département
	33	Promouvoir les politiques d'achats éco-responsables au sein des structures publiques et intégrer les considérations environnementales dans les appels d'offres	▪ Sensibiliser les élus et agents des collectivités sur l'intégration de critères éco-responsables au sein de leurs achats ▪ Identifier les possibilités d'intégration de critères environnementaux dans les achats (achats de matériels, restauration collective, clauses dans les marchés (BTP…), choix des fournisseurs et prestataires…) et étudier la pertinence d'une politique d'achats éco-responsables mutualisée à l'échelle communautaire	CCRA Référent transition énergétique	Communes
17- Faire des équipements scolaires une clé d'entrée prioritaire d'engagement	34	Accompagner la déclinaison des objectifs du PCAET à l'échelle communale et communautaire en prenant appui sur les équipements et la vie scolaire	▪ Porter une attention particulière aux enjeux associés à ces lieux de vie : o Sobriété énergétique (utilisation importante sur l'année de ces locaux) o Eco mobilité active / mobilisation des familles / aménagements des abords o Restauration scolaire ▪ Mettre en place un dispositif communautaire d'assistance à la maîtrise d'œuvre pour des opérations visant à la sobriété énergétique de ces locaux ou aux énergies renouvelables	Communes CCRA Pôles aménagement et dév local Référent transition énergétique	CAUE Cde2 Etat Région Département
18- Aménager des parcs d'activités exemplaires	35	Faire de la Porte d'Opale et des parcs d'activité communautaires des sites exemplaires	• Intégrer dans la conception de ces parcs une démarche d'aménagement durable : intensification du foncier, emploi d'énergies renouvelables destinées en particulier à l'autoconsommation, intégration des mobilités actives, construction de bâtiments durables et prise en compte des principes du bio climatisme, espaces et équipements publics qualitatifs. • Travailler avec les communes concernées pour aménager l'espace environnant ses parcs : ex. aménagement qualitatif de l'entrée de ville à Oye-Plage. • Pour la Porte d'Opale, mettre en place une gestion qualitative du site avec les entreprises qui seront accueillies : gestion des déchets, entretien des espaces verts, …	CCRA Pôle aménagement Aménageurs Equipe de maîtrise d'œuvre pour la Porte d'Opale	Communes Cd2e CAUE Espaces Naturels Régionaux

Axe II - Un territoire éco-responsable et auto-consommateur

Objectif Stratégique 8 – Exemplarité des collectivités

Objectif opérationnel 16	**Intégrer les enjeux du PCAET dans les différentes compétences et quotidiens des collectivités**
Fiche 32	

SECTEURS

TRANSPORT | RÉSIDENTIEL | **TERTIAIRE** | INDUSTRIE | AGRICOLE | DÉCHETS

Action	**Réhabiliter le patrimoine public d'un point de vue énergétique**
Contexte	Dans le cadre de la démarche Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, et par la mise en place en partenariat avec la Fédération Départementale de l'Energie, une démarche d'évaluation du potentiel rénovation collective du patrimoine public des communes et de la Communauté de Communes de la région d'Audruicq s'est engagée depuis 2018. La CCRA souhaite de mener une réflexion à la fois de procéder à la réhabilitation thermique des bâtiments des communes et de l'intercommunalité mais aussi de la rénovation de l'éclairage public. L'objectif poursuivi par cette démarche vise à la fois à réduire les consommations énergétiques supportées par les collectivités, mais aussi envisager la production d'énergies renouvelables lorsque cela est possible. La CCRA saisit l'opportunité pour adhérer un dispositif proposé par le SYMPAC.
Objectif(s)	- Rénover les bâtiments publics - Diminuer la facture des communes et de la collectivité
Descriptif de l'action	L'objectif de l'action est de renforcer la dynamique en place à l'échelle des communes de la CCRA en s'appuyant sur l'économe en flux du SYMPAC. Une animation territoriale sera mise en œuvre par le SYMPAC et ses partenaires visant à : • Accompagner les communes et l'intercommunalité pour aboutir à des projets de rénovation ambitieux et volontariste sur le sujet de la réduction des consommations d'énergie, la production d'énergies renouvelables et de récupération, • Recourir aux marchés mutualisés de la FDE pour des expertises spécifiques (audits énergétique, mesures des gains effectifs …), • Assurer le suivi des travaux par économie de flux, • A l'issue des travaux, rédiger une fiche bilan des gains énergétiques effectifs avant / après travaux et de mesure de la production en énergie renouvelable du bâtiment afin de diffuser ces informations et valoriser les opérations. Cette animation permettra la collectivité d'encourager ses communes et intercommunalités, d'accompagner le financement des projets de réhabilitation du patrimoine public.
Effets attendus / co-bénéfices	- Parc de bâtiments publics moins consommateur d'énergie - Production d'énergie sur les bâtiments publics

Impacts	
SRADDET	Transversalité
Secteur 5 : Energie Renouvelables **Objectif 35 : Développer l'autonomie énergétique des territoires et des entreprises** **Secteur tertiaire** **Objectif 35 : Réhabiliter thermiquement le bâti tertiaire**	

Porteur de l'action	SYMPAC				
Partenaires techniques	CCRA, Etat, Communes, FDE62				
Partenaires financiers	SYMPAC				
Moyens humains	Référent transition CCRA				
Budget prévisionnel	Enveloppe pour la CCRA : 12 620 Euros				
Impacts	**GES**	**Consommation d'Énergie**	**Production d'énergie**	**Qualité de l'air**	**Stockage Carbone**
	+	++	++	/	/

Indicateurs de suivi	**Indicateurs d'évaluation**
Nombre de projets réalisés	Bilan des gains énergétiques effectifs avant / après Production d'ENR

Modalité de mise en œuvre
Poursuivre l'animation territoriale sur le dispositif et sensibiliser les maires sur le sujet Identifier les projets émergeants sur les communes et l'intercommunalité Accompagner les projets Faire le suivi des travaux Consolider les fiches bilan par opération

Suivi de l'action
Mettre en place un accompagnement des communes et de la CCRA Faire des expertises des bâtiments publics Réalisation et suivi des travaux de réhabilitation

Axe IV - Un territoire mobilisé et mobilisateur

Objectif transversal 2–Exemplarité des collectivités

Objectif opérationnel 16 Fiche 33	Promouvoir les politiques d'achats éco-responsables au sein des structure publiques et intégrer les considérations environnementales dans les appels d'offres

SECTEURS					
TRANSPORT	RÉSIDENTIEL	**TERTIAIRE**	INDUSTRIE	AGRICOLE	DÉCHETS

Action	Promouvoir les politiques d'achats écoresponsables au sein de la structure publique et intégrer les considérations environnementales dans les appels d'offres
Contexte	La Communauté de Communes de la Région d'Audruicq compte de nombreux agents et des action de démarches éco-responsables sont possibles. La mise en œuvre des achats responsables est un levier efficace pour décliner le développement durable et la politique de responsabilité sociétale au sein de la collectivité. C'est également un vecteur de sensibilisation et de changement des pratiques, tant en interne qu'en externe. La collectivité se doit d'être exemplaire sur ces questions et tous les services se doivent d'être impliqués. Afin de pallier d'éventuels surcoûts, la mutualisation des achats devra être étudiée (mutualisation entre services, avec les communes …). La CCRA souhaite ainsi développer des achats et des comportements éco-responsables auprès de ses agents. - Sensibiliser les élus et agents des collectivités sur l'intégration de critères éco-responsables au sein de leurs achats - Identifier les possibilités d'intégration de critères environnementaux dans les achats (achats de matériels, restauration collective, clauses dans les marchés (BTP…), choix des fournisseurs et prestataires…) et étudier la pertinence d'une politique d'achats éco-responsables mutualisée à l'échelle communautaire
Objectif(s)	- Définir les orientations et intentions générales de la CCRA en termes d'achats et d'approvisionnements - Diffuser les bonnes pratiques au sein des services de la collectivité en termes d'achats responsables - Automatiser l'intégration de critères vertueux dans les achats et les marchés publics
Descriptif de l'action	La première phase de l'action consiste en un état des lieux des produits éco-responsables achetés et des marchés potentiellement concernés (ex : produits d'entretien, impression, vêtements de travail …) et faire un bilan annuel du pourcentage de ces produits. La seconde phase consistera à lancer une ou plusieurs expérimentations intégrant des clauses environnementales et sociétales dans un marché. Pour cela, il faut s'appuyer sur les réseaux d'acheteurs publics intégrant le développement durable dans leurs pratiques (ex : réseau des acheteurs publics intégrant le développement durable à l'échelle nationale). Il faut ensuite créer un groupe de travail alimenté par les retours d'expériences précédentes afin de définir la politique générale de la collectivité en matière d'achats, d'approvisionnement et de marchés. La dernière phase de cette action consiste à accompagner les services dans la connaissance des différents labels existants afin de les aiguiller au mieux vers des produits vertueux et de lancer une réflexion sur l'opportunité de mutualiser les achats entre services ou avec les communes territoriales.

Effets attendus / co-bénéfices	- Sensibilisation des agents de la collectivité aux produits et services éco-responsables - Responsabilisation des agents dans leurs choix et leurs achats - Réduction des émissions de gaz à effet de serre indirects de la collectivité - Exemplarité de la collectivité
Calendrier	2021 – 2022 : Réalisation de l'état des lieux 2022 – 2024 : Lancement d'expérimentations 2024 – 2025 : Création d'un groupe de travail 2025 – 2026 : Accompagnement des services

Compatibilité SRADDET	**Transversalité**
Secteur Tertiaire Objectif 2 : Déployer l'économie circulaire	Fiche : Informer et sensibiliser la population aux manières d'agir

Maître d'ouvrage	CCRA				
Partenaires techniques	Tous les services de la CCRA, communes, ADEME, CD2E				
Partenaires financiers	CCRA/ SYMPAC				
Moyens humains	Agent CCRA Référent transition énergétique				
Budget prévisionnel	Animation du groupe de travail intercommunal				
Impacts	**GES**	**Consommation d'Énergie**	**Production d'énergie**	**Qualité de l'air**	**Stockage Carbone**
	+	+	/	+	/

Indicateurs de suivi	**Indicateurs d'évaluation**
Evolution du % de produits éco-responsables dans les achats Nombre de services de la collectivité impliqués Nombre de marchés concernés	Emissions indirectes de GES de la collectivité (achats)
Modalité de mise en œuvre	
Réalisation de l'état des lieux Lancement des expérimentations Création de groupe de travail Accompagnement des services	

Axe IV - Un territoire mobilisé et mobilisateur

Objectif transversal 2–Exemplarité des collectivités

Objectif opérationnel 17	**Faire des équipements scolaires une clé d'entrée prioritaire d'engagement**
Fiche 34	

SECTEURS					
TRANSPORT	RÉSIDENTIEL	**TERTIAIRE**	INDUSTRIE	AGRICOLE	DÉCHETS

Action	**Accompagner la déclinaison des objectifs du PCAET à l'échelle communale et communautaire en prenant appui sur les équipements et la vie scolaire**
Contexte	Dans le cadre de l'élaboration du projet Plan Climat, les élus communautaires ont souhaité mettre les écoles au cœur des ambitions du territoire en matière de mobilité, sobriété et efficacité énergétique, d'aménagement, de l'alimentation, développement des ENR...
Objectif(s)	- Mobiliser les enseignants - Mobiliser les communes
Descriptif de l'action	L'action autour des écoles des communes de la CCRA se développera sur deux volets : ▪ Porter une attention particulière aux enjeux associés à ces lieux de vie : o Sobriété énergétique (utilisation importante sur l'année de ces locaux) o Eco mobilité active / mobilisation des familles / aménagements des abords o Restauration scolaire o Jardin partagé o Le recyclage et la réduction des déchets o Consommation de l'eau Recherche d'une ou deux écoles pilotes ▪ Mettre en place un dispositif communautaire d'assistance à la maîtrise d'œuvre pour des opérations visant à la sobriété énergétique de ces locaux ou aux énergies renouvelables
Effets attendus / co-bénéfices	- Baisse des consommations des équipements liés à la vie scolaire
Calendrier	2022

Compatibilité SRADDET	Transversalité
	Fiche : mettre en place des clim'acteur junior

Maître d'ouvrage	CCRA
Partenaires techniques	Communes, CAUE, CD2e, SYMPAC ? PNR CMO
Partenaires financiers	CCRA/ Communes/ Etat/Sympac

Moyens humains	Communes Pôles aménagement et développement local Référent transition énergétique				
Budget prévisionnel	Inscrit dans le Contrat de Relance de Transition Ecologique				
Impacts	**GES**	**Consommation d'Énergie**	**Production d'énergie**	**Qualité de l'air**	**Stockage Carbone**
	+	+	+	+	/

Indicateurs de suivi	Indicateurs d'évaluation
Nombre de projets Avancement des projets	Emissions indirectes de GES de la collectivité

Modalité de mise en œuvre
Décliner les objectifs du PCAET vers les équipements de la vie scolaire

Axe IV - Un territoire mobilisé et mobilisateur

Objectif transversal 2–Exemplarité des collectivités

Objectif opérationnel 18	**Intégrer les enjeux du PCAET dans les différentes compétences et le quotidien des collectivités**
Fiche 35	

SECTEURS					
TRANSPORT	**RÉSIDENTIEL**	**TERTIAIRE**	INDUSTRIE	AGRICOLE	**DÉCHETS**

Action 35	**Faire de la Porte d'Opale et des parcs activités communautaires des sites exemplaires**
Contexte	La Communauté de Communes de la Région d'Audruicq compte 2 projets de zones d'activités : le Parc d'Activités de la Porte d'Opale qui se situera au niveau de l'aire de covoiturage de Nouvelle-Église et la Zone d'Aménagement commercial qui sera construite à Oye-Plage. En septembre 2016, la CCRA a pris la décision de réaliser une zone d'activités économiques intercommunale au niveau de l'aire de covoiturage de Nouvelle-Église face à l'Eco pôle alimentaire. Il s'étend sur 30 hectares et souhaite répondre à quatre objectifs : • Offrir aux entreprises des conditions d'accueil attractives et porteuses pour leurs activités • Créer des emplois pour les habitants du territoire • Générer des retombées économiques positives sur le territoire • Contribuer à la dynamique de l'Eco pôle alimentaire Le territoire accorde une attention particulière au développement des ENR sur son territoire et notamment sur le site dédié à la construction de la ZAC. La CCRA souhaite que ces zones d'activités soient exemplaires, qu'elles répondent aux enjeux du PCAET dans ses différentes compétences.
Objectif(s)	- Faire de la Porte d'Opale un parc d'activités exemplaire
Descriptif de l'action	Pour être un parc d'activités exemplaire, ce dernier doit traiter et intégrer différents secteurs que sont la mobilité, la gestion des déchets, les ENR, l'usage des matériaux. • Intégrer dans la conception de ces parcs une démarche d'aménagement durable : intensification du foncier, emploi d'énergies renouvelables destinées en particulier à l'autoconsommation, intégration des mobilités actives, construction de bâtiments durables et prise en compte des principes du bio climatisme, espaces et équipements publics qualitatifs. • Travailler avec les communes concernées pour aménager l'espace environnant ces parcs : ex. aménagement qualitatif de l'entrée de ville à Oye-Plage. • Pour la Porte d'Opale, mettre en place une gestion qualitative du site avec les entreprises qui seront accueillies : gestion des déchets, entretien des espaces verts, … Une étude de potentiel de différentes formes d'énergies renouvelables pouvant être déployées sur le parc d'activités sera réalisée et permettre de connaître précisément laquelle est la plus propice pour le développement du parc. Les action à mettre en place pour la mobilité seraient par exemple, l'aménagement d'abris à vélos, de bornes de recharge pour véhicules électriques ou encore la sensibilisation des travailleurs à l'éco conduite.

	La sensibilisation des salariés au tri, recyclage de déchets est une action majeure à la bonne gestion des déchets sur le parc d'activités. Le secteur des matériaux nécessite également une approche sur les éco matériaux ou les matériaux biosourcés. La CCRA devra donc, par le biais d'un groupe de travail regroupant des acteurs du territoire, mettre en place un plan d'action regroupant celles-ci. Une fois ce plan d'action rédigé, le territoire aura l'occasion de faire la démarche pour faire de son Parc d'Activités, un référentiel Rev3.
Effets attendus / co-bénéfices	- Augmentation de la production d'énergies renouvelables - Réduction de la consommation énergétique - Réduction du tonnage des déchets - Diminution de la part modale de la voiture - Réduction des émissions de GES
Calendrier	2021 : Création d'un groupe de travail A partir de 2022 : Mise en place des action définies par le groupe de travail

Compatibilité SRADDET	**Transversalité**
Secteur Transport Mobilité **Objectif 6 :** Proposer des conditions de déplacement soutenable en transport en commun et sur le réseau routier. **Objectif 7 :** Favoriser le développement des pratiques alternatives et complémentaires à la voiture **Secteur 5 Énergies Renouvelables** Objectif 33 : Développer l'autonomie énergétique des territoires et des entreprises	Fiche Covoiturage Fiche Autopartage Fiche Mobilité douce Fiche Télétravail / coworking Fiche Valorisation économique et écologique des matériaux Fiche Partage, réemploi et réparation

Maître d'ouvrage	CCRA – Equipe de Maitrise d'œuvre pour la Porte d'Opale
Partenaires techniques	Communes, Cd2e, CCI Hauts de France, CAUE
Partenaires financiers	Conseil Régional, COT
Moyens humains	Equipe MO de la ZAC
Budget prévisionnel	Intégrer dans la mission de MO

Impacts	**GES**	**Consommation d'Énergie**	**Production d'énergie**	**Qualité de l'air**	**Stockage Carbone**
	+	+	+	+	/

Indicateurs de suivi	**Indicateurs d'évaluation**
Part modale de la voiture personnelle Part modale des alternatives de la voiture	Production ENR Tonnage des déchets Consommation énergétique Émissions GES

Modalité de mise en œuvre
Création du groupe de travail Regrouper les idées des membres du groupe Réaliser le plan d'action Rentrer dans une démarche Rev3

9. Sensibiliser et mobiliser les habitants et les acteurs locaux

Objectifs opérationnels	N°	Intitulé de l'action	Descriptif de l'action à mener	Pilote des action	Partenaires
19- Définir et conduire dans la durée une politique ambitieuse d'information et de mobilisation des habitants et des relais locaux, visant à changer les comportements individuels et collectifs	36	Traduire concrètement les enjeux de la transition écologique et mobiliser largement les habitants	▪ Développer de multiples outils en relation directe avec les habitants pour accompagner les changements de comportements (défis citoyens sur l'énergie ou les déchets, challenge vélo, manifestations sportives et culturelles, accompagnement pour une alimentation de qualité… ▪	CCRA Pôle dev local Référent transition énergétique	
	37	Soutenir et valoriser les initiatives citoyennes de transition et d'intérêt collectif	▪ Assurer une information et une communication sur les action du PCAET et les initiatives portées par les habitants pour favoriser le passage à l'action d'un grand nombre d'habitants ▪ Créer un fonds de soutien aux initiatives citoyennes collectives	CCRA Pôles Aménagement et dev local Référent transition énergétique	
	38	Mettre en place un « Club-Climat-Energie »	▪ Faire vivre dans la durée la dynamique des « Clim'Acteurs » comme un espace de dialogue avec les habitants et le réseau de partenaires	CCRA Référent Transition Energétique	Acteurs territoriaux et partenaires
20- Se doter d'une politique partenariale de sensibilisation des jeunes générations aux enjeux du développement durable et des dérèglements climatiques	39	Mettre en place un programme éducatif en lien avec le Plan Climat : les Clim'acteurs juniors	▪ Définir et mettre en œuvre un programme pluriannuel concerté avec les acteurs de l'Education Nationale pour mobiliser les enfants des écoles / collèges du territoire ▪ Développer des animations pédagogiques pour l'ensemble de la population : Semaine du Développement durable, développer des outils pédagogiques ▪ Ouverture des activités vers des partenaires extérieurs au monde de l'éducation (Implication des familles, des acteurs extrascolaires…)	CCRA Pôle dev local	Inspection de l'Education Nationale Les Collèges Eden 62 PNR CMO ENRx

Axe IV - Un territoire mobilisé et mobilisateur

Objectif transversal 3–Sensibilisation et sensibilisation des habitants et acteurs locaux

Objectif opérationnel 19 **Fiche 36**	**Définir et conduire dans la durée une politique ambitieuse d'information et de mobilisation des habitants et des décideurs locaux, visant à changer les comportements individuels et collectifs**

SECTEURS					
TRANSPORT	**RÉSIDENTIEL**	**TERTIAIRE**	INDUSTRIE	AGRICOLE	**DÉCHETS**

Action	**Traduire concrètement les enjeux de la transition écologique et mobiliser largement les habitants**
Sous action 1	**Rendre les enjeux de la transition écologique intelligibles et mobiliser largement**
Contexte	La Communauté de Communes de la Région d'AUDRUICQ confirme son engagement via le PCAET dans un processus de transition territoriale en développant une politique de transition écologique. Face aux enjeux climatiques et écologiques, la mobilisation citoyenne et le changement de comportement des citoyens est un enjeu essentiel. Complémentaire à la mise en place d'un Club « Climat-Energie », l'ambition de la CCRA est d'éduquer (quel que soit l'âge, la profession …) et de sensibiliser la population au développement durable et ainsi développer l'appropriation citoyenne des enjeux environnementaux pour le territoire et donc, d'amplifier la prise de conscience, de donner l'envie d'agir et de se donner les moyens d'agir.
Objectif(s)	- Mobiliser un grand nombre d'habitants autour des enjeux du PCAET - Changement de comportement des citoyens sur les enjeux de la transition écologique et énergétique
Descriptif de l'action	Développer de multiples outils en relation directe avec les habitants pour accompagner les changements de comportements (défis citoyens sur l'énergie ou les déchets, challenge vélo, manifestations sportives et culturelles, accompagnement pour une alimentation de qualité… Pour cela elle s'appuiera sur des animations pédagogiques ou des événements culturels, festifs et familiaux pour l'ensemble de la population de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq en s'appuyant sur le Club « Climat-Energie » sur différentes thématiques qui pourraient être : • La découverte de l'environnement • La production et la consommation d'énergie • La préservation de l'environnement • Des ateliers découverte des métiers et du développement durable En parallèle, la création d'outils pédagogiques et/ou techniques (maquettes, ateliers découverte …) sera effectué via le Club « Climat-Energie » par exemple. Ces présentations se feront sous la forme d'ateliers sur les thématiques ci-dessus, mais aussi par des retours d'expériences de familles ayant déjà relevées ces défis.
Effets attendus / co-bénéfices	Volontariat des habitants du territoire
Calendrier	2021 : Préparation des animations 2022 – 2023 : Réalisation des animations 2023 : Développement d'outils pédagogiques

Compatibilité SRADDET	Transversalité
Secteur 6 : Adaptation Objectif 38 : Adapter les territoires au changement climatique	Fiche : Volet « Famille à Énergie positive » Fiche : Volet « Famille à Alimentation Positive » Fiche : Volet « Jardins partagés » Fiche : Volet « Foyers témoin »

Maître d'ouvrage	CCRA				
Partenaires techniques	Acteurs territoriaux, CERDD, ATMO, Écoles / Académie, EDEN 62				
Partenaires financiers	ADEME, Etat, Région				
Moyens humains	Service développement local /référent transition énergétique				
Budget prévisionnel	**A évaluer en fonction**				
Impacts	**GES**	**Consommation d'Énergie**	**Production d'énergie**	**Qualité de l'air**	**Stockage Carbone**
	+	+	+	+	+

Indicateurs de suivi	Indicateurs d'évaluation
Nombre de personnes participant aux projets Nombre de personnes sensibilisées	

Modalité de mise en œuvre
Regroupement des « Clim'Acteurs » Communication par rapport aux projets réalisés pour le projet Clim'Acteur Junior. Réalisation de projets supplémentaires

Axe IV - Un territoire mobilisé et mobilisateur

Objectif transversal 3–Sensibilisation et sensibilisation des habitants et acteurs locaux

Objectif opérationnel 19 **Fiche 37**	**Définir et conduire dans la durée une politique ambitieuse d'information et de mobilisation des habitants et des décideurs locaux, visant à changer les comportements individuels et collectifs**

SECTEURS					
TRANSPORT	**RÉSIDENTIEL**	**TERTIAIRE**	INDUSTRIE	AGRICOLE	**DÉCHETS**

Action	**Soutenir et valoriser les initiatives citoyennes de transition et d'intérêt collectif**
Contexte	La Communauté de Communes de la Région d'AUDRUICQ confirme son engagement via le PCAET dans un processus de transition territoriale en développant une politique de transition écologique. Face aux enjeux climatiques et écologiques, la mobilisation citoyenne et le changement de comportement des citoyens est un enjeu essentiel. Complémentaire à la mise en place d'un Club « Climat-Energie », l'ambition de la CCRA est d'éduquer (quel que soit l'âge, la profession …) et de sensibiliser la population au développement durable et ainsi développer l'appropriation citoyenne des enjeux environnementaux pour le territoire et donc, d'amplifier la prise de conscience, de donner l'envie d'agir et de se donner les moyens d'agir.
Objectif(s)	- Mobiliser un grand nombre d'habitants autour des enjeux du PCAET - Changement de comportement des citoyens sur les enjeux de la transition écologique et énergétique - Faire émerger des projets en lien avec la transition écologique
Descriptif de l'action	La mobilisation des citoyens sera sous deux formes : ▪ Assurer une information et une communication sur les action du PCAET et les initiatives portées par les habitants pour favoriser le passage à l'action d'un grand nombre d'habitants ▪ Créer un fonds de soutien aux initiatives citoyennes collectives
Effets attendus / co-bénéfices	Volontariat des habitants du territoire
Calendrier	2021 : Lancement de l'appel à projet 2022 – 2023 : identification des projets 2023 : réalisation des projets

Compatibilité SRADDET	Transversalité
Secteur 6 : Adaptation Objectif 12 : Adapter les territoires au changement climatique	Fiche : Volet « Famille à Énergie positive » Fiche : Volet « Famille à Alimentation Positive » Fiche : Volet « Jardins partagés » Fiche : Volet « Foyers témoin »

Maître d'ouvrage	CCRA
Partenaires techniques	Acteurs territoriaux,

Partenaires financiers	CCRA				
Moyens humains	Service développement local /référent transition énergétique				
Budget prévisionnel	Enveloppe 10 000 Euros /an Moyens communications CCRA				
Impacts	**GES**	**Consommation d'Énergie**	**Production d'énergie**	**Qualité de l'air**	**Stockage Carbone**
	+	+	+	+	+

Indicateurs de suivi	**Indicateurs d'évaluation**
Nombre de personnes participant aux projets Nombre de projet participatif Nombre d'associations mobilisées	Emissions de GES Biodiversité de la collectivité
Modalité de mise en œuvre	
Délibération de la CCRA afin de mettre en place le dispositif Mise en place des critères de modalité du dispositif Choix des projets	

Axe IV - Un territoire mobilisé et mobilisateur

Objectif Transversal 3 – Sensibilisation des habitants et responsables locaux

Objectif opérationnel 19	**Définir et conduire dans la durée une politique ambitieuse d'information et de mobilisation des habitants et des décideurs locaux, visant à changer les comportements individuels et collectifs**
Fiche 38	

SECTEURS					
TRANSPORT	**RÉSIDENTIEL**	**TERTIAIRE**	INDUSTRIE	AGRICOLE	**DÉCHETS**

Action	**Création d'un club « Climat-Énergie »**
Contexte	Les objectifs définis dans le PCAET nécessitent l'implication de l'ensemble des acteurs locaux. L'échange, la mutualisation et la coopération permettent de renforcer les action mises en œuvre pour adapter le territoire et atténuer son impact sur le climat et les ressources. La CCRA lors de l'élaboration du PCAET, a souhaité mobiliser les habitants au travers d'un réseau de Clim'acteurs ainsi que de la mise en place de réunions d'information et d'ateliers de concertation. Dans l'optique de regrouper ses acteurs territoriaux et les impliquer dans sa démarche de PCAET, la CCRA pourrait mettre en place une instance « climat-Énergie » appelé Club « Climat-Énergie ». Un Club « Climat-Énergie » est un réseau dédié aux échanges et aux retours d'expériences dans le domaine des économies d'énergie, de la lutte contre le changement climatique et de la préservation des ressources. Il est créé avec pour objectif de fédérer l'ensemble des acteurs du territoire autour des questions Énergie Climat et de trouver des solutions innovantes communes face à l'augmentation du coût des énergies fossiles, la raréfaction des ressources naturelles et l'enjeu du changement climatique.
Objectif(s)	- Renforcer la politique Climat Air Energie du territoire - Suivre et enrichir le programme d'action pour maintenir son ambition
Descriptif de l'action	Le territoire regroupera tous les acteurs territoriaux engagés au sein du plan climat dans un club « Climat-Énergie » notamment à partir des Clim'acteur. Une fois le club « Climat-Énergie » constitué, la CCRA devra animer ce club afin de lui permettre de proposer des idées d'action innovantes au territoire dans les thématiques du Climat-Air-Énergie d'une part et d'autre part faire vivre dans la durée la dynamique des « Clim'Acteurs » comme un espace de dialogue avec les habitants et le réseau de partenaires
Effets attendus / co-bénéfices	Proposition de nouvelles action Investissement des acteurs locaux de la CCRA dans la démarche du PCAET
Calendrier	2021 : Création du club climat 2022 – 2023 : Animation du club, formation des membres 2023 : Recensement des idées du club

Compatibilité SRADDET	Transversalité
Secteur 6 : Adaptation Objectif 12 : Adapter le territoire au changement climatique	Fiche 6 : Plan Vélo Fiche 11 : Volet « Famille à Énergie positive » Fiche 11 : Volet « Famille à Alimentation Positive » Fiche 15 : Volet « Jardins partagés »

	Fiche 16 : Volet « Foyers Zéro déchet zéro gaspi »				
Porteur de l'action	CCRA				
Partenaires techniques	Acteurs territoriaux (Clim'acteurs….) et les partenaires				
Partenaires financiers	CCRA et partenaires				
Moyens humains	Référent Transition Energétique				
Budget prévisionnel	Animateur PCAET de la CCRA : 30 k€ par an (1 ETP)				
Impacts	**GES**	**Consommation d'Énergie**	**Production d'énergie**	**Qualité de l'air**	**Stockage Carbone**
	++	++	++	++	++

Indicateurs de suivi	**Indicateurs d'évaluation**
Nombre d'acteurs et de partenaires engagés au sein de l'instance Nombre d'action collectives portées par le collectif	Emissions de GES Biodiversité de la collectivité

Modalité de mise en œuvre

Regroupement des acteurs locaux
Animation du club climat
Recensement des idées proposées par les participants du club

Axe IV - Un territoire mobilisé et mobilisateur

Objectif transversal 3–Sensibilisation des habitants et responsables locaux

Objectif opérationnel 20 **Fiche 39**	**Se doter d'une politique de sensibilisation des jeunes générations et de l'ensemble des habitants aux enjeux du développement durable et des dérèglements climatiques**

SECTEURS					
TRANSPORT	**RÉSIDENTIEL**	**TERTIAIRE**	INDUSTRIE	AGRICOLE	**DÉCHETS**

Action	**Mettre en place un programme éducatif en lien avec le Plan Climat : les Clim'Acteurs juniors**
Contexte	Consciente que les enjeux liés au changement climatique nécessitent une implication des habitants toutes générations confondues, la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq, a initié un projet appelé « Clim'Acteur Junior » au sein de ses deux collèges. Issu de l'élaboration du PCAET, le « concept de Clim'Acteur » a permis de mobiliser la population, les associations afin d'accompagner les action pour aider à lutter contre le changement climatique. Par définition un Clim'Acteur est donc une personne volontaire souhaitant agir pour le climat. Actuellement ce projet se symbolise par trois propositions d'action et un projet nommé « Objectif éter(re)nel », réalisé par les élèves du collège du Brédenarde à Audruicq. Ces trois propositions sont les suivantes : ▪ La réalisation d'émissions de télévision par les collégiens. C'est-à-dire, des reportages, interviews, publicités ou encore action écocitoyennes, toutes réalisées par les élèves et proposées au public une fois validées. ▪ Des ateliers artistiques où les élèves, accompagnés par un artiste, créeront une œuvre en lien avec l'environnement dans le but de sensibiliser les personnes aux gestes à suivre. ▪ Une compétition culinaire qui s'inscrit dans le cadre du PAT du territoire. La CCRA souhaite amplifier la sensibilisation des plus jeunes en mettant en place un programme éducatif à court, moyen et long termes sur les thématiques liés à l'environnement.
Objectif(s)	- Sensibiliser les élèves et la population sur la thématique Climat-Air-Énergie
Descriptif de l'action	Ce programme éducatif se développera sur 3 axes : ▪ Définir et mettre en œuvre un programme pluriannuel concerté avec les acteurs de l'Education Nationale pour mobiliser les enfants des écoles / collèges du territoire ; ▪ Développer des animations pédagogiques pour l'ensemble de la population : Semaine du Développement durable, développer des outils pédagogiques ; ▪ Ouverture des activités vers des partenaires extérieurs au monde de l'éducation (Implication des familles, des acteurs extrascolaires…).
Effets attendus / co-bénéfices	- La mobilisation des élèves dans des démarches respectueuses de l'environnement - La mobilisation des familles et des acteurs du territoire
Calendrier	2021 : Elaboration d'un partenariat avec l'éducation National (référent DD des collèges)

	2021 : Définition d'un programme de sensibilisation 2022 : Mise en œuvre de la semaine de DD

Compatibilité SRADDET	Transversalité
Secteur 6 : Adaptation Objectif 12 : Adapter le territoire au changement climatique	Fiche 6 : Plan Vélo Fiche 11 : Volet « Famille à Énergie positive » Fiche 13 : Volet « Famille à Alimentation Positive » Fiche 15 : Volet « Jardins partagés » Fiche 16 : Volet « Foyers Zéro déchet zéro gaspi » Fiche 21 : sensibiliser et accompagner les habitants pour un maintien d'habitats d'intérêts écologiques

Maître d'ouvrage	CCRA				
Partenaires techniques	CCRA, Éducation Nationale, les collèges, CPIE, EDEN62, PNRMCO, ENRx				
Partenaires financiers	CCRA, Région, Département				
Moyens humains	Animateur CCRA / Enseignants				
Budget prévisionnel	A définir				
Impacts	**GES**	**Consommation d'Énergie**	**Production d'énergie**	**Qualité de l'air**	**Stockage Carbone**
	+	+	+	+	+

Indicateurs de suivi	Indicateurs d'évaluation
Nombre d'élèves sensibilisés Nombre de familles sensibilisées Nombre d'acteurs locaux impliqués	Emissions de GES Biodiversité de la collectivité
Modalité de mise en œuvre	
Suivi de l'action	
Recensement des retours d'expérience des enseignants	

PILOTAGE DU PLAN D'ACTION, INDICATEURS DE SUIVI, EVALUATION

1. Les objectifs du dispositif de suivi et d'évaluation du PCAET

Le dispositif de suivi et d'évaluation du PCAET s'inscrit en réponse aux articles R.229-51 à R.229-56 du Code de l'Environnement. Ils encadrent le contenu et les modalités d'élaboration du PCAET :

« IV. – Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des action et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des action à conduire, et les modalités suivant lesquels ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L.222-1 ainsi qu'aux articles L.4433-7 et L.4251-1 du code général des collectivités territoriales. Après trois ans d'application, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public. »

Ainsi :

- Le dispositif de suivi et d'évaluation du PCAET permet de prendre du recul sur la politique de mise en œuvre et de situer son avancement par rapport aux objectifs fixés ;
- La définition des indicateurs permet de suivre la mise en œuvre des action et de vérifier qu'elles permettent d'atteindre les objectifs ;
- L'évaluation permet de juger de l'efficacité du programme d'action : les action mises en œuvre et le processus en tant que tel (qualité de la participation et de la concertation.

L'élaboration du PCAET ayant été le fruit d'un travail multi-acteurs, le territoire souhaite conserver cette dynamique en proposant un dispositif de suivi et d'évaluation collaboratif.

2. L'organisation

a. L'intégration du suivi dans le plan d'action

La démarche d'animation et de suivi a été pensée dès la phase d'élaboration du plan d'action du PCAET puisqu'une action est dédiée à cela.

Cette action prévoit plusieurs mesures :

- Assurer l'animation et la mise en œuvre du programme d'action, par le service en charge de coordonner les action et les acteurs du territoire ;
- Définir et mettre en place un système de suivi des action du PCAET, basé sur le tableau de bord de chacune des fiches et partagé avec tous (via le site internet par exemple) en lien avec le service communication, et où chacun peut partager ses commentaires ;
- Organiser des temps de travail réguliers sur les différentes action du PCAET, ouverts aux personnes intéressées : partenaires institutionnels, Conseil de Développement, associations, particuliers … pour un Plan Climat évolutif et collaboratif ;

- Définir une gouvernance politique pour le PCAET, et globalement pour la politique de transition écologique et énergétique du territoire. Organiser des comités de pilotages réguliers avec les élus et les partenaires clefs de la démarche, pour valider les orientations prises et faire des bilans réguliers des action mises en œuvre ;
- Mettre en place une organisation en mode projet au sein du territoire, associant les communes à travers par exemple un « comité technique intercommunal » ;

- Organiser un rendez-vous annuel de bilan sur l'avancement des action sur l'année écoulée (occasion pour les partenaires institutionnels de se rencontrer et d'échanger sur la démarche) ;
- Prévoir un bilan mi-parcours et une révision au bout de 6 ans.

b. La gouvernance

Une fois arrêté, le PCAET verra la mise en place d'une nouvelle gouvernance, transversale avec les autres sujets en lien avec la transition énergétique et écologique.

Cette gouvernance, pourrait prendre la forme suivante :

- Un Copil restreint qui sera constitué de l'ensemble de l'exécutif, de la direction et animé par les techniciens référents PCAET. Il se réunira au moins une fois par an pour faire le point de manière transversale sur les action mises en œuvre et leur articulation avec les autres dossiers liés à la transition écologique.

- Les commissions thématiques de la CCRA ont pour vocation de travailler et d'échanger sur différentes thématiques et/ou projets de l'intercommunalité en prenant en compte les objectifs du PCAET. La commission « Développement Durable, Gemapi volet inondation et submersion marine, alimentation » assurera le suivi global du PCAET et sera l'interlocuteur du « Club Climat ».

- Un « Club Climat » : institutions, associations, services de l'Etat, chambres consulaires, services de la collectivité, habitants … se sont mobilisés en nombre et dans la durée pour l'élaboration du PCAET. Pour pérenniser l'implication de ces acteurs, la création de ce « club » est proposée.
  Ce « Club Climat » pourra être l'instance de suivi du PCAET, à laquelle les porteurs de projet devront rendre compte de leurs action. Son rôle est d'assurer le suivi et de faire le bilan des action au regard des indicateurs ; ajuster, orienter le programme d'action au besoin, formuler des propositions … . La fréquence des réunions pourra être 'au moins deux fois par an, avec en ordre du jour soit un tour d'horizon de l'avancée des projets ou un focus sur un ou deux enjeux en particulier.

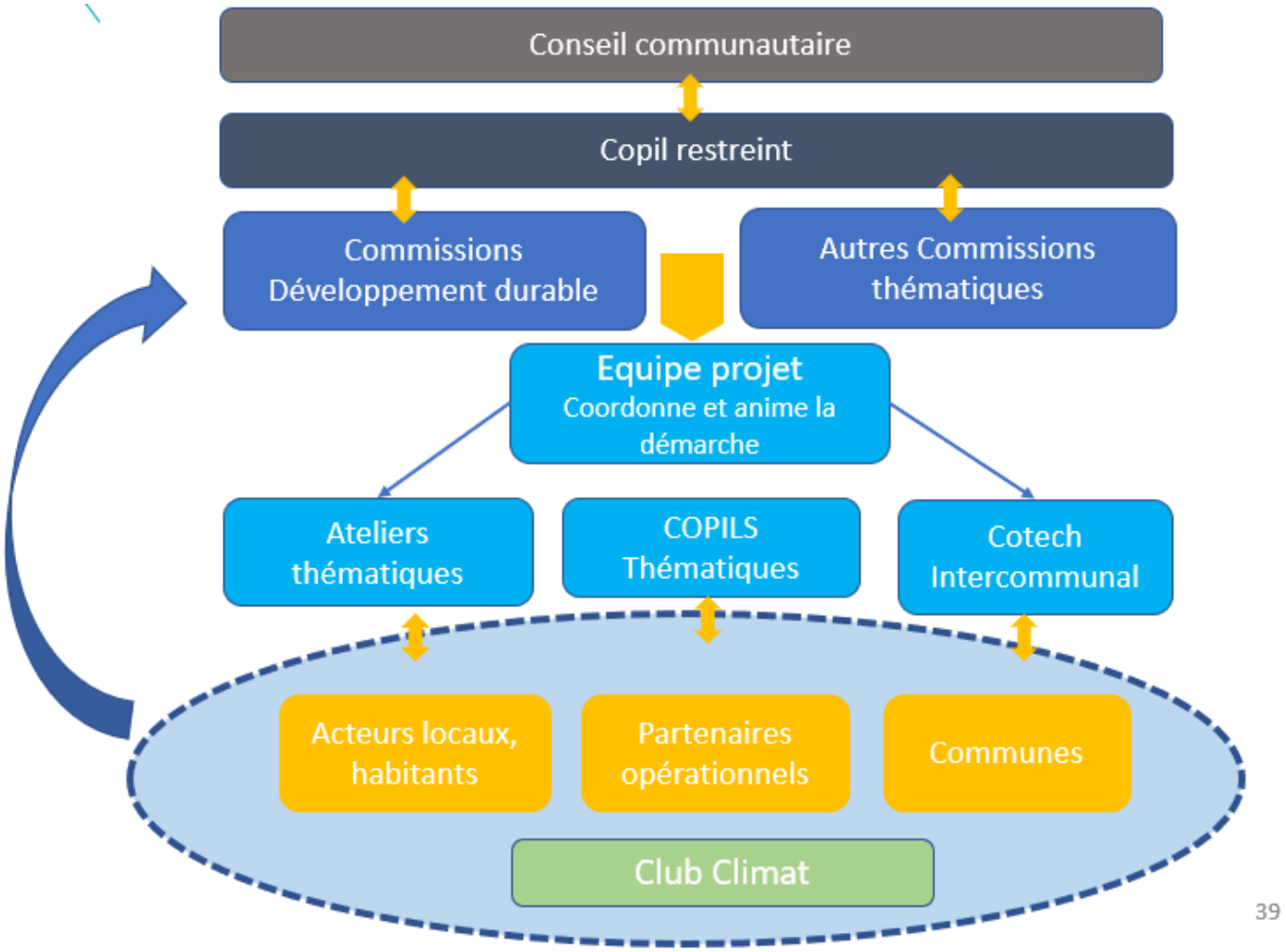

Schéma de l'organisation de suivi et de mise en œuvre du PCAET sur le territoire de la CCRA

Afin que cette instance soit efficace, son fonctionnement devra être approuvé par le plus grand nombre de ses participants. Son rôle est d'assurer le suivi et de faire le bilan des action au regard des indicateurs ; ajuster, réorienter le programme d'action au besoin, formuler des propositions à transmettre en commission. La fréquence des réunions pourra être d'au moins deux fois par an, avec en ordre du jour soit un tour d'horizon de l'avancée des projets ou un focus sur un ou deux enjeux en particulier.

c. La communication

Une communication régulière sera proposée pour suivre la réalisation du programme d'action. Cette communication pourra reposer sur le site internet de la CCRA, les réseaux sociaux, des articles de presse, des supports papiers …

Cette information sera accompagnée d'une promotion des bonnes pratiques en faveur du climat, de l'air et de l'énergie afin de diffuser une image positive du territoire et d'encourager les changements de comportement. Pour cela, des échanges divers avec le public pourront être mis en place.

d. Une évaluation à mi-parcours

Une évaluation à mi-parcours sera réalisée (au bout de 3 ans de mise en œuvre) avec les acteurs associés à l'élaboration du PCAET. L'arrêt du PCAET intervenant fin 2021 elle aura lieu en 2024.

Elle devra permettre d'évaluer les atouts et faiblesses de la mise en œuvre, les difficultés éprouvées et les points de vigilance afin de réorienter, le cas échéant, le programme d'action ou même son pilotage.

Cela implique donc un travail à réaliser à partir :

- Des indicateurs de suivi : ils constitueront le socle de l'évaluation de la progression des action et des résultats escomptés. Cette première étape doit répondre aux questions suivantes : « la mise en œuvre de l'action est-elle concluante ? Apporte-t-elle le résultat escompté ? ».
- D'un travail plus qualitatif auprès des porteurs de projets, permettant de rentrer dans le détail de la mise en œuvre. Cette seconde étape doit répondre aux questions suivantes : « Comment expliquer les résultats ? S'ils sont bons, comment les maintenir ou les optimiser ? S'ils sont mauvais ou décevants, comprendre pourquoi (conjoncture, facteur humain, obstacles techniques, manque de partenaires externes …) et tenter de trouver les réponses pour rectifier le cap. »

- Une réflexion partagée sur la gouvernance du PCAET. Il s'agira de mesurer l'efficacité de cette instance et de voir les éventuelles adaptations nécessaires.

Elle se traduira par la rédaction d'un rapport de bilan intermédiaire, dont une forme synthétique sera mise à disposition du public.

3. Les indicateurs

a. Suivi de la trajectoire

Chaque année, les données de consommations et de production d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et les émissions de polluants atmosphériques sont mises à jour. Cela permettra au territoire de vérifier qu'il tend bien vers les objectifs qu'il s'est fixé aux échéances réglementaires de 2026, 2030 et 2050.

b. Les indicateurs de suivi de la mise en œuvre du programme d'action

Plusieurs indicateurs de suivi ont été définis pour chacune des action afin de pouvoir s'assurer que la trajectoire est la bonne pour atteindre l'objectif fixé ou, le cas échéant, procéder à des ajustements. Ces indicateurs sont intégrés aux fiches action.

Chaque action du PCAET fera ainsi l'objet d'un suivi annuel. Le suivi sera facilité par la création d'un tableau de bord qui recense les indicateurs de suivi et de résultat, précise l'état d'avancement de l'action et répertorie les éventuels freins rencontrés.

En parallèle, un tableau de suivi du budget peut être prévu pour faciliter le volet opérationnel.

c. Les indicateurs de suivi et d'évaluation du plan

Les indicateurs devront être mis à jour régulièrement en fonction de la périodicité indiquée.

	Action	Indicateurs suivi	Indicateurs d'évaluation
	Prise de la compétence d'Autorité Organisatrice Mobilité	Nombre de projets mobilité alternative identifié Mise en place d'un comité de partenaire Mise en œuvre des action Nombre de réunion d'animation	Emissions de GES Qualité de l'air
	Engager une réflexion sur les flux quotidiens des habitants au sein du territoire et vers l'extérieur (ex : navettes domicile / travail des actifs)	Nombre d'aires de covoiturage sur le territoire Nombre de personnes utilisant les aires de covoiturage chaque jour Kilométrage annuel réalisé sur le territoire Evolution de la part modale du covoiturage, des transports en commun et des modes actifs sur les entreprises Flux entre la CCRA et les agglomérations limitrophes	Emissions de GES Qualité de l'air
	Développer le covoiturage de proximité	Utilisation de la plateforme « Communauté CCRA » Nombre d'aires de covoiturage Capacité des aires Taux de remplissage des aires créées	Emissions de GES Qualité de l'air
	Explorer de nouvelles formes d'action accessibles à tous	Nombre de citoyens utilisant les véhicules à disposition Nombre de trajets réalisés par jour et par mois Kilométrage journalier réalisé	Emissions de GES Qualité de l'air
	Communiquer, sensibiliser et créer les conditions d'un développement du télétravail (sans négliger la dimension sociales des relations	Identification de tiers lieux Nombre de personnes utilisant les espaces de coworking pour le télétravail	Emissions de GES Qualité de l'air
	Définir et mettre en œuvre un plan « vélo & marche à pied » à l'échelle communautaire	Fréquence d'utilisation des aménagements Taux de vélos sur les routes Taux de véhicules sur les routes	Emissions de GES Qualité de l'air

	Répondre aux besoins d'information des particuliers	Nombre de permanence Nombre de personnes sensibilisées / informées Nombre de chantier territoriaux suivis	Emissions de GES Qualité de l'air
	Accompagner les particuliers et stimuler leur passage à l'acte dans les travaux de rénovation	Nombre de permanences Nombre de personnes sensibilisées / informées	Emissions de GES Qualité de l'air
	Travailler avec les professionnels du secteur du bâtiment et de l'habitat	Taux de population informée Nombre de travaux réalisés par les professionnels RGE	Emissions de GES Qualité de l'air
	Sensibiliser et informer aux nouvelles techniques d'écoconstruction, à la maîtrise de l'énergie, aux éco-matériaux et aux énergies renouvelables	Nombre de commandes groupées Nombre d'agriculteurs impliqués dans les filières biosourcées Pourcentage de personnes sensibilisées / informées % d'agriculteurs impliqués % de réalisation en éco rénovation comparativement aux autres réalisations	Emissions de GES Qualité de l'air Biodiversité Production d'ENR Consommation énergétique (dans le cas d'autoconsommation)
	Mobiliser les habitants	Pourcentage de personnes sensibilisées ou informées	Consommation énergétique
	Engager une réflexion sur la restauration collective scolaire durable et la prise en compte de la loi EGALIM	Nombre d'établissements scolaires utilisant des produits locaux Quantité de produits locaux consommés % des établissements scolaires utilisant les produits locaux % de produits locaux vis-à-vis des produits importés	Création d'emplois au sein des unités de productions locales
	Susciter une prise de conscience des enjeux d'une alimentation durable et faire connaître l'offre alimentaire locale	Nombre de foyers utilisant des produits locaux Quantité de produits locaux consommés % de produits locaux vis-à-vis des produits importés	Création d'emplois au sein des unités de productions locales
	Accroître la propension au « faire soi-même alimentaire » par les habitants	Nombre de jardins partagés sur le territoire Production de produits locaux / bios Taux de produits bios récoltés	Biodiversité locale
	Agir pour une réduction du gaspillage alimentaire	Nombre d'acteurs locaux mobilisés Nombre de restaurants ayant mis en place la boîte anti-gaspillage	Tonnage de déchets évités Emissions de GES liés à la consommation
	Encourager la réduction des déchets à la source et sensibiliser les consommateurs et commerçants au zéro gaspi zéro déchet	Nombre d'établissements scolaires inscrits	Tonnage de déchets produits

		Nombre d'élèves participants Nombre de personnes présentes Nombre de composteurs distribués	Emissions de GES liés à la consommation
	Valoriser économiquement les déchets en encourageant les initiatives de partage, de réemploi et de réparation des objets	Nombre d'objets récupérés et valorisés	Tonnage des déchets Emissions de GES liés à la consommation
	Créer une dynamique de sensibilisation et de mobilisation des artisans et commerçants locaux dans la prise en compte des objectifs du PCAET	Nombre de commerçants et d'artisans impliqués Nombre de défis proposés / réalisés	Emissions de GES liés à la consommation
	Accompagner les collectivités à repenser la création et l'entretien des espaces « verts et de nature »	Nombre de plantations d'essences locales sur les aménagements Nombre de personnes sensibilisées Quantité de broyat réutilisés sur les espaces verts Quantité de branches … portée en déchèterie	Biodiversité de la collectivité
	Soutenir le développement d'une offre nouvelle de services écologiques	Nombre de personnes sensibilisées Taux d'utilisation du service de broyat	Biodiversité de la collectivité Création d'emplois
	Sensibiliser et accompagner les habitants pour un maintien / création d'habitats d'intérêts écologiques	Nombre de plantations d'essences locales sur les aménagements Nombre de personnes sensibilisées	Biodiversité de la collectivité
	Développer la sensibilisation et mobilisation des agriculteurs à ces enjeux du PCAET	Nombre de plantations d'essences locales sur les aménagements Nombre d'agriculteurs sensibilisées Nombre d'exploitations changeant de mode de culture	Biodiversité de la collectivité
	Un éco pôle alimentaire pour conjuguer transition alimentaire et adaptation aux changements climatiques	Nombre de personnes sensibilisées Mode de culture sur les exploitations territoriales	Biodiversité de la collectivité
	Poursuivre la mise en œuvre d'opérations de protection du cordon dunaire Poursuivre la démarche d'autorisation du système d'endiguement du Platier d'Oye et des mesures de gestion et d'entretien associées Projeter un aménagement à long terme sur la partie Est du littoral d'Oye Plage	Suivi du risque sur le littoral Linéaire de dunes préservé Nombre d'habitants sensibilisés	Evolution du trait de côte Adaptation de la population face au risque
	Poursuivre la mise en œuvre d'opérations de maîtrise et d'évacuation des eaux continentales Améliorer la rétention en amont	Nombre de personnes sensibilisées	Adaptation de la population face au risque
	Développer un programme de sensibilisation pour acquérir une culture de polder sur le territoire	Nombre de personnes sensibilisées	Adaptation de la population face au risque
	Intégrer la prise en compte du risque dans le document d'urbanisme et réaliser des opérations d'aménagement durables	Nombre de personnes sensibilisées	Adaptation de la population face au risque
	Informer, créer des espaces de dialogue autour du sujet	Nombre de réunion d'information Nombre d'habitants sensibilisés	Production d'ENR

		Nombre de réunions réalisées Nombre de participants Part des ENR dans le mix de production de la collectivité	
	Réalisation d'un plan solaire à l'échelle du territoire	Nombre de personnes utilisant la plateforme Nombre de logements équipés de panneaux photovoltaïques	Consommation d'énergie Production d'ENR
	Etudier la faisabilité de la mise en place d'énergies renouvelables	Production d'ENR sur le site	Production d'énergie Consommation d'énergie
	Evaluer le potentiel de la méthanisation agricole	Nombre de garanties d'origines valorisées localement par une consommation sur le territoire Nombre de projets de méthanisation accompagnés / réalisés sur le territoire	Production d'ENR
	Création d'un dispositif d'accompagnement technique et / ou financier pour développer les ENR sur le territoire	Nombre de projets réalisés Nombre de projets réalisés sur la période de 3 ans du contrat sur le territoire	Consommation énergétique Production d'ENR
	Inciter et accompagner les communes et les collectivités à réaliser un bilan énergétique (bâtiment, éclairage public, véhicule) et à mettre en œuvre les action qui en résultent	Nombre de projets réalisés	Bilan des gains énergétiques effectifs avant / après Production d'ENR
	Promouvoir les politiques d'achats éco-responsables au sein des structures publiques et intégrer les considérations environnementales dans les appels d'offres	Evolution du % de produits éco-responsables dans les achats Nombre de services de la collectivité impliqués Nombre de marchés concernés	Emissions indirectes de GES de la collectivité (achats)
	Accompagner la déclinaison des objectifs du PCAET à l'échelle communale et communautaire en prenant appui sur les équipements et la vie scolaire	Nombre de projets Avancement des projets	Emissions indirectes de GES de la collectivité
	Faire de la Porte d'Opale et des parcs d'activité communautaires des sites exemplaires	Part modale de la voiture personnelle Part modale des alternatives à la voiture Tonnage des déchets Consommation énergétique	Production ENR Tonnage des déchets Consommation énergétique Emissions GES
	Traduire concrètement les enjeux de la transition écologique et mobiliser largement les habitants	Nombre de personnes participant au projets Nombre de personnes sensibilisées	
	Soutenir et valoriser les initiatives citoyennes de transition et d'intérêt collectif	Nombre de personnes participants aux projets Nombre de projet participatif Nombre d'associations mobilisées	Emissions de GES Biodiversité de la collectivité

	Mettre en place un « Club Climat Energie »	Nombre d'acteurs et de partenaires engagés au sien de l'instance Nombre d'action collectives portées par le collectif	Emissions de GES Biodiversité de la collectivité
	Mettre en place un programme éducatif en lien avec le Plan Climat : les Clim'acteurs juniors	Nombre d'élèves sensibilisés Nombre de familles sensibilisées Nombre d'acteurs locaux impliqués	Emissions de GES Biodiversité de la collectivité

d. Hiérarchisation du plan d'action

		Intitulés des actions principales*	Volet atténuation	Volet adaptation	Volet qualité de l'air	Autres secteurs impactés			Porteur	Type de porteur
						Autres secteurs n°1	Autres secteurs n°2	Autres secteurs n°3		
Secteurs obligatoires	Transport routier	Prise de la compétence d'Autorité Organisatrice Mobilité	☑	☐	☐				CCRA	Collectivité porteuse
	Autres transports	Définir et mettre en œuvre un plan "vélo & marche à pied" à l'échelle communautaire	☑	☑	☑	Aménagement / urbanisme (compris grandes infrastructures, voirie)			CCRA	Collectivité infra
	Résidentiel	Accompagner les particuliers et stimuler leur passage à l'acte dans les travaux de rénovation	☑	☐	☐	Aménagement / urbanisme (compris grandes infrastructures, voirie)	Résidentiel		CCRA	Collectivité infra
	Tertiaire	Inciter et accompagner les communes et les collectivités à réaliser un bilan énergétique (bâtiment, éclairage public, véhicule) et à mettre en œuvre les actions qui en résultent	☑	☐	☐	Aménagement / urbanisme (compris grandes infrastructures, voirie)	Tertiaire (y compris patrimoine bati de la collectivité)		SYMPAC / CCRA	Etablissement public loca
	Déchets	Valoriser économiquement les déchets en encourageant les initiatives de partage, réemploi et de réparation des objets	☑	☐	☐	Déchets	Développement économique		CCRA	Collectivité porteuse
	Industrie hors branche énergie	Faire de la Porte d'Opale et des parcs d'activités communautaires des sites exemplaires	☑	☐	☐	Aménagement / urbanisme (compris grandes infrastructures, voirie)	Industrie hors branche énergie	Gestion, production et distribution de l'énergie (y compris approvisionnement en	CCRA	Collectivité infra
	Agriculture	Développer la sensibilisation et mobilisation des agriculteurs à ces enjeux du PCAET	☑	☐	☐	Agriculture	Communication / formation / sensibilisation	Consommation responsable	CCRA	Collectivité porteuse
	Déchets	Encourager la réduction des déchets à la source et sensibiliser les consommateurs et commerçants au zéro gaspi zéro déchet	☑	☑	☑	Déchets	Consommation responsable		CCRA	Collectivité porteuse
	Résidentiel	Travailler avec les professionnels du secteur du bâtiment et de l'habitat	☑	☐	☑	Résidentiel	Tertiaire (y compris patrimoine bati de la collectivité)	Coopération et partenariat	CCRA	Collectivité porteuse
	Autres transports	Développer le covoiturage de proximité	☑	☑	☑	Communication / formation / sensibilisation	Aménagement / urbanisme (compris grandes infrastructures, voirie)		CCRA	Collectivité porteuse
Secteurs optionnels	Aménagement / urbanisme	Intégrer la prise en compte du risque dans le document d'urbanisme et réaliser des opérations d'aménagement durables	☑	☑	☑	Aménagement / urbanisme	Communication / formation	Espaces verts	CCRA	Collectivité infra
	Communication / formation / sensibilisation	Traduire concrétement les enjeux de la transition écologique et mobiliser largement les habitants	☑	☐	☑	Communication / formation	Consommation responsable		CCRA	Collectivité porteuse
	Eau	Poursuivre la mise en œuvre d'opérations de maîtrise et d'évacuation des eaux continentales	☑	☐	☐	Sécurité Civile			CCRA / IIW / SYMVAHEM	Etablissement public loca
	Gestion, production et distribution de l'énergie	Réalisation d'un plan solaire à l'échelle du territoire	☑	☐	☑	Résidentiel	Tertiaire (y compris patrimo	Gestion, production et distri	CCRA	Collectivité porteuse
	Littoral	Poursuivre la mise en œuvre des opérations de protection du cordon dunaire	☐	☑	☐	Littoral	Sécurité Civile		CCRA / PNR CMO	Etablissement public loca
	Communication / formation / sensibilisation	Soutenir et valoriser les initiatives citoyennes de transition et d'intérêt collectif	☑	☐	☐	Communication / formation	Coopération et partenariat		CCRA	Collectivité porteuse
	Consommation responsable	Engager en lien avec le PAT une réflexion sur la restauration collective scolaire durable et prise en compte de la loi EGALIM	☑	☑	☐	Communication / formation	Consommation responsable		CCRA	Collectivité porteuse